UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

La Commission

RAPPORT SEMESTRIEL D'EXECUTION

DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE

décembre 2018

Contenu

RESUME 4

INTRODUCTION 7

1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL 8

2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES 13

2.1 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN 13

2.1.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE 13

2.1.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018 17

2.1.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2023 17

2.1.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 21

2.2 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO 23

2.2.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE 23

2.2.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018 27

2.2.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2023 28

2.2.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 32

2.3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE 34

2.3.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE 34

2.3.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018 37

2.3.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2023 37

2.3.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 40

2.4 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE-BISSAU 42

2.4.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE 42

2.4.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018 44

2.4.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2023 45

2.4.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 48

2.5. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI 50

2.5.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE 50

2.5.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018 53

2.5.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2023 53

2.5.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 55

2.6 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER 57

2.6.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE 57

2.6.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018 60

2.6.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2023 60

2.6.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 63
2.7 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL 65
2.7.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE 65
2.7.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018 69
2.7.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2023 69
2.7.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 72
2.8 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO 74
2.8.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE 74
2.8.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018 77
2.8.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2023 78
2.8.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 81
3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION 83
3.1 PRODUCTION 83
3.2 PRIX ET INFLATION 84
3.3 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE 85
3.4 COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS 86
3.5 SITUATION MONETAIRE 87
3.6 ETAT DE LA CONVERGENCE 88
3.7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 89

RESUME

Sur la base des projections du FMI, la croissance mondiale se poursuivrait, en 2018, avec un taux de 3,7% en 2018 comme en 2017. Dans les pays avancés, la croissance s'afficherait à 2,4% en 2018 contre 2,3% en 2017, en relation avec la vigueur de la demande. Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance se stabiliserait à 4,7% comme en 2017. En Afrique subsaharienne, la croissance passerait de 2,7% en 2017 à 3,1% en 2018, sous l'effet d'un redressement de la production de pétrole du Nigéria dans un contexte d'orientation des cours.

L'inflation globale dans les pays avancés ressortirait à 2,0% en 2018 contre 1,7% en 2017. En Afrique subsaharienne, les pressions inflationnistes se sont généralement atténuées. L'inflation annuelle ressortirait à 8,6% en 2018, contre 11% en 2017.

L'indice des prix des produits de base établi par le FMI progresserait d'environ 18,0% en 2018 par rapport à sa moyenne de 2017. Les prix du pétrole atteindraient en moyenne 69,4 dollars le baril en 2018 contre 52,8 dollars en 2017, soit une hausse moyenne de 31,4%. S'agissant des principales matières premières exportées par les pays de l'Union, les cours ont évolué de façon contrastée au terme des neuf premiers mois de 2018, comparés à leurs moyennes de 2017. Les prix du cacao, du coton, de la noix de cajou et de l'or ont affiché des hausses tandis que ceux du café robusta, de l'huile de palme, de l'huile de palmiste, du caoutchouc et du phosphate se sont inscrits en baisse.

Sur les marchés des changes, au terme des dix (10) premiers mois de l'année 2018, l'euro s'est apprécié par rapport aux principales monnaies. Le franc CFA s'est renforcé par rapport aux principales monnaies de la sous-région.

S'agissant de la politique monétaire, la plupart des banques centrales des pays avancés et émergents ont poursuivi ou amorcé le resserrement progressif de leur politique monétaire. En Afrique Centrale et de l'Ouest, les banques centrales n'ont pas apporté de modification à l'orientation de leur politique monétaire, à l'exception de celle du Ghana qui a réduit son taux directeur.

C'est dans cet environnement international que les économies des Etats membres de l'UEMOA ont évolué en 2018.

Les bonnes performances observées depuis 2012 au niveau de l'UEMOA se poursuivraient en 2018 avec un taux de croissance de 6,6% comme en 2017, sous l'impulsion de l'ensemble des secteurs d'activité. La progression du secteur primaire s'expliquerait par les actions d'amélioration des productions agricoles qui profiteraient des conditions climatiques favorables et de la poursuite des efforts d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole dans les Etats membres. Au niveau du secteur secondaire, le dynamisme se maintiendrait, sous l'effet de la poursuite de la mise en œuvre des projets d'infrastructures structurants et des industries extractives. Le secteur tertiaire profiterait du développement des activités de transport, de commerce, de communication et des services bancaires. Par pays, **le taux de croissance en 2018, se présenterait comme suit : Bénin (6,8%), Burkina Faso (6,7%), Côte d'Ivoire (7,7%), Guinée-Bissau (3,8%), Mali (5,1%), Niger (5,2%), Sénégal (6,8%) et Togo (4,8%)**.

La hausse des prix en 2018, resterait modérée, en liaison avec le bon approvisionnement des marchés de produits de grande consommation dans la région

et l'évolution attendue des cours des produits alimentaires sur le marché international. Le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 0,9% contre 0,8% en 2017. Tous les États membres, à l'exception du Niger, respecteraient la norme communautaire en matière d'inflation.

L'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait en 2018, par un déficit global de 4,0% contre 4,4% en 2017, et un déficit global, hors dons, de 6,3% contre 6,5% en 2017.

Les recettes totales progresseraient de 10,3% pour représenter 18,6% du PIB en 2018 contre 18,3% en 2017. Les recettes fiscales seraient en hausse de 11,4% induisant un taux de pression fiscale de 16,1% contre 15,7% en 2017.

S'agissant des dépenses totales et prêts nets, ils augmenteraient de 9,1% pour représenter 24,9% du PIB contre 24,8% en 2017, sous l'effet de la hausse des dépenses en capital de 14,4%, l'augmentation des dépenses courantes étant de 7,4%. Les paiements au titre des intérêts sur la dette poursuivraient leur augmentation avec un accroissement de 17,7%. La hausse des dépenses en capital s'expliquerait par la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques. Les plus fortes hausses seraient observées au Togo (+83,9%), au Niger (27,4%) et au Sénégal (+27,1%).

Le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 47,8% en 2018 contre 45,4% en 2017.

La situation extérieure de l'Union en 2018, se caractériserait par un solde global excédentaire de 568,3 milliards, après un excédent de 304,1 milliards observé un an plus tôt. L'amélioration du solde global résulterait de la consolidation du solde financier et de l'excédent du compte de capital qui atténueraient l'aggravation du déficit courant représentant 7,4% du PIB contre 7,2% en 2017. La progression des entrées nettes au titre du compte financier en 2018, serait principalement imputable aux flux financiers, au titre des investissements de portefeuille, enregistrés à la suite des émissions d'euro-obligations par la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Sous l'hypothèse d'une orientation inchangée de la politique monétaire, la masse monétaire progresserait de 5,6% à fin décembre 2018. Cette évolution serait imputable à la hausse attendue des créances intérieures (+2,0%), sous l'effet combiné du flux des créances nettes sur l'Administration Publique Centrale (APUC) et de l'accroissement des créances sur l'économie.

En matière de convergence, en 2018, seule la Guinée-Bissau respecterait l'ensemble des critères de convergence de premier rang.

Pour 2019, la dynamique de l'activité économique dans l'Union se consoliderait avec un taux de croissance de 7,0%. Par pays, **le taux de croissance s'afficherait comme ci-après : Bénin (7,6%), Burkina Faso (7,0%), Côte d'Ivoire (7,8%), Guinée-Bissau (6,3%), Mali (5,5%), Niger (6,5%), Sénégal (6,9%) et Togo (5,0%)**.

Au plan des finances publiques, le solde global, dons compris, rapporté au PIB nominal ressortirait à -3,0% en 2019 contre -4,0% en 2018. Quant au solde global, hors dons, il serait de -5,3% du PIB contre -6,3% en 2018. La réduction de ces déficits résulterait de la hausse modérée des dépenses, conjuguée à une mobilisation plus forte des recettes.

En ce qui concerne les **Programmes pluriannuels de convergence**, ils ont été transmis par tous les Etats membres. Dans l'ensemble, ils sont en cohérence avec les cadres de référence nationaux (plans nationaux de développement) et les

Programmes Economiques et Financiers en cours de mise en œuvre avec le FMI. Ils sont, également, caractérisés par une amélioration continue des critères de convergence.

Au regard des données contenues dans ces Programmes, **tous les Etats membres, à l'exception du Niger, respecteraient tous les critères de premier rang à partir de 2019 et sur toute la période des Programmes. Le non-respect du critère clé par le Niger en 2019** s'expliquerait par l'accroissement des dépenses de sécurité. Tous les critères de premier rang seraient respectés par le Niger à partir de 2020.

Des risques pèsent toutefois sur ces perspectives globalement favorables. Il s'agit, notamment de mauvaises conditions climatiques, au regard de la prépondérance du secteur primaire dans l'activité économique des Etats membres, de soudaine dégradation de l'environnement international qui se traduirait par une chute des cours des matières premières. A cela, s'ajoutent la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du sahel ainsi que les conditions de déroulement des élections dans les Etats membres.

INTRODUCTION

Le présent rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale procède à l'évaluation des Programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au titre de la période 2019-2023. Pour ce faire, il analyse les prévisions macroéconomiques de l'année 2018 et apprécie les projections faites par les Etats membres dans le cadre de leur Programme pluriannuel et portant sur la période du Programme.

Le rapport s'articule autour des points suivants :

- l'environnement économique international ;
- la situation économique et financière des Etats membres de l'Union ;
- la situation économique et financière de l'Union.

Les données statistiques utilisées dans le cadre de ce travail, sont celles fournies par les Comités Nationaux de Politique Economique (CNPE), conformément à la Directive n°01/96/CM relative à la mise en œuvre de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques, au sein des Etats membres de l'UEMOA et par la BCEAO. Elles sont arrêtées au 7 décembre 2018.

1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL[1]

En 2018, la **croissance mondiale** se situerait à 3,7% comme en 2017. Dans les **pays avancés**, la croissance s'afficherait à 2,4% en 2018, contre 2,3% en 2017. Aux Etats-Unis, le taux de croissance ressortirait à 2,9% en 2018 contre 2,2% en 2017, en relation avec la vigueur de la demande et des conditions financières toujours très favorables, malgré le durcissement attendu de la politique monétaire. Dans la zone euro, l'expansion économique se situerait à 2,0% après 2,4% en 2017, à la suite d'un ralentissement des exportations et de la production industrielle. Un ralentissement serait également enregistré au Japon et la croissance se situerait à 1,1% contre 1,7% en 2017. Au Royaume-Uni, l'incertitude qui entoure la relation future avec l'Union Européenne continue de peser sur la croissance qui ressortirait à 1,4% contre 1,7% un an plus tôt.

Dans les **pays émergents et les pays en développement,** la croissance se stabiliserait à 4,7% comme en 2017. En Chine, l'augmentation de l'activité économique se situerait à 6,6% en 2018 contre 6,9% en 2017, reflétant le ralentissement de la demande extérieure attribuable à l'influence négative des mesures tarifaires imposées par les Etats-Unis. En Inde, l'activité économique maintiendrait sa vigueur, l'augmentation s'établissant à 7,3% en 2018, contre 6,7% en 2017, soutenue par les investissements et la reprise de la consommation privée, après l'effet de la mise en œuvre de la taxe nationale sur les biens et services en 2017. L'économie du Brésil enregistrerait une croissance de 1,4% en 2018, contre 1% en 2017, entraînée par une reprise de la demande privée tandis que l'écart de production diminue progressivement. En Russie, la croissance atteindrait 1,7% en 2018, après 1,5% en 2017, grâce à l'augmentation des cours du pétrole et à la reprise de la demande intérieure.

En **Afrique subsaharienn**e, la croissance passerait de 2,7% en 2017 à 3,1% en 2018. Au Nigéria, le taux de croissance de l'activité se situerait à 1,9% en 2018 contre 0,8% en 2017, sous l'action d'un redressement de la production et des cours du pétrole. En Angola, le PIB réel diminuerait de 0,1% en 2018 après une contraction de 2,5 % en 2017. En Afrique du Sud, la croissance ralentirait à 0,8% en 2018, contre 1,3% un an plus tôt, dans un climat d'incertitude à l'approche des élections générales de 2019.

Pour **2019**, la croissance mondiale maintiendrait son rythme de 3,7%.

[1] Les données sont tirées du rapport sur les perspectives économiques mondiales publiées par le FMI en octobre 2018.

Tableau 01 : Taux de croissance économique entre 2016 et 2019 (en %)

	2016	2017	2018	2019 (p)
Monde	3,3	3,7	3,7	3,7
Pays avancés	1,7	2,3	2,4	2,1
- USA	*1,6*	*2,2*	*2,9*	*2,5*
- Zone euro	*1,9*	*2,4*	*2,0*	*1,9*
- Japon	*1,0*	*1,7*	*1,1*	*0,9*
Pays émergents et en développement	4,4	4,7	4,7	4,7
- Chine	*6,7*	*6,9*	*6,6*	*6,2*
Afrique Subsaharienne	1,4	2,7	3,1	3,8
- *Afrique du Sud*	*0,6*	*1,3*	*0,8*	*1,4*
- *CEDEAO*	*0,1*	*2,2*	*3,0*	*3,4*
• *Nigéria*	*-1,6*	*0,8*	*1,9*	*2,3*
• *Ghana*	*3,5*	*8,4*	*6,3*	*7,6*

Sources : FMI, WEO Octobre 2018 ; (p) prévision

L'**inflation** globale s'accélérerait en 2018, tant dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement.

Dans les pays avancés, le taux d'inflation se situerait à 2,0% en 2018, contre 1,7% en 2017. Aux Etats-Unis, la hausse des prix atteindrait 2,4%, contre 2,1% en 2017. Dans la zone euro, l'augmentation des prix se situerait à 1,7%, contre 1,5% l'année précédente. Au Royaume-Uni, pendant que les répercussions de la dépréciation de la livre s'estompent progressivement, l'inflation ressortirait à 2,5% en 2018, contre 2,7% un an plus tôt. Au Japon, la hausse des prix se situerait à 1,2% en 2018, contre 0,5% en 2017, en raison principalement de l'augmentation des prix mondiaux de l'énergie.

Dans les pays émergents et les pays en développement, à l'exclusion du Venezuela, le taux d'inflation ressortirait à 5,0% en 2018, contre 4,3% en 2017. En Chine, l'inflation s'élèverait à 2,2% en 2018, contre 1,6% en 2017, sous l'effet d'une augmentation des prix des aliments et de l'énergie. En Inde, la hausse des prix atteindrait 4,7%, contre 3,6% l'année précédente, à la suite de l'accélération de la demande et de l'augmentation des prix des carburants. Au Brésil, l'inflation se situerait à 3,7% en 2018, contre 3,4% en 2017, du fait de la hausse des prix des produits alimentaires. Estimée en moyenne à 2,8% en 2018, l'inflation en Russie serait inférieure à l'objectif de 4%, sous l'influence d'une politique monétaire relativement stricte.

En Afrique subsaharienne, les pressions inflationnistes se sont généralement atténuées. L'inflation annuelle ressortirait à 8,6% en 2018, contre 11% en 2017. En Afrique du Sud, l'inflation se situerait à 4,8% contre 5,3% précédemment, grâce à une reprise progressive de la production suite à l'atténuation de la sécheresse. Au Nigéria et en Angola, la politique monétaire plus stricte et l'accroissement moins rapide des prix des produits alimentaires ont contribué à réduire l'inflation. L'augmentation des prix se situerait respectivement à 12,4% et 20,5% en 2018, contre 16,5% et 29,8% en 2017. Il en est de même au Ghana où le taux d'inflation se situerait à 9,5% contre 12,4% en 2017.

Après le rebond de 5,2% enregistré en 2017, la croissance du **volume du commerce mondial** devrait ressortir à 4,2% en 2018. Ce ralentissement est en lien avec la succession de mesures douanières prises par les États-Unis sur une série de produits, ainsi que les mesures de rétorsion adoptées par leurs partenaires commerciaux.

L'indice des **prix des produits de base** du FMI progresserait d'environ 18% en 2018 par rapport à sa moyenne de 2017, tiré notamment par les cours de l'énergie. Bien que les fondamentaux des marchés agricoles demeurent solides, l'indice des cours des produits agricoles a diminué de 6,4% entre février et août 2018, du fait des tensions commerciales et des inquiétudes au sujet de la croissance mondiale.

Les cours du pétrole ont grimpé à plus de 76 dollars le baril en juin 2018, atteignant leur plus haut niveau depuis novembre 2014. Toutefois, ils se sont stabilisés à compter du mois de juillet, les membres de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) et d'autres pays exportateurs, dont la Russie, ayant accepté d'accroître leur production. Au total, les prix du pétrole atteindraient en moyenne 69,4 dollars le baril en 2018 contre 52,8 dollars en 2017, soit une hausse moyenne de 31,4%.

Graphique 1 : Evolution des cours du pétrole (en dollar le baril)

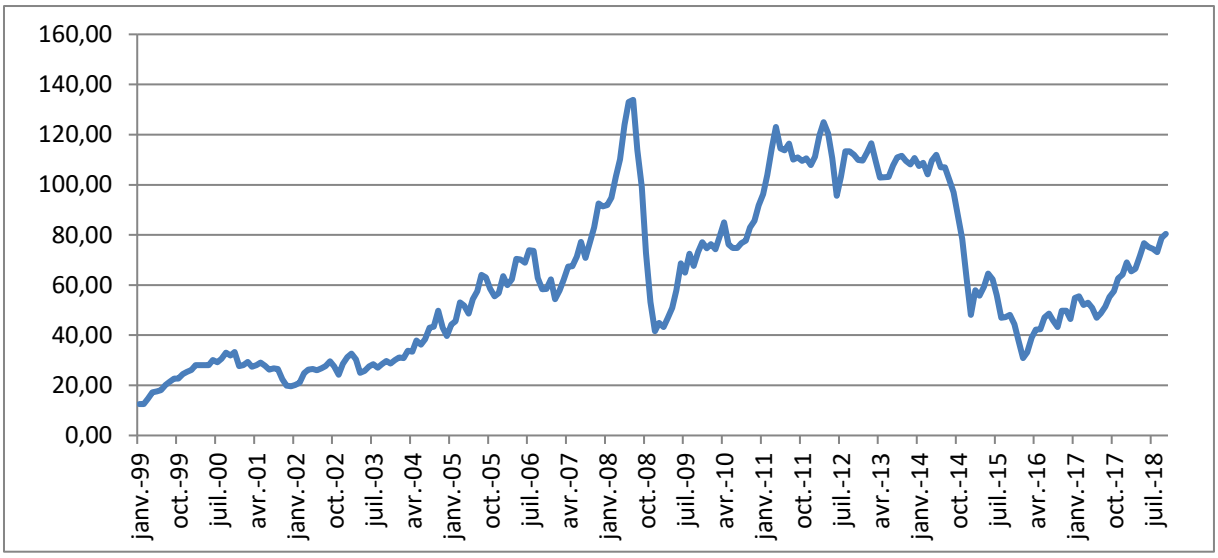

Source : Banque Mondiale

Après avoir atteint un pic en février, les cours des métaux ont baissé de 11,7% entre février et août 2018, en raison d'un recul de la demande en Chine imputable à une réglementation environnementale rigoureuse et à un resserrement du crédit. Les tensions commerciales mondiales ont également accentué les pressions à la baisse sur les cours et sensiblement accru l'instabilité sur les marchés des métaux. Toutefois, ces baisses n'ont pas pu effacer l'effet de la forte progression enregistrée en février et au total, les prix des métaux progresseraient d'environ 5,3% en 2018. Les cours du gaz naturel et du charbon augmenteraient, soutenus par la forte demande en Chine et en Inde.

S'agissant des principales matières premières exportées par les pays de l'Union, les cours ont évolué de façon contrastée au terme des neuf premiers mois de 2018, comparés à leurs moyennes de 2017. Les prix du cacao, du coton, de la noix de cajou et de l'or ont affiché des hausses tandis que ceux du café robusta, de l'huile de palme, de l'huile de palmiste, du caoutchouc et du phosphate se sont inscrits en baisse.

Les prix du cacao ont augmenté de 14,8%, tirés par la vigueur de la demande mondiale, notamment en provenance d'Asie, d'Europe et des Etats-Unis. En outre, les fortes pluies dans les principales zones de production de la Côte d'Ivoire et le retard induit dans l'acheminement des cargaisons aux différents ports du pays ont fait peser des inquiétudes sur l'offre mondiale, accentuant la tendance haussière des prix. Les prix de la noix de cajou se sont renforcés de 10,8% en moyenne, sous l'effet de la vigueur de la demande en provenance du Vietnam et de l'Inde, les deux premiers importateurs mondiaux. Toutefois, les cours ont amorcé un repli à partir du deuxième trimestre. Les cours du coton ont progressé de 11,1%, en liaison avec la reprise des achats des principaux pays importateurs, conjuguée à la baisse des stocks. Les cours de l'or ont augmenté de 2,0%, dans un contexte de regain d'aversion au risque sur les marchés financiers, alimenté par les craintes liées à la guerre commerciale entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires.

En revanche, les cours du café ont reculé de 15,2%, pénalisés par l'abondance de l'offre mondiale en provenance des principales zones de production, notamment le Brésil, l'Ouganda et l'Inde. Les prix du caoutchouc ont baissé de 18,4%, sous l'action de la hausse des approvisionnements des marchés et de l'atonie de la demande des pays importateurs, notamment la Chine, le Japon et les pays européens. Les cours de l'huile de palme et de l'huile de palmiste ont chuté respectivement de 9,1% et 22,3%. Ils ont été affectés par les perspectives d'une hausse de la production mondiale et des importants stocks mondiaux dans les principaux pays producteurs, en particulier la Malaisie et l'Indonésie, et l'atonie de la demande. Les cours du phosphate se sont également inscrits en baisse de 4,9%.

Pour leur part, les prix des principaux produits alimentaires importés par les pays de l'UEMOA ont été orientés à la hausse durant les neuf premiers mois de 2018, à l'exception de ceux de l'huile de soja qui a baissé de 5%. En effet, les prix du blé et du maïs ont augmenté respectivement de 12,7% et 7,6%, tirés par la vigueur de la demande mondiale et les incertitudes sur l'offre de ces spéculations, en lien notamment avec les conditions météorologiques défavorables dans les principales zones de production des Etats-Unis. Ceux du riz, portés par la hausse des achats des pays asiatiques, notamment les Philippines et l'Indonésie, ont progressé de 7,4%.

Sur les **marchés des changes**, sur les dix premiers mois de l'année 2018, la monnaie européenne s'est appréciée par rapport au dollar des Etats-Unis (+5,49%), au franc suisse (+4,39%), au yen japonais (+3,41%) et beaucoup moins par rapport à la livre sterling (+0,85%). Parmi les monnaies des pays émergents, le renminbi chinois (-2,17%) et le rand sud-africain (-2,94%) se sont également dépréciés par rapport à l'euro sur la période.

Sur le marché ouest-africain, au terme des six premiers mois de l'année 2018, le franc CFA, lié à l'euro, s'est renforcé par rapport aux principales monnaies de la sous-région. Les appréciations les plus significatives ont été relevées vis-à-vis du dollar libérien (+24,2%), du leone sierra léonais (+9,9%), du cedi ghanéen (+8,6%) et du dalasi gambien (7,9%). L'augmentation par rapport au naira nigérian (+6,4%) et au franc guinéen (+5,5%) a été un peu plus faible.

Dans le contexte marqué par une bonne orientation de l'activité économique, la plupart des banques centrales des pays avancés et émergents ont poursuivi ou amorcé le **resserrement progressif de leur politique monétaire**, afin de contenir la hausse des prix. En Afrique Centrale et de l'Ouest, les banques centrales n'ont pas apporté de

modification à l'orientation de leur politique monétaire, à l’exception de celle du Ghana qui a baissé son taux directeur.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a annoncé, le jeudi 14 juin 2018, l'arrêt de son programme d'achats nets d'actifs pour la fin de l'année 2018. Les achats nets d'actifs de la BCE ont été ramenés de 30 milliards d'euros par mois à 15 milliards d'euros à compter de septembre et ce jusqu'en décembre 2018. Toutefois, la BCE a souligné qu'elle garderait ses taux d'intérêt à leurs bas niveaux au-delà de l'été 2019, afin de soutenir la croissance et orienter la trajectoire de l'inflation vers sa cible.

La Réserve Fédérale des Etats-Unis (FED) a, en mars, juin et septembre 2018, augmenté de 25 points de base la fourchette-objectif des taux des fonds fédéraux pour la porter à 2,00% - 2,75%. Par ailleurs, la FED a souligné que sa politique monétaire demeure accommodante et qu'elle continuerait à relever ses taux graduellement.

En dépit des incertitudes qui entourent les négociations sur la période de transition post-Brexit, la Banque d’Angleterre (BoE) a, le 2 août 2018, augmenté son taux directeur de 25 points de base à 0,75%, soit la deuxième hausse depuis août 2016. Elle a indiqué que la poursuite du resserrement de la politique monétaire serait appropriée pour ramener l'inflation vers la cible de 2,0%, tant que l'économie continue à se développer comme prévu.

Dans les pays émergents, la Banque Centrale de l'Inde (RBI) a relevé de 25 points de base son principal taux, à deux reprises, le 6 juin 2018 et le 1er août 2018, pour le porter à 6,50%, afin de contenir les pressions inflationnistes. Pour sa part, la Banque Populaire de Chine (PBoC) a relevé, le 22 mars 2018, de 5 points de base son taux de rachat de 7 jours, utilisé pour les opérations du marché monétaire, pour le porter à 2,55%. La PBoC a, toutefois, laissé inchangé le taux de prêt à un an, son taux directeur de référence, à 4,35%, niveau en vigueur depuis octobre 2015. En revanche, au Brésil, la Banque Centrale a abaissé successivement son principal taux directeur de 25 points de base au cours des réunions des 7 février et 21 mars 2018, à 6,50%, soit une baisse de 775 points de base depuis qu'elle a entamé son cycle d'assouplissement monétaire en octobre 2016. La Banque Centrale d'Afrique du Sud (SARB) a, au cours de la réunion de son Comité de Politique Monétaire du 28 mars 2018, abaissé son taux directeur de 25 points de base, à 6,50%. Il s'agit de la deuxième réduction de taux opérée par la SARB depuis juillet 2017.

Dans la sous-région subsaharienne, la Banque du Ghana (BoG) a, dans un contexte de baisse des pressions inflationnistes, réduit son taux directeur de 300 points de base depuis le début de l'année 2018, soit 900 points de base depuis l'amorce de sa politique accommodante en novembre 2016, pour le ramener à 17,0%. La Banque Centrale du Nigeria (CBN) a maintenu inchangé son principal taux directeur à 14,0%, malgré la baisse des pressions inflationnistes.

En Afrique Centrale, la Banque des Etats de l’Afrique Centrale (BEAC) a laissé inchangé son taux d'intérêt des appels d'offres à 2,95% et celui de prise en pension à 4,20%, niveaux en vigueur depuis mars 2017.

2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES

2.1 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN

En 2018, l'activité économique enregistrerait une consolidation du taux de croissance de 6,8% contre 5,8% en 2017. Cette croissance profiterait du dynamisme de l'ensemble des secteurs de production. Le taux d'inflation annuel moyen serait de 1,3% contre 0,1% en 2017.

La situation des finances publiques se caractériserait par une amélioration des soldes budgétaires, en relation avec la progression des recettes et la poursuite de la maitrise des dépenses. Le déficit global ressortirait à 4,7% du PIB en 2018, contre 5,9% en 2017.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit du compte courant hors dons se situerait à 9,0% du PIB contre 9,1% en 2017.

La masse monétaire s'est située à 2.080,5 milliards à fin septembre 2018, en baisse de 1,5% par rapport à décembre 2017.

En matière de convergence en 2018, le Bénin respecterait deux (2) critères sur les trois de premier rang. Quant aux critères de second rang, aucun ne serait respecté.

2.1.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

Le taux de croissance du PIB réel se situerait en 2018 à 6,8%, contre 5,8% un an plus tôt, porté par l'ensemble des secteurs d'activités. Ce taux était prévu à 6,0% dans le Programme 2018-2022. La poursuite de la consolidation de la croissance proviendrait principalement au niveau interne, de la mise en œuvre des projets prioritaires du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) et du bon niveau de production de produits agricoles, notamment le coton, et au niveau externe, de la reprise de l'économie nigériane ainsi que des bonnes perspectives des cours des matières premières.

Du côté de l'offre, la valeur ajoutée du secteur primaire serait en hausse de 5,6%, en relation, notamment avec la hausse de la production agricole de 6,4% qui s'expliquerait par la mise en œuvre des programmes de développement des filières et l'amélioration de la productivité des petits exploitants agricoles. La production de coton poursuivrait ses performances pour atteindre 700 000 tonnes pour la campagne 2018/2019, après le niveau de 597 373,5 tonnes de la campagne 2017/2018, soit une hausse de 17,7%. L'élevage progresserait de 3,5% et la pêche croîtrait de 2,9%.

Dans le secteur secondaire, la croissance de la valeur ajoutée atteindrait 6,7%, en raison de la bonne tenue de l'ensemble des sous-secteurs. En effet, les industries agroalimentaires progresseraient de 3,3%, en relation avec la conjoncture internationale et sous régionale favorable, notamment l'amélioration de la situation économique du Nigéria. Les activités des BTP seraient en hausse de 8,5%, consécutive à la réalisation des projets d'infrastructures contenus dans le Programme d'Actions Gouvernemental (PAG). Il s'agit, entre autres, des travaux de construction de logements sociaux, d'un centre hospitalier universitaire à Abomey-Calavi et de l'aéroport de Glo-Djigbé ainsi que l'aménagement, la réhabilitation et le bitumage des voies routières (plus de 660 km de route asphaltés et 22,3 km de nouvelles routes bitumés). Les autres industries progresseraient de 6,7%, bénéficiant du dynamisme

de l'égrenage du coton en liaison avec les performances de la production du coton. Quant à la branche « Energie et Eau », elle enregistrerait une croissance de 3,0% contre 1,6% en 2017, soutenue par la mise en œuvre de la politique gouvernementale d'accès à l'électricité et l'eau, notamment le projet de réhabilitation de la centrale thermique de Maria Gleta augmentant de 120 Mwh la capacité installée.

Le secteur tertiaire enregistrerait un accroissement de sa valeur ajoutée de 7,4% en 2018 qui s'expliquerait par la progression des services marchands de 7,5% et des services non marchands de 6,9%. S'agissant des composantes des services marchands, la branche « Commerce, restaurants et hôtels » croîtrait de 6,7%, à la faveur de la reprise de l'économie nigériane, la poursuite des efforts de modernisation et d'amélioration de la compétitivité du Port Autonome de Cotonou (PAC) et la modernisation des infrastructures touristiques et hôtelières. Les transports et télécommunications se redresseraient de 8,0% contre -2,7% en 2017, résultant de la bonne évolution des activités portuaires. L'offre de services bancaires s'établirait à 9,5% et les autres services marchands enregistreraient une croissance de 8,6% en 2018.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2018 seraient respectivement, de 1,2 point, de 1,5 point et de 4,1 points.

Du côté des emplois, la consommation finale, l'investissement et les exportations porteraient la croissance. La consommation finale progresserait de 4,1%, sous l'impulsion de la consommation privée (+3,8%) qui profite, entre autres, de l'amélioration du revenu des cotonculteurs et de la reprise de la consommation publique de 5,3%. Les investissements connaîtraient une hausse de 8,4% en 2018, en relation avec la mise en œuvre des programmes d'investissement du PAG. Les exportations s'afficheraient à 22,4%, imputable à la reprise économique au Nigéria et à la bonne performance de la production cotonnière. Quant aux importations, elles augmenteraient de 13,5% en 2018, en lien avec l'accroissement des importations des biens d'équipement pour soutenir l'activité industrielle et la réalisation des investissements prévus au titre du PAG.

Les contributions de la consommation finale, des investissements et des échanges extérieurs à la croissance du PIB en 2018 seraient respectivement de 3,3 points, de 2,9 points et de 0,6 point.

En terme nominal, en 2018, le taux d'investissement global se maintiendrait à 25,5% et le taux d'épargne intérieure brut passerait de 31,4% en 2017 à 32,5% en 2018.

Graphique 2 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation du Bénin

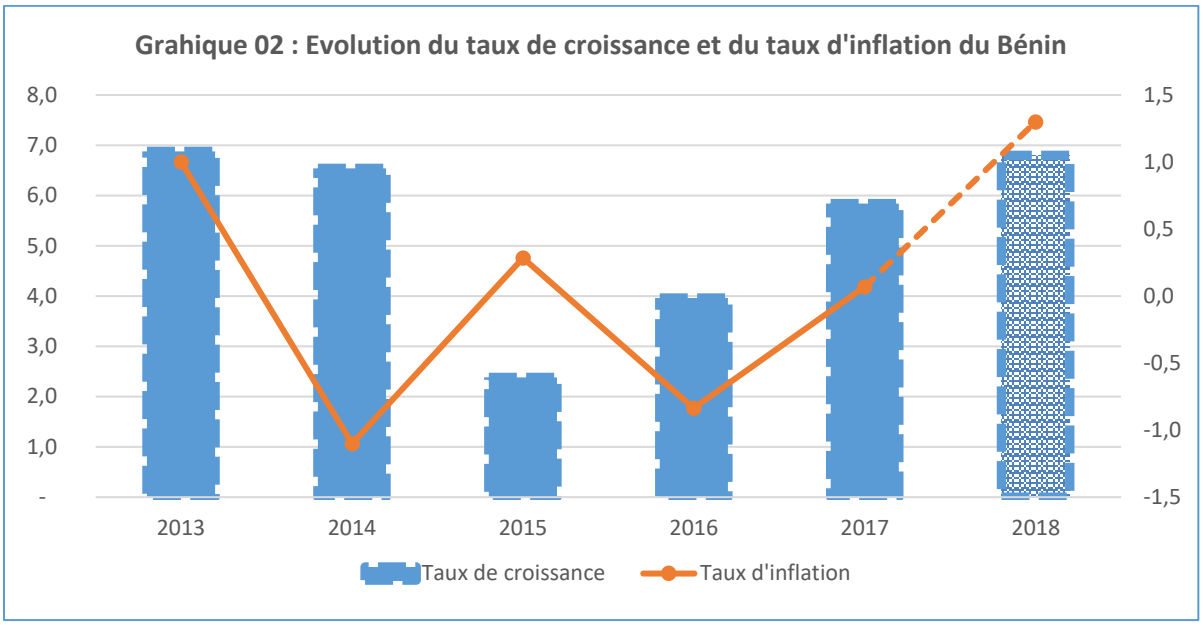

L'année 2018 serait marquée par une maitrise de l'inflation. En glissement annuel sur les neuf (9) premiers mois, l'IHPC a enregistré une hausse de 0,9% contre la baisse de 0,7% en 2017. Cette hausse provient de l'augmentation des prix au niveau des fonctions « Transport » (+4,3% contre -1,4%), « Alimentation et boissons non alcoolisées » (+0,8% contre -1,5%) et « Meubles, articles de ménages et entretien courant » (+2,2% contre 0,0%). Pour l'ensemble de l'année, il est prévu un taux d'inflation de 1,3% contre 0,1% en 2017.

L'exécution des opérations financières de l'Etat en 2018 serait marquée par une évolution des recettes totales plus importante que celle des dépenses, entrainant une amélioration du solde global.

Les recettes totales progresseraient en 2018 de 8,2% pour représenter 17,7% du PIB nominal, résultant de la hausse des recettes fiscales de 20,0%. Les recettes fiscales représenteraient 14,8% du PIB contre 13,2% en 2017. Quant aux recettes non fiscales, elles représenteraient 2,9% du PIB.

La bonne tenue des recettes totales s'expliquerait par les réformes entreprises au niveau des régies financières. Au niveau de l'administration douanière, il s'agit principalement de (i) l'extension de Sydonia World à toutes les unités, ii) l'intensification de la lutte contre la fraude douanière et l'évasion fiscale, iii) le renforcement du contrôle de la valeur en douane grâce à la franche collaboration entre les services de la Douane et celle de Bénin Control, et iv) la lutte contre les déversements frauduleux en liaison avec la mise en place du suivi électronique des marchandises en transit par Bénin Control (Traking).

Au niveau de la Direction Générale des Impôts (DGI), les réformes portent essentiellement sur (i) la mise à jour du fichier national des contribuables, (ii) l'amélioration du contrôle fiscal et le renforcement du suivi des obligations déclaratives ainsi que (iii) la mise en place au titre des restes à recouvrer d'une

campagne de sensibilisation des débiteurs et de recouvrement, couplée avec le traitement des dossiers en contentieux.

Au niveau de la Direction Générale du Trésor, les actions portent entre autres sur (i) le renforcement du dispositif de sécurisation des chèques encaissés, (ii) la poursuite avec la DGI de l'amélioration du fonctionnement de l'interface pour faciliter le suivi du recouvrement des recettes du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) ainsi que (iii) le renforcement avec la Direction de la Gestion des Ressources de la modernisation des guichets de la caisse de la Recette Générale du Trésor (RGT).

Les dons enregistreraient une hausse de 44,6% pour représenter 1,4% du PIB en 2018 contre 1,1% en 2017, sous l'effet de l'augmentation des dons projets.

En ce qui concerne les dépenses totales, elles progresseraient de 4,5% en 2018, pour représenter 23,8% du PIB, en lien avec la hausse de 7,0% des dépenses courantes qui s'établiraient à 15,2% du PIB. L'augmentation des dépenses courantes s'expliquerait principalement par la hausse de la masse salariale de 12,1% et de l'intérêt de la dette publique de 24,9%. S'agissant des dépenses en capital, elles augmenteraient de 1,7% en 2018 avec un niveau de 500 milliards contre 491,5 milliards en 2017.

Au total en 2018, il ressortirait de l'exécution des opérations financières de l'Etat, un déficit global de 4,7% du PIB contre 5,9% en 2017 et un déficit hors dons de 6,2% du PIB contre 6,9% en 2017.

L'encours de la dette publique représenterait 56,7% du PIB nominal en 2018 contre 54,4% en 2017. Le service de la dette publique totale s'établirait à 578,2 milliards pour l'année 2018 et progresserait de 77,8% par rapport à 2017. Il représenterait 56,6% des recettes totales en 2018 contre 34,4% en 2017. Sur les trois dernières années, le service de la dette intérieure représente en moyenne 88% du total du service de la dette publique reflétant la part importante de l'encours de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette.

Le solde de la balance des paiements ressortirait déficitaire de 94,4 milliards en 2018 contre -113,7 milliards en 2017. Cette évolution résulterait d'une amélioration des soldes des comptes de capital et financier qui compenserait l'aggravation du déficit courant.

Le déficit des transactions courantes augmenterait pour se situer à 504,5 milliards en 2018 contre 477,1 milliards en 2017, du fait notamment de l'aggravation du déficit commercial, induite par une plus forte progression des importations (+19,6%) face à celle des exportations (+14,0%). L'augmentation des importations serait tirée par les achats de produits pétroliers (+43,5%), de biens intermédiaires (+43,4%) et de biens d'équipement (+60,5%). Le déficit du compte courant hors dons se situerait à 9,0% du PIB contre 9,1% en 2017.

Le solde du compte de capital ressortirait excédentaire de 126,0 milliards contre 102,2 milliards en 2017, grâce à une hausse des dons-projets. S'agissant du compte financier, il bénéficierait d'une augmentation des flux nets entrants au titre des investissements directs étrangers et des autres investissements pour ressortir en augmentation de 22,9 milliards.

Au plan monétaire, les actifs extérieurs nets des institutions de dépôt se sont établis à 1.113,3 milliards à fin septembre 2018, en hausse de 123,1 milliards (12,4%) par rapport à leur niveau de fin décembre 2017.

L'encours des créances intérieures est ressorti à 1.428,3 milliards, en baisse de 92,0 milliards ou 6,0% sur les neuf premiers mois de l'année 2018, en liaison avec la baisse des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale qui se sont établies à 93,3 milliards contre 189,3 milliards au 31 décembre 2017. L'encours des créances sur l'économie a, pour sa part, enregistré une hausse de 4,1 milliards ou 0,3%, pour se situer à 1.335,0 milliards.

La masse monétaire s'est située à 2.080,5 milliards, en baisse de 31,2 milliards ou 1,5% par rapport à décembre 2017.

2.1.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018

L'état de la convergence en 2018 se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** ressortirait en 2018 à -4,7% contre -5,9% en 2017. Il était prévu à -4,6% dans le Programme 2018-2022 ;
- **Le taux d'inflation annuel moyen** serait de 1,3% en 2018 contre 0,1% en 2017 ;
- **Le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** se situerait à 56,7% en 2018 contre 54,4% en 2017. Ce ratio était prévu à 54,8% dans le Programme 2018-2022.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 44,2% contre 47,3% un an plus tôt. Dans le Programme 2018-2022, il était attendu à 44,2% ;
- **Le taux de pression fiscale** passerait de 13,2% en 2017 à 14,8% en 2018 pour un objectif de 14,4% contenu dans le Programme 2018-2022.

De l'analyse de l'état de convergence de l'économie béninoise en 2018, il ressort qu'au titre des critères de premier rang, le critère relatif au solde global ne serait pas respecté. Aucun critère de second rang ne le serait non plus.

2.1.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2023

Le Programme pluriannuel de convergence du Bénin au titre de la période 2019-2023 est parvenu à la Commission le 02 novembre 2018. Il est une actualisation du Programme 2018-2022 adopté par Décision n°11/2017/CM/UEMOA du 22 décembre 2017.

Principaux éléments du Programme

Le Programme pluriannuel de convergence du Bénin au titre de la période 2019-2023 s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) dont l'objectif global est de « relancer de façon durable le développement économique et social du Bénin ». Le PAG prend appui sur trois (3) piliers que sont : (i) la consolidation de la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance ; (ii) la transformation structurelle

de l'économie ; et (iii) l'amélioration des conditions de vie de la population. Il repose sur un panel de 300 projets dont 45 projets structurants et 19 réformes institutionnelles. Les secteurs prioritaires sont le tourisme et la culture, l'agriculture, le cadre de vie, les infrastructures et transports, le numérique, le capital humain et l'eau ainsi que l'énergie.

Les objectifs du Programme sont :

- maintenir un taux de croissance moyen du PIB réel de 7,7% sur la période 2019-2023 ;
- réduire progressivement le déficit budgétaire pour atteindre 0,9% en 2023 contre 2,7% en 2019 ;
- améliorer la pression fiscale pour le faire passer de 14,5% en 2019 à 15,4% en 2023 ;
- réduire le ratio de la dette sur PIB de 15,7 points de pourcentage pour atteindre 38,2% en 2023.

L'évolution du taux de croissance s'expliquerait par la bonne orientation de l'ensemble des secteurs d'activités qui profiteraient de la réalisation et des effets attendus des investissements massifs dans le cadre du Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021, ainsi que de l'amélioration anticipée de l'environnement international et régional à moyen terme.

Du côté de l'offre, la valeur ajoutée du secteur primaire croîtrait de 5,7% en 2019. Sur toute la période du Programme, cette croissance connaîtrait une accélération pour s'afficher à 7,6% en 2023. Le taux de croissance moyen du secteur primaire serait de 6,8%, résultant de la mise en œuvre de réformes institutionnelles dans ce secteur et du soutien des pouvoirs publics en vue d'une amélioration de la productivité et du développement de nouvelles cultures. Il s'agit principalement de l'opérationnalisation des Agences de développement agricole (ATDA) et du Fonds national de développement de l'agriculture (FNDA), la subvention pour l'acquisition de 200 nouveaux tracteurs sur la période et la poursuite de la mise en valeur des vallées.

Dans le secteur du coton, la production atteindrait 750 000 tonnes, après le niveau de 700 000 tonnes attendu pour la campagne 2018/2019. Cette embellie serait en relation avec la reprise de la gestion de la filière par l'Interprofession, l'extension des superficies emblavées, l'amélioration des rendements de production, la bonne tenue des cours internationaux de coton et le renforcement de l'encadrement des paysans visant un meilleur respect des itinéraires techniques. Par ailleurs, il est prévu le développement et la promotion des filières de transformation et d'exportation que sont l'ananas, l'anacarde, les produits maraichers, etc.

S'agissant du secteur secondaire, le taux de croissance de la valeur ajoutée resterait robuste sur toute la période du Programme. Il est attendu à 13,3% en 2019, le taux moyen de la période étant projeté à 9,7%. Cette dynamique serait soutenue principalement par le secteur des BTP ainsi que les industries agroalimentaires et manufacturières qui profiteraient de la bonne tenue du secteur agricole. L'activité des BTP progresserait en relation avec les investissements aussi bien publics que ceux respectant le mode Partenariat Public-Privé (PPP), prévus dans le cadre du PAG notamment, l'aménagement des routes dans les grandes villes du Bénin, les programmes de logements sociaux et la construction d'un nouvel aéroport. En outre, dans le secteur de l'énergie, la mise en œuvre des investissements et réformes prévus

dans le PAG permettrait d'assurer la fourniture des services énergétiques de qualité et en quantité suffisante pour accompagner les activités industrielles.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire évoluerait de 6,0% en 2019. Sur la période du Programme, le taux de croissance progresserait en rythme annuel moyen de 6,6% pour s'afficher à 7,6% en 2023. Cette progression serait imputable au dynamisme des activités de l'ensemble des branches de service.

Du côté de la demande, la croissance serait portée par la consommation finale, l'investissement et les exportations. En effet, la volonté du Gouvernement de parvenir à une transformation structurelle de l'économie commande la réalisation d'importants investissements dans les infrastructures. Ainsi, sur la période, près de 550 milliards FCFA d'investissements publics sont prévus chaque année et d'importants investissements seraient réalisées en mode PPP. Le taux d'investissement global serait de 26,6% du PIB en moyenne et celui du public de 7,2%.

L'inflation respecterait la norme communautaire de 3% sur la période de Programme, en relation avec l'accroissement de l'offre de la production vivrière et l'assainissement des finances publiques.

En matière de finances publiques et de la dette publique, la poursuite des efforts de mobilisation de recettes contribuerait à l'accroissement des recettes totales hors dons de 9,8% par an en moyenne sur la période, les recettes fiscales et non fiscales évoluant respectivement de 12,2% et 2,0%. La pression fiscale se situerait à 15,4% en 2023 contre 14,5% en 2019.

Les mesures porteraient entre autres sur : (i) l'utilisation des nouvelles technologies de communication pour le recouvrement des impôts, (ii) la bancarisation du paiement de l'impôt, (iii) la dématérialisation des procédures, (iv) la généralisation des Machines Electroniques Certifiées de Facturation (MECF) au niveau de toutes les entreprises, (v) l'instauration de taxes sur les véhicules à moteur à trois roues et l'exportation de la ferraille, ainsi que (vi) l'accroissement de la redevance téléphonique et l'application de nouvelles redevances sur l'exploitation du bois et sur la régulation des marchés publics et des délégations de services publics.

Les dépenses totales et prêts nets connaîtraient une hausse de 2,3% en 2019. Sur la période, ils progresseraient en moyenne de 7,3%, en relation avec l'augmentation des dépenses d'investissements qui seraient en hausse de 9,0%. L'accroissement des dépenses courantes serait contenu à 6,6% pour représenter 14,1% du PIB en moyenne. Les dépenses de personnel progresseraient en moyenne de 7,3% sur toute la période du Programme, en lien avec les nouveaux recrutements d'agents permanents et contractuels de l'Etat.

S'agissant de la dette publique, la stratégie du Gouvernement est basée sur (i) la priorité à la mobilisation des emprunts extérieurs concessionnels et à l'émission de titres publics pour la couverture du besoin de financement de l'Etat ainsi que (ii) la limitation de l'exposition du portefeuille de la dette publique aux risques de marché. Par ailleurs, le portefeuille de la dette extérieure sera diversifié en devises. Sur la période 2019-2023, le ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal baisserait, en passant de 54,0% en 2019 à 38,2% en 2023.

Evaluation technique du Programme

- **Présentation du Programme**

Le Programme du Bénin est conforme au canevas type de présentation des Programmes pluriannuels de convergence. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures. Toutefois, l'état de mise en œuvre des recommandations de politique économique contenues dans le Rapport de juin 2017 n'est pas présenté.

- **Cohérence des Programmes**

Le Programme est, dans ses orientations, cohérent avec le projet de Loi de Finances, gestion 2019, le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) ainsi que le Programme Economique et Financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Conformément à l'article 13 de l'Acte additionnel portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité, le profil des indicateurs de convergence s'améliore de matière continue sur la période du Programme.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

Les projections sur la période 2019-2023 indiquent que les trois (3) critères de premier rang seraient respectés en 2019.

- **Pertinence des hypothèses**

Les hypothèses de croissance de l'activité économique semblent pertinentes au regard des programmes d'investissements publics dans les infrastructures socioéconomiques contenu dans le PAG, de la politique de développement du secteur agricole en cours, du développement des activités portuaires, de l'amélioration de la situation économique au Nigeria ainsi que des bonnes perspectives d'évolution des cours des matières premières. Toutefois, pour atteindre les objectifs de croissance contenus dans ce Programme, il importe que le Bénin respecte le calendrier des investissements prévus tout en s'assurant de leur efficience. En outre, il devrait mettre en œuvre tous les engagements pris dans le cadre, notamment (i) du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI, (ii) du Programme d'Amélioration des Performances des Investissements Publics et (iii) de l'amélioration du climat des affaires et de la bonne gouvernance.

En ce qui concerne la situation des finances publiques sur la période du Programme, le taux de pression fiscale ne gagnerait que 0,9 point de croissance en moyenne par an, le taux d'endettement se réduirait de 15,7 points de pourcentage et la part des investissements financés sur ressources propres progresserait de 9,8 points. Dans ces conditions, la réduction du déficit budgétaire de 4,7% en 2018 à 2,7% en 2019, puis à 0,9% en 2023, dans un contexte de mise en œuvre des grands projets prioritaires du PAG pourrait être compromise si des réformes majeures ne sont pas mises en œuvre en vue de permettre une mobilisation plus importe que prévue des recettes. Par ailleurs, une attention particulière devrait être portée sur les exonérations.

En définitive, l'atteinte des objectifs du Programme pluriannuel de convergence 2019-2023 exige la poursuite des efforts de mobilisation des recettes fiscales en vue d'assurer la mise en œuvre du programme d'investissement public.

2.1.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le profil des performances du Bénin décrit dans le présent Programme pluriannuel de convergence 2019-2023, montre que ce pays respecterait les trois (3) critères de premier rang, en 2019. Toutefois, le respect du critère clé, c'est-à-dire celui relatif au solde budgétaire global dès 2019 requiert des efforts de recouvrement des recettes fiscales plus importants que ce qui est prévu. En effet, l'analyse du Programme pluriannuel révèle que l'atteinte des objectifs dépendra de la réalisation effective des investissements structurants et de la mise en œuvre des réformes budgétaires. En dépit de ces risques, la Commission juge le Programme conforme aux objectifs du Pacte et recommande son adoption au Conseil des Ministres.

A cet effet, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités béninoises à :

- poursuivre les efforts de recouvrement des recettes budgétaires par l'élargissement de l'assiette fiscale, l'optimisation des exonérations et la lutte contre la fraude en renforçant les contrôles;
- assurer une maîtrise des dépenses courantes, notamment celles relatives à la masse salariale ;
- poursuivre l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole à travers la mise en œuvre d'une politique axée sur la mécanisation et le renforcement des techniques culturales ;
- poursuivre les actions entreprises en vue de l'amélioration du climat des affaires afin d'assurer une meilleure participation du secteur privé au développement économique du pays.

Tableau 02 : Evolution des indicateurs de convergence du Bénin

	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB (>= - 3%)	-5,9	-4,6	-4,7	-2,7	-0,9	-1,2	-1,0	-0,9
Taux d'inflation (<= 3%)	0,1	≤ 3,0	1,3	≤ 3,0	≤ 3,0	≤ 3,0	≤ 3,0	≤ 3,0
Encours de la dette publique/PIB (<= 70%)	54,4	54,8	56,7	54,0	53,1	48,2	42,7	38,2
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales (<= 35%)	47,3	44,2	44,2	40,8	39,1	39,1	38,4	37,0
Taux de pression fiscale (>= 20%)	13,2	14,4	14,8	14,5	15,0	15,0	15,1	15,4
Taux de croissance du PIB	**5,8**	**6,0**	**6,8**	**7,6**	**7,6**	**7,7**	**7,7**	**7,8**

Sources : Commission, CNPE Bénin, (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.2 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO

En 2018, l'activité économique enregistrerait une croissance de 6,7[2]% contre 6,3% en 2017 dans un contexte de maîtrise de l'inflation. Le taux d'inflation annuel moyen serait de 1,1% contre 0,4% en 2017.

La situation des finances publiques se caractériserait par une réduction du déficit global, qui représenterait 4,9% du PIB en 2018 contre 7,8% en 2017, en lien avec une bonne mobilisation des recettes fiscales et une maîtrise des dépenses publiques.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit du compte courant hors dons se situerait à 10,9% du PIB contre 8,5% en 2017.

Au niveau monétaire, reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a augmenté de 3,9%, pour s'établir à 3.496,9 milliards à fin septembre 2018.

En matière de convergence, le Burkina en 2018 ne respecterait pas le critère du solde global. Les deux autres critères de premier rang seraient respectés. Aucun critère de second rang ne serait respecté.

2.2.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

L'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 6,7% contre 6,3% en 2017, en liaison avec le dynamisme de tous les secteurs de l'économie. Toutefois, les performances des secteurs secondaire et tertiaire seraient moins élevées qu'en 2017. Le taux de croissance projeté pour 2018 dans le cadre du programme pluriannuel 2018-2022 était de 6,9%.

Le secteur primaire connaîtrait une reprise en 2018 avec une croissance de 4,9% après la baisse de 2,9% enregistrée en 2017, soit une augmentation de 7,8 points de pourcentage. Cette performance est expliquée principalement par la reprise du sous-secteur de l'agriculture, en hausse de 7,2% par rapport à 2017, portée aussi bien par l'agriculture vivrière que par l'agriculture de rente. L'agriculture vivrière enregistrerait une hausse de 7,5% après une baisse de 9,3% en 2017 tandis que l'agriculture de rente augmenterait de 6,5% après une baisse de 9,6% en 2017. Les bonnes performances du sous-secteur de l'agriculture sont le résultat de la bonne pluviométrie et des actions menées par le Gouvernement et qui concernent notamment la mise à disposition des producteurs d'intrants agricoles à prix subventionnés et de matériels agricoles.

En ce qui concerne l'élevage, la croissance de sa valeur ajoutée s'établirait à 3,8% en 2018 contre 3,7% en 2017. Cette performance serait due aux actions de prévention et de riposte contre les maladies animales, de développement des productions halieutiques et aquacoles et de mise à disposition d'aliments de bétail aux producteurs ainsi qu'à la création d'un environnement sécurisé et favorable à une production animale durable à travers la réalisation de pistes à bétail et la sécurisation des zones pastorales.

Le secteur secondaire progresserait de 7,2% en 2018 contre 8,2% en 2017. Cette évolution serait principalement liée à la croissance des sous-secteurs « activités extractives », « construction » et « production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau ». Ces sous-secteurs connaîtraient respectivement des progressions de 13,8%,

[2] Selon le FMI, ce taux serait de 6,0%.

6,0% et 5,9%. La hausse des activités extractives s'expliquerait par l'augmentation de la production d'or avec l'entrée en production en 2018 de la mine d'or de SEMAFO BOUNGOU BF SA tandis que celle de la construction serait la conséquence de la poursuite de l'exécution des projets d'infrastructures économiques et sociales. Il s'agit, entre autres, de la réalisation des travaux de construction des ponts (Sirba, Mouhoun et Nazinon), de l'échangeur du Nord, de l'aéroport de Donsin et l'intensification des programmes de construction des logements sociaux.

Le secteur tertiaire enregistrerait une croissance de 6,8% en 2018, soutenue par la bonne orientation de l'activité des services aussi bien marchands que non marchands. Les services marchands enregistreraient une progression de 6,8% en 2018 à la faveur de la poursuite des réformes en matière d'amélioration du climat des affaires, du dynamisme du secteur des télécommunications et du renforcement de l'inclusion financière ainsi que de la tenue de certaines manifestations à caractère international (SIAO, SITHO, SAMAO, SICOT et Tour du Faso). Les services non marchands augmenteraient quant à eux de 8,7% en 2018.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient respectivement de 1,0 point, 1,4 point et 4,3 points.

Sous l'optique de la demande, la croissance serait tirée en 2018 par la consommation finale en progression de 6,8% contre 6,6% en 2017 et les investissements en hausse de 5,3% contre 30,9% en 2017. La consommation finale serait portée essentiellement par la consommation finale privée en hausse de 8,4% contre 1,4% en 2017. La consommation finale publique progressait de 3,4% en lien avec la poursuite des mesures sociales et la revalorisation salariale de certains corps de l'Administration publique.

La hausse des investissements serait imputable aussi bien à la FBCF privée (+10,6%) qu'à celle publique (+5,9%). Le dynamise de l'investissement privé serait induit par la poursuite de l'exploration et de l'exploitation minières, les actions de renforcement du tissu industriel en matière de création de richesse et la mise en œuvre d'un régime fiscal favorable aux pôles de croissance. Quant à l'investissement public, sa croissance serait liée à la poursuite des grands chantiers d'infrastructures socio-économiques et des investissements structurants du Programme National de Développement Economique et Social (PNDES).

Quant aux échanges extérieurs, ils seraient caractérisés par une progression de 6,4% des importations de biens et services en 2018 contre 10,0% en 2017, en lien avec la hausse des importations en biens d'équipement, en biens intermédiaires et en produits pétroliers. Par contre les exportations de biens et services seraient en baisse de 5,3% contre une hausse de 13,5% en 2017.

Les contributions de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs à la croissance du PIB ressortiraient respectivement à 5,9 points, 4,7 points et -3,9 points.

En terme nominal, le taux d'investissement s'établirait à 25,8% en 2018 contre 22,8% en 2017. Le taux d'épargne serait de 18,8% contre 16,0% en 2017.

Graphique 3 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation du Burkina Faso

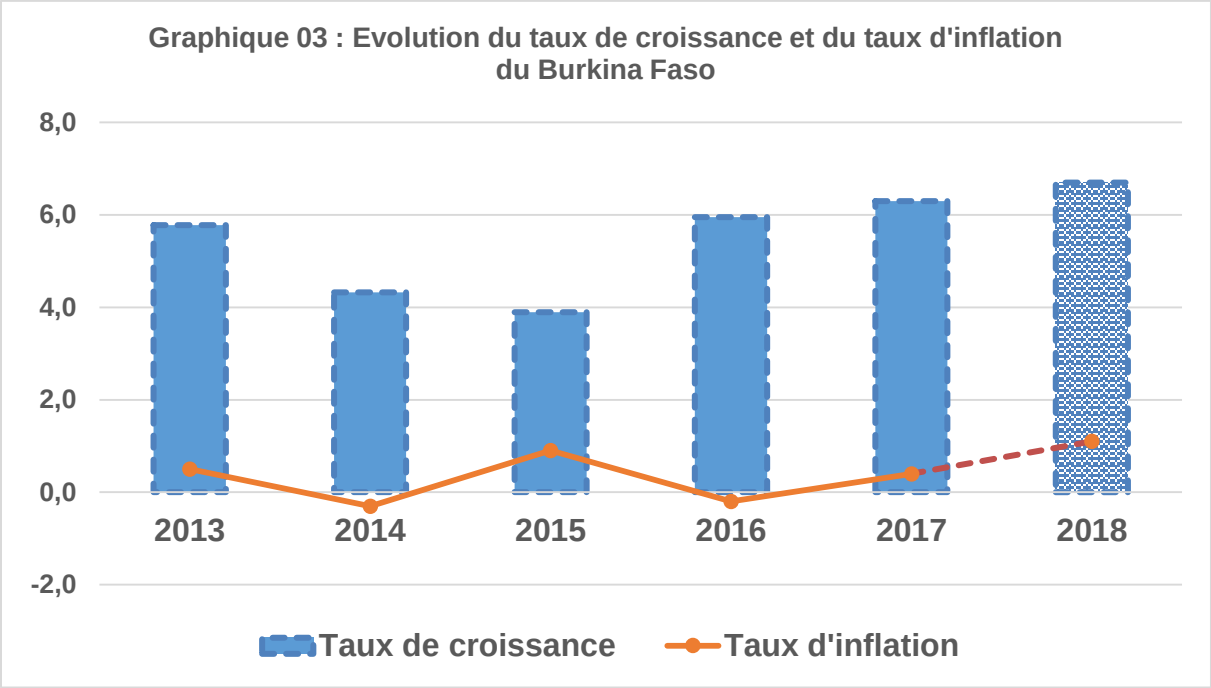

En 2018, la hausse des prix resterait modérée. Sur les neuf (9) premiers mois de l'année, le taux d'inflation s'est établi à 1,6% contre 0,1% pour la même période en 2017. Cette augmentation du niveau des prix à la consommation résulte principalement du renchérissement des prix des fonctions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+3,4% contre 0,0%), « Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (+7,0% contre 1,3%), et « Enseignement » (+2,0% contre 0,0%). Les prix des fonctions « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » et « Communication » quant à eux, ont baissé respectivement de 0,6% et 2,0%. Pour l'ensemble de l'année 2018, le taux d'inflation annuelle moyen s'établirait à 1,1% contre 0,4% en 2017.

En 2018**,** l'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une baisse du déficit budgétaire global grâce à une bonne mobilisation des recettes fiscales et une maîtrise des dépenses publiques.

Les recettes totales hors dons se situeraient 19,4% du PIB comme en 2017. Le taux de pression fiscale se situerait à 17,4% contre 17,3% un an plus tôt, en lien avec une hausse des recettes fiscales de 12,0%. Cette bonne progression des recettes fiscales serait principalement imputable aux mesures et actions suivantes : (i) le renforcement des actions de recouvrement par une approche personnalisée et ciblée des contribuables reliquataires ; (ii) la rationalisation des exonérations fiscales afin d'élargir l'assiette fiscale ; (iii) l'automatisation de la gestion des restes à recouvrer (RAR) ; (iv) l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina Faso et du Togo ; (v) la poursuite de la lutte contre la fraude douanière ; (vi) la poursuite du suivi satellitaire des marchandises en transit ; (vii) la connexion des Commissionnaires en Douanes Agrée au SYDONIA WORLD et (viii) l'interfaçage de Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation (SYLVIE) avec le Système douanier automatisé (SYDONIA).

Les recettes non fiscales en hausse de 4,9% par rapport à 2017 ressortiraient à 2,0% du PIB. Les dons seraient en hausse de 50,5% pour atteindre 3,7% PIB en 2018 contre

2,7% en 2017. Cet accroissement serait imputable à la fois aux dons programmes et aux dons projets.

Les dépenses totales et prêts net atteindraient 28,0% du PIB en 2018 contre 29,9% en 2017. Cette évolution à la baisse des dépenses en pourcentage du PIB serait portée aussi bien par une maitrise des dépenses courantes que des dépenses d'investissement.

Les dépenses courantes progresseraient de 3,4% en 2018 contre 17,9% en 2017 représentant 17,1% du PIB contre 18,4% en 2017. Cette progression serait due principalement aux dépenses de personnel et aux intérêts de la dette qui connaîtraient des augmentations respectives de 13,3% et de 43,4%. La prise en compte des effectifs additionnels, des avancements statutaires et l'incidence financière des accords conclus avec les partenaires sociaux expliqueraient l'évolution des dépenses de personnel. La progression des intérêts serait portée par la composante intérieure en lien avec les émissions de titres publics. Les dépenses de fonctionnement connaîtraient une baisse de 14,4% en 2018 en lien avec l'application effective des mesures relatives à une plus grande rationalisation des charges liées aux missions à l'intérieur et à l'extérieur et à la réduction du train de vie de l'Etat.

Les dépenses d'investissement progresseraient de 4,7% contre 49,8% en 2017 représentant 10,9% du PIB contre 11,6% en 2017. Cette évolution serait imputable à une hausse des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures (+26,3%) combinées à une baisse de celles financées sur ressources propres (-5,9%). La baisse des dépenses d'investissement sur ressources intérieures est essentiellement expliquée par les remous sociaux enregistrés au niveau de la chaîne de traitement de la dépense et des régulations préventives opérées en début d'année qui ont impacté l'exécution des marchés publics.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une amélioration des principaux soldes budgétaires. Le déficit global dons compris s'établirait à 4,9% en 2018 contre 7,8% en 2017. Le déficit global hors dons ressortirait à 8,6% du PIB contre 10,6% en 2017.

L'encours de la dette publique totale représenterait 42,9% du PIB en 2018 contre 38,1% en 2017. Le service de la dette publique totale s'établirait à 258,1 milliards pour l'année 2018 et progresserait de 12,6% par rapport à 2017. Il représenterait 16,7% des recettes totales en 2018 contre 16,5% en 2017. Sur les trois dernières années, le service de la dette intérieure représente en moyenne 71,8% du total du service de la dette publique reflétant la part importante de l'encours de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette.

S'agissant des échanges extérieurs, le solde global de la balance des paiements ressortirait déficitaire de 20,8 milliards en 2018 contre un déficit de 21,9 milliards en 2017. Cette stagnation résulterait d'une aggravation du déficit du compte courant, compensée par la bonne tenue des comptes de capital et financier.

Le déficit des transactions courantes se creuserait pour ressortir à 788,7 milliards (soit 9,9% du PIB) en 2018 contre 525,0 milliards en 2017 (7,0% du PIB), en raison essentiellement de la détérioration de la balance des biens et services. Le solde commercial subirait l'effet d'une augmentation des importations (+3,7%) conjuguée à un repli des exportations (-7,1%). La progression des importations serait impulsée par les achats des produits pétroliers (+3,2%) et de biens intermédiaires (+7,2%). Quant

aux exportations, elles pâtiraient de la baisse des recettes tirées de la vente de l'or. Le déficit du compte courant hors dons se situerait à 10,9% du PIB contre 8,5% en 2017.

Le solde du compte de capital ressortirait excédentaire de 210,2 milliards contre 153,7 milliards en 2017, grâce à une hausse des dons-projets. S'agissant du compte financier, il bénéficierait d'une augmentation des flux nets entrants au titre des investissements directs étrangers et des autres investissements.

Au niveau monétaire, les actifs extérieurs nets, à fin septembre 2018, se sont détériorés de 83,6 milliards par rapport à leur niveau de fin décembre 2017, pour s'établir à 1.246,6 milliards.

L'encours des créances intérieures a enregistré une hausse de 247,0 milliards ou 10,1% par rapport à fin décembre 2017, pour ressortir à 2.683,3 milliards. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale, qui se situait à 66,1 milliards à fin décembre 2017, s'est consolidé de 12,0 milliards, pour s'établir à 78,1 milliards à fin septembre 2018. L'encours des créances sur l'économie a progressé de 235,5 milliards ou 9,9%, pour ressortir à 2.605,2 milliards.

Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a augmenté de 3,9%, pour s'établir à 3.496,9 milliards à fin septembre 2018.

2.2.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018

L'état de la convergence en 2018 se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** ressortirait à -4,9 % en 2018 contre -7,8% en 2017. Il était prévu pour s'établir à -4,8% dans le programme 2018-2022 ;
- **Le taux d'inflation annuel moyen** serait de 1,1% en 2018 contre 0,4% en 2017 ;
- **Le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** se situerait à 42,9% en 2018 contre 38,1% en 2017. Il était prévu pour s'établir à 39,0% dans le programme 2018-2022 ;

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 50,5% contre 49,9% en 2017. Dans le programme 2018-2022, il était attendu à 41,3% ;
- **Le taux de pression fiscale** passerait de 17,3% en 2017 à 17,4% en 2018 pour un objectif de 19,0% dans le programme 2018-2022.

De l'analyse de l'état de convergence en 2018, il ressort que le critère clé relatif au solde global ne serait pas respecté. Aucun critère de second rang ne serait respecté.

2.2.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2023

Le Programme pluriannuel du Burkina Faso au titre de la période 2019-2023 est parvenu à la Commission le lundi 24 octobre 2018. Il est une actualisation du Programme 2018-2022 adopté par Décision n°12/2017/CM/UEMOA du 22 décembre 2017.

Principaux éléments du Programme

Le Programme est orienté vers l'atteinte de l'objectif global du PNDES. Il s'agit de « Transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, résiliente, inclusive et créatrice d'emplois décents pour tous ». Couvrant la période de 2016 à 2020, le PNDES est bâti autour de trois axes que sont :

- Axe 1 : reformer les institutions et moderniser l'administration ;
- Axe 2 : développer le capital humain ;
- Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Le Programme prévoit un taux moyen de croissance du PIB réel de 6,9% sur la période 2019-2023 contre 5,4% sur la période quinquennale précédente (2014-2018). Cette croissance serait portée par l'ensemble des secteurs économiques dans un contexte de transformation structurelle de l'économie.

Pour ce qui concerne le secteur primaire, la valeur ajoutée connaîtrait une croissance moyenne de 5,5% par an. Cette croissance serait impulsée aussi bien par l'agriculture vivrière (+7,3%) que celle de rente (+8,0%). La bonne tenue de l'agriculture sur la période du programme s'expliquerait par la poursuite des actions entreprises pour renforcer la production du secteur et par la poursuite des grands chantiers visant sa modernisation. Il s'agit, entre autres, de la mise à disposition des producteurs, outre des intrants agricoles, de 150 000 équipements à traction animale et la réalisation d'unités de montage de tracteurs et de motoculteurs ainsi que la mise à disposition d'équipements motorisés (500 tracteurs et 500 motoculteurs).

Par ailleurs, dans le cadre de la réduction de la vulnérabilité de l'agriculture à la pluviosité capricieuse, les actions de maitrise de l'eau seront renforcées à travers les technologies innovantes d'irrigation et l'aménagement de bas-fonds sur l'ensemble du territoire national. Aussi, la dynamique du secteur agricole serait renforcée par la mise en place d'une banque spécifique (Banque Agricole du Faso) et d'un fonds de développement agricole pour son financement, la promotion de mécanismes innovants d'accès aux crédits agricoles (assurance agricole, entreposage agricole), la prévention et la gestion des attaques parasitaires et l'intensification de la promotion de la consommation nationale du coton.

S'agissant du secteur secondaire, sa valeur ajoutée progresserait de 7,3% en moyenne sur la période 2019-2023. Les performances du secteur seraient liées à la bonne tenue de l'égrenage du coton (+11,5), des BTP (+10,6%), des industries manufacturières (+6,7%) et des industries extractives (+4,0%). Pour l'égrenage du coton, son dynamisme résulterait des bonnes perspectives des campagnes cotonnières sur la période 2019-2023. Le sous-secteur enregistrerait également la mise en place d'unités d'égrenage de coton et de transformation locale de coton ainsi que l'intensification de la promotion de la consommation nationale des produits du coton. Pour les BTP, ils bénéficieraient de l'intensification de la réalisation des grands projets d'investissement, notamment les travaux de construction d'infrastructures de transport et des logements. Il est prévu d'importants travaux de renforcement, de réhabilitation, de construction et de bitumage de routes sur la période du programme.

Les industries extractives, quant à elles, profiteraient de l'entrée en production de la mine d'or de « Semafo Boungou » (2018) et de « Wahgnion Gold Operations SA » (2020), le meilleur suivi de la production artisanale d'or, la poursuite de la production de zinc ainsi que l'extraction de nouveaux minerais (Manganèse). Par ailleurs, l'amélioration progressive de l'approvisionnement en énergie devrait contribuer à soutenir la productivité du secteur manufacturier sur la période du programme.

Le secteur tertiaire maintiendrait son dynamisme avec une croissance annuelle moyenne de 7,2% sur la période 2019-2023, tirée par les services marchands (+6,9%). La croissance des services marchands serait impulsée essentiellement par le «commerce» (+8,1%), le « transport » (8,7%), les « services financiers » (+8,5%) et les « postes et télécommunications » (+8,5%).

Du côté de la demande du PIB, la croissance serait tirée par la consommation finale et l'investissement. La consommation finale en terme réel connaîtrait une croissance de 6,5% en moyenne sur la période 2019-2023 soutenue aussi bien par sa composante publique (+7,9%) que privée (+5,9%). La FBCF connaîtrait une hausse moyenne de 7,2% l'an, sous l'impulsion de la FBCF publique (+9,1%) et privée (+5,5%).

Le taux d'inflation serait en conformité avec la norme communautaire de l'UEMOA, sur la période du programme, à la faveur de l'accroissement de la production agricole, du niveau relativement bas des cours des produits alimentaires importés et de la mise en œuvre des programmes de contrôle des prix des produits de grande consommation.

Dans le domaine des finances publiques et de la dette publique, le Gouvernement entend consolider les actions entreprises dans le cadre du budget 2018 et poursuivre la mise en œuvre des réformes stratégiques et des investissements structurants du PNDES.

En matière de mobilisation des ressources, l'accent sera mis sur l'optimisation dans la mobilisation des ressources propres afin d'accroitre l'espace budgétaire de l'Etat. A cet effet, les mesures visant à améliorer le recouvrement des recettes intérieures seront entreprises et/ou renforcées. Il s'agit, entre autres, de : (i) la création de centres des impôts des moyennes entreprises supplémentaires à Ouagadougou; (ii) l'élargissement de l'usage de la facture normalisée à tous les segments de contribuables ; (iii) l'élargissement de l'assiette fiscale à travers le recensement fiscal des contribuables des villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso à l'aide d'outils modernes de gestions (informatiques) qui permettront la géolocalisation de ces contribuables ; (iv) l'opérationnalisation du projet cadastre fiscal afin de contribuer à l'amélioration du rendement des impôts et taxes assis sur le foncier bâti et non bâti; (v) l'exploitation du logiciel SYLVIE et son interfaçage avec SYDONIA World ; (vi) la modernisation et la simplification des procédures douanières par la mise en œuvre des « normes SAFE » de l'OMD; (vii) le renforcement du dispositif de gestion et de suivi des exonérations en vue de rationaliser et d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales ; (viii) la fiscalisation du secteur agricole sans compromettre la réalisation des objectifs poursuivis par la stratégie de développement agricole; (ix) l'échange de données entre l'administration fiscale et les administrations financières détentrices de données de recoupement (SONAPOST, CNSS, DGTTM, ONI, SONABEL, ONEA…) et (x) la formation des inspecteurs techniques dans le domaine de la lutte anti-corruption et l'élaboration de la cartographie des risques de fraudes.

Ainsi, sur la période du programme, les recettes totales et dons progresseraient en moyenne annuelle de 10,2%. Les recettes fiscales progresseraient en moyenne de

12,6% pour représenter 20,5% du PIB en 2023. Les dons baisseraient progressivement sur la période du programme passant de 2,9% du PIB en 2019 à 2,0% en 2023.

S'agissant des dépenses totales et prêts nets, leur évolution tiendra compte d'une part, des priorités de développement définies sur la période et d'autre part, de l'objectif de contenir le déficit budgétaire à un niveau soutenable. Dans cette optique, les interventions de l'Etat devront s'orienter vers la mise en œuvre des investissements structurants, la poursuite de la rationalisation des dépenses courantes et la bonne gestion de la dette publique. Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient en moyenne de 8,1% sur la période 2019-2023. Cet accroissement serait imputable à la fois aux dépenses courantes (7,0%) et aux dépenses en capital (9,8%). La hausse des dépenses courantes s'expliquerait principalement par l'accroissement moyen des dépenses de personnel de 10,3% pour représenter 9,4% du PIB en 2023 et de 8,7% des intérêts sur la dette publique pour représenter 1,2% du PIB nominal en 2023.

En outre, au regard de la situation sécuritaire, il est prévu une dotation conséquente de ressources aux forces de défense et de sécurité afin de renforcer leurs capacités opérationnelles. La hausse des dépenses d'investissement serait imputable essentiellement à celle des investissements sur ressources internes (+15,3%). Elle s'expliquerait, notamment par les travaux relatifs à la poursuite de la construction de l'Aéroport de Donsin, la construction et le bitumage de routes dont la section Ouagadougou-Koudougou de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou, la construction de centrales solaires et thermiques et la construction de logements sociaux.

En matière d'endettement, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de sa politique d'endettement, à travers l'élaboration de stratégies annuelles d'endettement public à moyen terme. Dans cette optique, il continuera à privilégier les ressources d'emprunts concessionnels et à renforcer les capacités de contrôle du Comité national de la dette publique (CNDP) sur les actes d'endettement public. Dans ce contexte, l'encours total de la dette publique enregistrerait un accroissement annuel moyen de 9,2%, imputable aussi bien à la dette intérieure (+7,3%) qu'à celle extérieure (+10,8%). Le ratio d'endettement se situerait à 43,6% en 2023 contre 46,8% en 2019, en conformité avec le seuil communautaire de 70% maximum.

Le ratio de liquidité « Service de la dette extérieure sur les exportations » se situerait en moyenne à 4,6% sur la période pour un seuil de 15%.

Evaluation technique du Programme

- **Présentation du Programme**

Le Programme du Burkina Faso est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice de mesures qui intègre les actions pour une mise en œuvre de la Recommandation n°03/2018/CM/UEMOA relative aux orientations de politique économique aux Etats membres de l'Union pour l'année 2019. Par ailleurs, l'état de mise en œuvre des recommandations de politique économique contenues dans le Rapport de juin 2017 est présenté.

- **Cohérence des programmes**

Le Programme est, dans ses orientations, cohérent avec le projet de la Loi de Finances 2019, le Programme économique et financier en cours avec le FMI et le Plan National de Développement Economique et Social.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Conformément à l'Article 13 de l'Acte additionnel portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité, le profil des indicateurs de convergence est marqué par une amélioration continue.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

Les projections sur la période 2019-2023 indiquent que les trois critères de premier rang seraient respectés à partir de 2019.

- **Pertinence des hypothèses**

S'agissant du secteur réel, sur la période du Programme, l'économie du Burkina Faso poursuivrait sa dynamique de croissance avec un taux annuel moyen de 6,9%, portée par l'ensemble des secteurs. Ces prévisions de croissance paraissent réalisables au regard des taux de croissance enregistrés au cours des cinq dernières années sous l'impulsion des réformes mises en œuvre. Plus spécifiquement, dans la perspective de la poursuite des actions visées par le PNDES, notamment les réformes structurelles, l'amélioration de la gouvernance économique et financière, l'entrée en exploitation de nouvelles mines d'or, l'accélération de la production de manganèse et de zinc ainsi que les bons résultats attendus au niveau de la production agricole et le dynamisme du secteur tertiaire, le pays pourra maintenir la trajectoire d'une croissance forte et durable. En outre, l'amélioration des conditions sécuritaires permettra de renforcer l'investissement. Toutes ces mesures devraient favoriser l'atteinte de l'objectif de croissance.

Toutefois, les perspectives de croissance demeurent empreintes d'incertitudes en raison des risques pesant, d'une part, sur l'environnement économique mondial et, d'autre part, sur la stabilité économique et sociale au Burkina Faso en particulier. Il s'agit essentiellement de (i) la menace sécuritaire, notamment les attaques terroristes ; (ii) la vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques et aux attaque des cultures par des insectes nuisibles ; (iii) la persistance des remous sociaux au niveau intérieur et ; (iv) la volatilité des cours des matières premières exportées, notamment l'or et le coton.

Pour ce qui concerne les finances publiques, les recettes totales enregistreraient une hausse continue. Les recettes fiscales augmenteraient pour s'établir à 19,9% du PIB en 2019. La poursuite de la mise en œuvre des réformes visant une amélioration des recouvrements fiscaux et douaniers devrait permettre l'atteinte de cet objectif. Toutefois, la progression de 2,5 points de pourcentage entre 2018 et 2019 parait très optimiste au regard des réalisations passées.

Les perspectives d'une maitrise de la progression annuelle des dépenses totales autour de 8% durant la période du programme semble difficile à réaliser eu égard notamment à l'importance des besoins d'investissements prévus dans le PNDES et des dépenses sécuritaires.

Nonobstant les risques relevés, il ressort de l'analyse du Programme pluriannuel du Burkina Faso que l'atteinte des objectifs reste conditionnée par la réalisation effective des investissements structurants porteurs de croissance et la mise en œuvre des réformes budgétaires permettant un accroissement significatif des ressources propres.

2.2.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du présent Programme pluriannuel indique que le Burkina Faso respecterait les trois critères de convergence de premier rang. En ce qui concerne les critères de second rang, le taux de pression fiscale serait respecté à partir de 2020. Cependant, pour ce qui est du ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, des efforts restent à faire, ce critère n'étant pas respecté sur toute la période du programme.

La Commission juge le Programme conforme aux objectifs du Pacte et recommande son adoption au Conseil des Ministres.

Toutefois, la maîtrise ou la disponibilité de certains facteurs de production, notamment l'eau et l'énergie, la mobilisation des recettes fiscales, la mise en œuvre des réformes structurelles destinées à élargir et à diversifier la base productive de l'économie, ainsi que l'instauration d'un climat social et sécuritaire apaisé demeurent les principaux défis à relever.

La Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités du Burkina Faso à prendre les dispositions nécessaires en vue de :

- poursuivre le renforcement du climat social et de l'environnement sécuritaire ;
- conforter les efforts de mobilisation des recettes en vue d'accroitre l'espace budgétaire ;
- assurer une meilleure maîtrise des dépenses courantes, notamment celles relatives à la masse salariale ;
- poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles et des politiques sectorielles, notamment celles visant la maîtrise de l'eau, l'accroissement et la diversification de la production agricole ainsi que la fourniture régulière de l'énergie.

Tableau 03 : Evolution des indicateurs de convergence du Burkina Faso

	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB (>= - 3%)	-7,8	-4,8	-4,9	-3,0	-2,8	-2,7	-2,7	-2,6
Taux d'inflation (<= 3%)	0,4	≤3,0	1,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Encours de la dette publique/PIB (<= 70%)	38,1	39,0	42,9	46,8	45,4	44,7	44,4	43,6
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales (<= 35%)	49,9	41,3	50,5	48,0	45,9	45,1	45,9	45,7
Taux de pression fiscale (>= 20%)	17,3	19,0	17,4	19,9	20,1	20,3	20,4	20,5
Taux de croissance du PIB	**6,3**	**6,9**	**6,7**	**7,0**	**7,0**	**6,9**	**6,8**	**6,9**

Sources : Commission, CNPE, Burkina (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE

Le taux de croissance de l'activité économique progresserait en 2018 de 7,7% comme en 2017, porté par la consolidation de l'ensemble des secteurs, dans un contexte d'inflation modérée (0,5% contre 0,7% en 2017).

L'exécution des opérations financières de l'Etat, en 2018, se caractériserait par une amélioration du recouvrement des recettes fiscales et une gestion budgétaire prudente qui réduiraient le déficit global à 4,0% du PIB contre 4,5% en 2017.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, le déficit du compte courant hors dons se situerait à 5,9% du PIB contre 6,7% en 2017.

La masse monétaire s'est accrue de 4,3% sur les neuf premiers mois de l'année, en se situant à 8.941,5 milliards à fin septembre 2018.

En matière de convergence, le critère clé ne serait pas respecté mais les deux (2) autres critères de premier rang le seraient. Quant aux critères de second rang, aucun ne serait respecté en 2018.

2.3.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

L'activité économique enregistrerait en 2018, un taux de croissance de 7,7% pour un objectif de 8,3% contenu dans le Programme pluriannuel 2018-2022, la performance du secteur primaire devant être moins bonne que prévue.

Le secteur primaire enregistrerait une croissance de 3,1% en 2018, sous l'effet de la hausse de l'agriculture vivrière de 3,7% et de l'agriculture d'exportation de 2,3%. Les évolutions des principales spéculations se présentent comme suit : cacao (-3,8%), anacarde (+5,5%), caoutchouc (+5,9%) et l'huile de palme (+19,1%).

Le secteur secondaire progresserait de 8,5% en 2018 contre 3,0% en 2017, en relation avec la bonne tenue de certaines de ses composantes. L'activité des BTP augmenterait de 22,0%, à la faveur de la poursuite des travaux de construction des infrastructures de base et des projets structurants, notamment le Metro d'Abidjan, le stade d'Ebimpé pour la CAN 2021 et la réhabilitation des infrastructures ferroviaires. Les industries agro-alimentaires progresseraient de +14,2% consécutive à la bonne tenue de la production agricole.

Le secteur tertiaire croîtrait de 10,8% contre 6,6% en 2017, en relation avec le dynamisme des transports (+10,6%), la télécommunication (+12,6%), le commerce (+9,4%) et les autres services (+11,1%).

Globalement, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2018, s'établiraient, respectivement, à 0,6 point, 1,8 point, et 5,3 points.

En ce qui concerne la demande globale, elle serait tirée par la consommation finale et les investissements. La consommation finale augmenterait de 6,7% en 2018 contre 4,0% en 2017, en raison de la hausse de la consommation des ménages de 7,8%, induite par l'augmentation des revenus et de la création d'emplois. La consommation des administrations publiques s'afficherait à 0,1%.

Quant aux investissements, ils seraient en hausse de 14,1% en 2018 contre 11,9% une année plus tôt qui s'expliquerait, entre autres, par la poursuite des travaux de construction des infrastructures socioéconomiques et le démarrage des travaux du Métro d'Abidjan. La FBCF privé progresserait de 18,4% et celui du public de 7,4%.

S'agissant des exportations, elles seraient en hausse de 6,9% en 2018, en lien avec la bonne tenue des productions agricoles et des produits transformés. Quant aux importations, elles augmenteraient de 8,0% en rapport avec la mise en œuvre des projets d'investissement.

Au total, les contributions de la consommation finale, de l'investissement et du commerce extérieur à la croissance du PIB en 2018 s'établiraient, respectivement, à 5,4 points, 2,5 points et -0,2 point.

Le taux d'épargne intérieure brut se situerait à 19,8% et le taux d'investissement global ressortirait à 19,4%.

Graphique 4 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation en Côte d'Ivoire

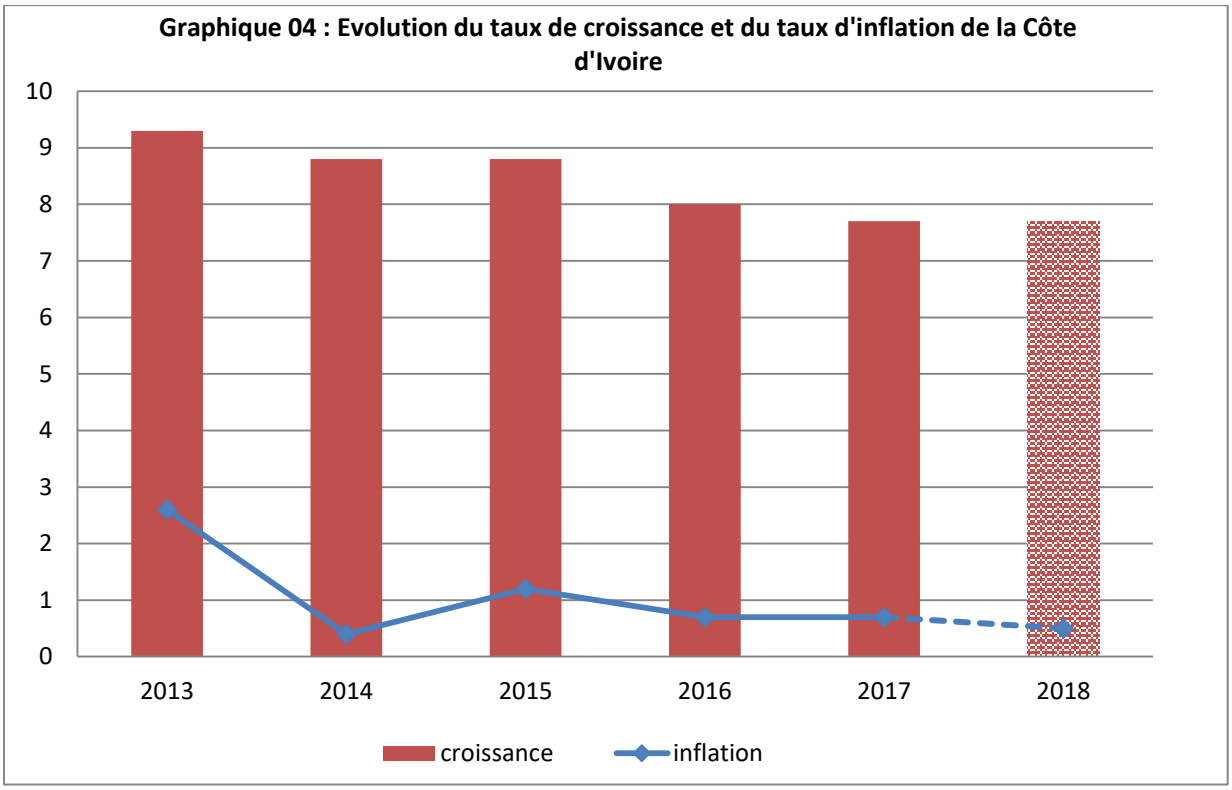

S'agissant des prix, le taux d'inflation serait modéré en 2018. En effet, au cours des neuf (9) premiers mois de l'année, le taux d'inflation annuel moyen s'est établi à 0,2% contre 0,7% de la même période en 2017. La hausse au niveau du prix des fonctions « logements, eau, électricité » (+0,6% contre -1,1%), « meubles et articles de ménages » (+3,1% contre +2,3%) et « restaurants et hôtels » (1,2% contre 1,1%) a été atténuée par la baisse au niveau des fonctions « Alimentation et boissons non alcoolisées » (-0,9% contre +0,3%), « Santé » (-1,7% contre 0,5%) et « Communication » (-2,8% contre -3,1%). Pour l'ensemble de l'année, il est prévu un taux d'inflation de 0,5% contre 0,7% en 2017.

En 2018, l'exécution des opérations financières de l'Etat se traduirait par une réduction du déficit global, grâce à une bonne mobilisation des recettes fiscales et une maîtrise des dépenses, notamment courantes.

Les recettes totales atteindraient 19,1% du PIB en 2018. Les recettes fiscales seraient en hausse de 8,2%, induisant un taux de pression de 16,5% comme en 2017. L'évolution des recettes fiscales s'expliquerait par les mesures prises par les administrations fiscales en vue d'assurer l'efficience du système et des procédures de

recouvrement de la fiscalité foncière et de la formalisation de l'entreprise. Il s'agit, entre autres, (i) de la réorganisation de l'administration fiscale ; (ii) du renforcement de la sécurité informatique ; (iii) de l'amélioration du suivi des dépenses fiscales ; et (iv) des efforts accrus de sensibilisation.

Les recettes non fiscales seraient en hausse de 5,5% pour ressortir à 2,6% du PIB. Quant aux dons, ils augmenteraient de 13,9% pour atteindre 1,3% PIB en 2018, en relation avec la mobilisation des ressources au niveau du Contrat de Désendettement et de Développement (CDD) et des dons projets.

Les dépenses totales et prêts nets atteindraient 24,4% du PIB en 2018, en relation avec l'augmentation modérée des dépenses courantes (+5,3%) par rapport en 2017 (+11,2%). La hausse des dépenses courantes serait tirée par les dépenses de personnel, les prestations sociales et les charges d'intérêts sur la dette publique. Les dépenses de personnel augmenteraient de 8,1%, en raison de la poursuite des avancements indiciaires, des recrutements notamment dans les secteurs sociaux et des changements de situations administratives. Les intérêts de la dette publique augmenteraient de 12,3% en 2018.

Quant aux dépenses en capital, elles augmenteraient de 7,3%, en s'établissant à 7,0% du PIB, en relation avec la poursuite des travaux de construction des infrastructures prévues dans le PND 2016-2020.

Au total, en 2018, l'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une amélioration des principaux soldes budgétaires. Le déficit global, dons compris, s'établirait à 4,0% en 2018 contre 4,5% en 2017. Le déficit global hors dons ressortirait à 5,2% du PIB contre 5,7% en 2017.

A fin décembre 2018, le ratio de l'encours de la dette publique (hors C2D) sur le PIB nominal se situerait à 48,2% contre 45,3% en 2017. Quant au service de la dette publique totale, il s'établirait à 1547,8 milliards pour l'année 2018 et progresserait de 6,8% par rapport à 2017. Il représenterait 33,8% des recettes totales en 2018 contre 34,1% en 2017. Sur les trois dernières années, le service de la dette intérieure représente en moyenne 64,4% du total du service de la dette publique reflétant la part importante de l'encours de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette.

La balance des paiements se caractériserait par un solde global excédentaire de 399,2 milliards contre un déficit de 67,9 milliards en 2017. Ce résultat serait lié à l'évolution favorable des comptes courant, de capital et financier.

Le déficit des transactions courantes en 2018, ressortirait à 1.264,1 milliards, soit 5,3% du PIB, contre 1.333,4 milliards en 2017 (6,0% du PIB), en raison de la réduction du déficit des biens et services. Le déficit commercial diminuerait de 140,9 milliards grâce à une baisse des importations (-4,2%) plus forte que celle des exportations (-3,0%) qui pâtiraient du repli des recettes tirées de la vente de cacao et du caoutchouc. Le recul des importations s'expliquerait par la réduction des achats des biens autres que les produits pétroliers. Le déficit du compte courant hors dons se situerait à 5,9% du PIB contre 6,7% en 2017.

Le solde du compte de capital ressortirait excédentaire de 149,0 milliards, en augmentation de 29,1 milliards par rapport à 2017, grâce à une hausse des dons-projets. S'agissant du compte financier, il bénéficierait d'une augmentation des flux nets entrants au titre des investissements directs étrangers et de portefeuille en raison de la mobilisation de ressources sur les marchés de capitaux.

S’agissant de la situation monétaire, Les actifs extérieurs nets des institutions de dépôt se sont consolidés de 287,3 milliards, pour s'établir à 2.050,0 milliards à fin septembre 2018. Cette évolution est imputable à la hausse des actifs extérieurs de la Banque Centrale (+203,4 milliards) et de ceux des banques (+83,9 milliards).

L'encours des créances intérieures s'est situé à 8.392,3 milliards, en hausse de 101,6 milliards ou 1,2% par rapport à fin décembre 2017. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale a augmenté de 3,5 milliards pour ressortir à 1.984,6 milliards. L'encours des créances sur l'économie a enregistré une hausse de 98,1 milliards ou 1,6% pour s'établir à 6.407,7 milliards.

La masse monétaire s'est accrue de 4,3% sur les neuf premiers mois de l'année, en se situant à 8.941,5 milliards à fin septembre 2018.

2.3.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018

L’état de convergence en 2018 se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** se situerait en 2018 à -4,0% contre -4,5% en 2017. Il était prévu à -3,7% dans le Programme 2018-2022 ;
- **le taux d’inflation annuel moyen** s’établirait à 0,5% en 2018 contre 0,7% 2017 ;
- **le ratio de l’encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** ressortirait en 2018 à 48,2% contre 45,3% en 2017. L’objectif était de 42,6 % dans le Programme 2018-2022.

Critères de second rang

- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** ressortirait à 41,4% contre 41,5% en 2017, pour un objectif de 38,6% dans le Programme 2018-2022;
- **le taux de pression fiscale** se situerait à 16,5% comme en 2017. L’objectif était de 15,6% dans le Programme 2018-2022.

Au total, à l’exception du ratio du solde budgétaire, les deux autres critères de premier rang seraient respectés en 2018 comme en 2017. Aucun des deux critères de second rang ne le serait.

2.3.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2023

Le Programme pluriannuel de convergence de la Côte d’Ivoire est parvenu à la Commission de l’UEMOA, le 30 octobre 2018. Il est une actualisation du Programme précédent adopté par la Décision n° 13/2017/CM/UEMOA, du 22 décembre 2017.

Principaux éléments du Programme

Le Programme se fonde sur les orientations stratégiques du Gouvernement contenues dans le Plan National de Développement (PND 2016-2020), visant à faire de la Côte d’Ivoire un pays émergent à l’horizon 2020.

Pour ce faire, le Gouvernement continuera de (i) renforcer la qualité des institutions et de la gouvernance, (ii) accélérer le développement du capital humain et du bien-être

social, (iii) accélérer la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation, (iv) développer des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et préserver l'environnement ainsi que (v) renforcer l'intégration régionale et la coopération internationale.

Les principaux objectifs du Programme sont :

- un taux de croissance moyen du PIB réel de 7,2% sur la période 2019-2023 ;
- un taux de pression fiscale en progression qui passerait de 17,0% en 2019 et 17,3% en 2023 ;
- un déficit budgétaire global qui se réduirait de 3,0% en 2019 à 2,6% en 2023 ;
- un taux d'endettement qui baisserait de 48,3% en 2019 à 48,1% en 2023.

Les mesures contenues dans le Programme concernent plusieurs axes, notamment (i) la réalisation d'une croissance forte et durable ; (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et de la sélection rigoureuse des projets envisageables en mode PPP ainsi que leur évaluation préalable ; (iii) l'amélioration de la gestion de la dette ; (iv) le renforcement de l'environnement des affaires et le développement du secteur privé ; (v) le développement du secteur financier et l'inclusion financière ; (vi) l'intensification des réformes dans le secteur de l'énergie ; (vii) l'amélioration de l'appareil statistique.

Pour atteindre les objectifs en matière de croissance, le Gouvernement compte (i) poursuivre le développement des infrastructures de qualité, (ii) améliorer le climat des affaires par la mise en œuvre des reformes orientées « Doing Business », (iii) mettre en place des Programmes de transformation des matières premières et (iv) améliorer l'accès aux services sociaux de base.

Ainsi, le secteur primaire bénéficierait de la poursuite des investissements dans le secteur agricole dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2018-2025) et d'un meilleur traitement phytosanitaire des plantations ainsi qu'une amélioration des voies de desserte et des prix rémunérateurs. Par ailleurs, la dynamisation des organisations professionnelles dans les secteurs du vivrier, de la pêche et de l'élevage permettrait d'améliorer la contribution de ce secteur à la croissance.

Le secteur secondaire serait tiré par la bonne tenue des branches BTP et des industries, imputable à la poursuite des projets d'investissements publics, l'augmentation des capacités de production par de nouvelles installations et le renforcement des structures existantes.

Le secteur tertiaire tirerait profit de la vigueur des secteurs primaire et secondaire et de l'évolution positive de toutes ses composantes.

S'agissant des recettes intérieures, les principales mesures viseraient à accroitre l'efficience du système par l'informatisation et la digitalisation, améliorer le recouvrement de la fiscalité foncière et réduire la taille du secteur informel par une réforme fiscale adaptée. En ce qui concerne les recettes de porte, les mesures seraient, entre autres, l'acquisition de scanners pour l'aéroport, la sécurisation de la frontière ouest par le déploiement d'agents sur le long de cette frontière, la mise à niveau des droits d'accises sur les tabacs en vue de tendre vers les normes communautaires, la mise en place d'une Cellule d'Analyse des Données Miroir (CADOM) afin de calculer les écarts de valeurs et de quantités à partir des

statistiques.

Relativement à la gestion des risques budgétaires, les réformes seraient, entre autres, l'amélioration de la gestion des entreprises du secteur public, le renforcement des études de faisabilité des projets devant faire l'objet de financement sous forme de PPP, l'intégration des informations sur les risques budgétaires des contrats PPP dans les comptes publics et leurs estimations.

Au niveau de la modernisation de la gestion des finances publiques, les actions à mettre en œuvre seraient la finalisation du système d'information budgétaire et le basculement progressif au budget programme ; le renforcement des contrôles, la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale et de la dématérialisation des procédures de passation des marchés et la mise en ligne du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP).

En matière des dépenses, les priorités du gouvernement seraient axées sur (i) l'accès à l'eau potable pour tous à prix modéré ; (ii) l'accélération de la mise en œuvre de la politique d'éducation pour tous ; (iii) la mise en place d'un système de santé d'excellence et de proximité ; (iv) la couverture maladie universelle en matière de Protection Sociale ; et (v) la construction de logements sociaux et économiques au profit des personnes vulnérables.

Le Gouvernement continuera de mettre en œuvre une politique d'endettement visant à contenir l'augmentation de la valeur actuelle (VA) de la dette publique rapportée au PIB, de façon à minimiser le risque de surendettement et à renforcer la résilience aux chocs extérieurs.

Evaluation technique du Programme

- **Présentation du Programme**

Le Programme de la Côte d'Ivoire est conforme au canevas type de présentation des Programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures et de l'état de mise en œuvre des recommandations de politique économique contenues dans le Rapport de juin 2017.

- **Cohérence entre les programmes**

Le Programme est, dans ses orientations, cohérent avec le Programme Economique et Financier, conclu avec le FMI au titre de la période 2016-2019 et les orientations du PND 2016-2020.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Conformément aux dispositions de l'Acte additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, le profil des indicateurs de convergence, serait dans l'ensemble marqué par une amélioration continue.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

A l'horizon de convergence fixé au 31 décembre 2019, tous les critères de premier rang seraient respectés.

- **Pertinence des hypothèses**

Les performances attendues en matière de croissance seraient portées par tous les secteurs économiques. Le taux de croissance moyen sur la période 2019-2023

ressortirait à 7,2%. L'expansion économique résulterait de la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et à la politique du Gouvernement d'investir dans les secteurs moteurs de croissance.

Toutefois, la réalisation du sentier de croissance projeté pourrait être entravé notamment par : (i) les contraintes de financement des projets prévus ; (ii) les mauvaises conditions climatiques qui pourraient affecter négativement la performance du secteur primaire ; et (iii) la volatilité et le niveau relativement faible des cours des matières premières qui pourrait décourager les producteurs.

Au niveau des finances publiques, le solde budgétaire global passerait d'un déficit de 4,0% en 2018 à 3,0% en 2019, puis à 2,6% en 2023. Le taux de pression fiscale progresserait de 0,3 point de pourcentage sur la période du Programme. Toutefois, ce niveau d'accroissement de la pression fiscale semble faible, au regard des potentialités économiques du pays et des besoins importants d'investissements notamment dans les infrastructures.

En ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets, le rythme de croissance baisserait sur la période du Programme en rapport avec la réduction des dépenses courantes qui passeraient de 16,8% du PIB en 2019 à 15,5% en 2023. Cette baisse ne semble pas compatible avec les objectifs du Programme notamment une croissance inclusive. En effet, la volonté du Gouvernement d'améliorer les indicateurs sociaux de santé et d'accès à l'eau potable nécessiterait une augmentation de certaines dépenses ainsi que les transferts sociaux. A ces dépenses, s'ajouteraient celles relatives à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations en 2021.

2.3.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du Programme indique que la Côte d'Ivoire respecterait tous les trois (03) critères de premier rang. Aucun des critères de second rang ne serait respecté. Toutefois, celui relatif à la masse salariale le serait à partir de 2021.

La Commission juge le Programme conforme aux objectifs du Pacte et recommande son adoption au Conseil des Ministres.

Pour renforcer les performances en matière de convergence, les Autorités ivoiriennes sont invitées à prendre les dispositions en vue de :

- renforcer la mobilisation des ressources à travers la poursuite de la mise en œuvre des actions visant à élargir l'assiette fiscale, à simplifier le dispositif fiscal et à renforcer les Administrations fiscale et douanière;
- poursuivre les efforts visant la rationalisation des dépenses et la maîtrise de la masse salariale ;
- poursuivre les réformes d'amélioration du climat des affaires et le renforcement des Programmes de transformation des produits de base ;
- poursuivre la mise en œuvre d'une gestion prudente de la dette de façon à minimiser le risque de surendettement et à renforcer la résilience aux chocs.

Tableau 04 : Evolution des indicateurs de convergence pour la Côte d'Ivoire

	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB (>= - 3%)	-4,5	-3,7	-4,0	-3,0	-2,9	-2,9	-2,4	-2,6
Taux d'inflation (<= 3%)	0,7	≤3,0	0,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Encours de la dette publique/PIB (<= 70%)	45,3	42,6	48,2	48,3	48,1	46,9	47,4	48,1
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales (<= 35%)	41,5	40,5	41,4	39,0	36,4	34,2	34,0	32,3
Taux de pression fiscale (>= 20%)	16,5	15,6	16,5	17,0	17,3	17,4	17,0	17,3
Taux de croissance du PIB	**7,7**	**8,3**	**7,7**	**7,8**	**7,1**	**7,4**	**6,8**	**6,7**

Source : Commission de l'UEMOA, CNPE-Côte d'Ivoire (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.4 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE-BISSAU

En 2018, le taux de croissance du PIB réel serait de 3,8% contre 5,9% en 2017, en lien avec la baisse du rythme de croissance du secteur tertiaire. Le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 0,6% contre 1,1% en 2017.

L'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une détérioration du solde budgétaire global, en liaison avec une baisse des recettes budgétaires conjuguée à une augmentation des dépenses totales. Le solde global ressortirait à -3,0% du PIB contre -0,6% en 2017.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit courant hors dons représenterait 4,3% du PIB en 2018 contre 1,0% du PIB en 2017.

S'agissant de la situation monétaire, la masse monétaire a augmenté de 12,6%, comparée à décembre 2017, pour ressortir à 387,6 milliards à fin septembre 2018.

En ce qui concerne l'état de convergence, la Guinée-Bissau respecterait les trois critères de premier rang en 2018. Au niveau des critères de second rang, aucun critère ne serait respecté.

2.4.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2018, le taux de croissance du PIB réel se situerait à 3,8% après 5,9% en 2017, pour un objectif initial de 5,7%, soutenu par l'ensemble des secteurs d'activité. Il convient de relever que le ralentissement enregistré en 2018 serait principalement imputable à la baisse de la croissance du secteur tertiaire qui représente plus de 47% du PIB.

Dans le secteur primaire, le taux de croissance serait en 2018 de 4,5% contre -0,3% en 2017, soutenu par la hausse de la production vivrière qui enregistrerait un taux de progression de 8,4% en 2018 contre 1,1% en 2017. En revanche, la production de noix de cajou connaitrait une baisse de 10,0%.

Le secteur secondaire enregistrait une croissance de 8,1% en 2018 contre 11,9% en 2017, en lien avec la poursuite des investissements publics et la bonne tenue de l'agro-industrie qui enregistrerait une hausse de 6,9% contre 2,9% en 2017.

Le secteur tertiaire croîtrait de 3,2% en 2018 contre 7,2% en 2017. Ce ralentissement serait lié au secteur du transport qui enregistrerait une croissance de 7,2% contre 14,4% l'année précédente, et au commerce qui reculerait de 1,9% contre une croissance de 4,2% en 2017. Le recul du commerce résulterait des difficultés liées à la commercialisation de la noix de cajou, en raison de la baisse des prix internationaux et aux producteurs respectivement de 13% et 42%.

Au total, les contributions à la croissance du PIB des secteurs primaire, secondaire et tertiaire seraient respectivement de 1,6 point, 1,2 point et 1,0 point.

Du côté de la demande, la croissance serait tirée, principalement, par les investissements publics qui augmenteraient de 4,1% après la forte progression de 42,2% enregistrée en 2017, en lien avec la poursuite de la réalisation d'infrastructures routières. La consommation finale, pénalisée par la chute des revenus des producteurs de cajou, reculerait de 2,6%, après une augmentation de 8,1% en 2017.

Au total, les contributions de la consommation finale, de l'investissement et du solde extérieur à la croissance du PIB en 2018, s'établiraient respectivement à -3,0 point, 1,2 point et 5,6 points.

Graphique 05 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation en Guinée-Bissau

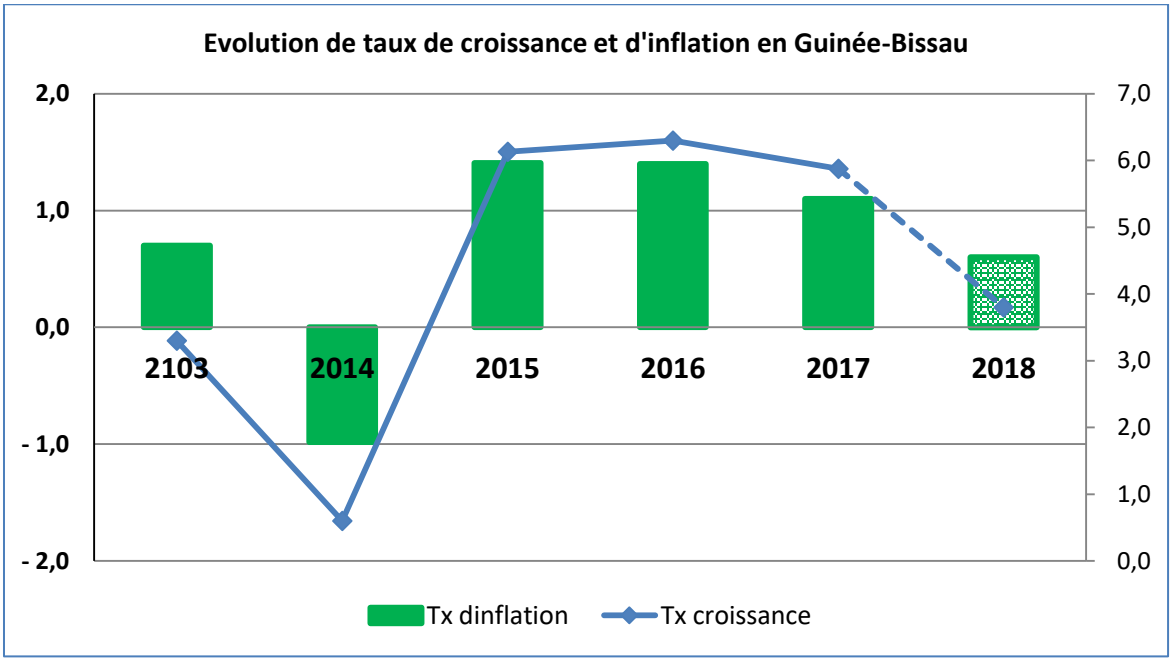

En ce qui concerne les prix, sur les neuf (9) premiers mois de l'année 2018, le taux d'inflation annuel moyen s'est situé à 0,4% contre 1,6% de la même période en 2017. Cette contraction résulte essentiellement de la baisse des prix des fonctions «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-0,9% contre +3,1%), en dépit de l'augmentation du prix des logements de 10,9% contre +5,2% à la même période de 2017. Pour toute l'année 2018, il est prévu un taux d'inflation annuel moyen de 0,6% contre 1,1% en 2017.

L'exécution des opérations financières de l'Etat en 2018 se caractériserait par une détérioration du solde global. Cette évolution serait en rapport avec une réduction des recettes, conjuguée à une augmentation des dépenses totales et prêts nets.

Les recettes totales reculeraient de 4,7% pour se situer à 12,5% du PIB contre 12,9% en 2017. Cette contre-performance proviendrait des recettes fiscales qui baisseraient de 8,8%, induisant un taux de pression fiscale de 9,6% contre 10,4% en 2017. Ce repli s'expliquerait par les difficultés de commercialisation de la noix de cajou qui ont induit une baisse des taxes perçues sur les exportations. Les recettes non fiscales, quant à elles, augmenteraient de 12,8% en liaison avec la hausse des recettes provenant des redevances, des dividendes et de la vente de bois d'œuvre. Les dons s'inscriraient en hausse de 1,1%.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient en 2018 de 9,2% pour se situer à 21,3% du PIB contre 19,2% en 2017. Cette évolution résulterait de la progression de 5,8% des dépenses courantes et de la hausse de 15,9% des dépenses en capital. La hausse des dépenses courantes s'expliquerait, entre autres, par l'augmentation de la masse salariale de 2,6% du fait de l'application d'une nouvelle grille salariale. De même, les transferts à l'entreprise des eaux et de l'électricité (EAGB) augmenteraient,

en lien avec le paiement des arriérés et l'achat de carburant. L'augmentation des dépenses en capital s'expliquerait par la construction d'infrastructures dans le secteur de l'énergie, les travaux de construction de la route Buba Catio et la réhabilitation des voiries de Bissau.

Au total, le solde global s'établirait à -3,0% du PIB contre -0,6% en 2017. Le solde global, hors dons, se situerait à -8,8% du PIB contre -6,3% en 2017. L'objectif initial de solde global fixé dans le PPC 2018-2022 était de -0,7%.

S'agissant de la dette publique totale, son encours s'établirait à 50,1% du PIB comme en 2017, pour un objectif initial de 46,5%. Le service de la dette publique totale s'établirait à 7,2 milliards pour l'année 2018 et baisserait de 34,8% par rapport à 2017. Il représenterait 7,5% des recettes totales en 2018 contre 11,0% en 2017. En 2018, le service de la dette intérieure représenterait 52,2% du total du service de la dette publique reflétant la part importante de l'encours de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette.

La balance des paiements se solderait par un excédent global de 2,8 milliards contre un déficit de 18,5 milliards en 2017. Cette amélioration proviendrait d'une bonne tenue du compte financier qui compenserait la dégradation du compte courant.

Le solde du compte courant ressortirait déficitaire de 33,3 milliards en 2018 (-3,7% du PIB) contre -5,1 milliards en 2017 (-0,6% du PIB), le solde négatif des biens et services augmentant. L'aggravation du déficit commercial serait amenée par la chute des exportations de 4,6%, en lien avec le recul des recettes tirées de la vente de cajou (-4,5%), conjuguée à une hausse des importations (+10,0%). Hors dons, le déficit courant représenterait 4,3% du PIB en 2018 contre 1,0% du PIB en 2017. La bonne tenue du compte financier s'expliquerait par les entrées nettes au titre des tirages publics et des autres investissements privés.

Concernant la situation monétaire, Les actifs extérieurs nets des institutions de dépôt sont ressortis à 284,0 milliards à fin septembre 2018, en hausse de 59,5 milliards ou 26,5% par rapport à leur niveau de fin décembre 2017. Cette évolution est liée à la progression de 33,3 milliards ou 69,0% des actifs extérieurs nets des banques et à la hausse de 26,2 milliards ou 14,9% de ceux de la Banque Centrale.

Les créances intérieures ont diminué de 17,9 milliards ou 10,9% sur neuf mois, pour s'établir à 146,0 milliards. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale s'est replié de 11,7 milliards, passant de 63,6 milliards à fin décembre 2017 à 51,9 milliards à fin septembre 2018. Les créances sur l'économie ont baissé de 6,2 milliards (-6,2%), pour se situer à 94,2 milliards à fin septembre 2018 contre 100,4 milliards à fin décembre 2017.

La masse monétaire a augmenté de 43,4 milliards (+12,6%), comparée à décembre 2017, pour ressortir à 387,6 milliards à fin septembre 2018.

2.4.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018

L'état de la convergence en 2018 se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le solde global, dons compris, rapporté au PIB nominal** s'établirait à -3,0% contre -0,6% en 2017. L'objectif de solde global fixé dans le PPC 2018-2022 était de -0,7% du PIB.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** ressortirait à 0,6% contre 1,1% en 2017 ;

- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'établirait à 50,1% comme en 2017, pour un objectif initial de 46,5%.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales** se situerait à 46,8% contre 41,6% en 2017. L'objectif fixé dans le PPC 2018-2022 était de 39,6%.
- **Le taux de pression fiscale** s'établirait à 9,6% contre 10,4% en 2017. L'objectif initial était fixé à 11,8%.

Au total, la Guinée-Bissau respecterait les trois critères de premier rang en 2018. Au niveau des critères de second rang, aucun critère ne serait respecté en 2018.

2.4.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2023

Le Programme pluriannuel de convergence 2019-2023 de la Guinée-Bissau a été transmis à la Commission, le 30 octobre 2018. Il constitue une actualisation du Programme pluriannuel quinquennal 2018-2022 adopté par Décision n° 14/2017/CM/UEMOA du 22 décembre 2017.

Principaux éléments du Programme

Le Programme s'inscrit, comme le précédent, dans le cadre des orientations générales du Plan Stratégique Opérationnel de Développement (PSOD) «Terra Ranka» qui est le principal document de référence du pays, pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement économique et social, définies sur la période 2015-2020.

Les principaux axes dudit plan sont : (i) la croissance et l'émergence d'une économie diversifiée, (ii) la paix et la gouvernance, (iii) la biodiversité et capital naturel, (iv) les infrastructures et le développement urbain, (v) le développement humain, et (vi) la simplification du cadre des affaires et le développement du secteur privé.

Les principaux objectifs du Programme pluriannuel de convergence 2019-2023 sont :

- accélérer la mise en place des infrastructures économiques de base et réaliser un taux de croissance économique de 6,3% en moyenne par an ;
- améliorer le recouvrement des recettes fiscales pour faire ressortir la pression fiscale à 12,1% en moyenne ;
- contenir l'encours de la dette à 47,9% du PIB en moyenne sur la période ;
- poursuivre la maitrise de la masse salariale pour parvenir à un ratio par rapport aux recettes fiscales de l'ordre de 31,9% en moyenne.

La réalisation de ces objectifs se fera à travers la mise en œuvre d'un certain nombre de projets structurants dans la plupart des secteurs d'activités. Au niveau du secteur primaire, ces projets visent l'augmentation de la production vivrière et le soutien à la production de la noix de cajou. La croissance serait également soutenue dans les autres secteurs, notamment, à travers la réalisation des infrastructures socioéconomiques de base afin d'accroître la productivité et la compétitivité de l'économie.

L'activité économique devrait rester vigoureuse sur la période 2019-2023 soutenue par les investissements publics, avec la poursuite de la réhabilitation et la construction des infrastructures de base.

La mise en œuvre du Programme permettrait d'enregistrer une croissance économique moyenne de 6,3%.

Au niveau du secteur primaire, la croissance se situerait à 5,6% en moyenne par an sur la période du programme. Cette évolution serait soutenue par la bonne tenue de la production agricole avec les investissements prévus, notamment dans la production de riz et les autres filières porteuses comme celles de la noix de cajou, de la pêche et de l'élevage.

Concernant le secteur secondaire, il est projeté une croissance moyenne de 8,0% par an soutenue principalement par l'agro-industrie et les BTP. L'activité des BTP resterait dynamique avec la relance des investissements publics et l'amélioration de la production d'électricité et d'eau qui devrait soutenir l'activité industrielle.

Quant au secteur tertiaire, sa croissance serait dynamique en liaison avec les bonnes perspectives attendues dans toutes les composantes.

S'agissant des finances publiques, la mise en œuvre du Programme 2019-2023 à travers la poursuite des réformes structurelles engagées vise, entre autres, à augmenter la mobilisation des recettes budgétaires et à améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses publiques. Par ailleurs, un accent sera mis sur la gestion de la dette publique. Les principales mesures retenues portent sur la poursuite des actions visant l'amélioration de la performance des régies financières et la maîtrise des dépenses courantes, à travers l'amélioration du dispositif de contrôle interne au niveau des structures publiques. Il s'agira, notamment de : (i) renforcer les procédures pour améliorer le contrôle des gros contribuables et le respect des obligations fiscales ; (ii) étendre le système intégré de gestion fiscale aux districts des impôts restants ; (iii) autoriser l'utilisation d'une déclaration simplifiée pour le dédouanement des importations pour les petits commerçants. En outre, le Gouvernement s'engage à procéder à la réforme de la fiscalité, conformément au plan approuvé par le Conseil des Ministres en juin 2018.

Les projections budgétaires du Programme tablent sur un accroissement des recettes totales de 12,8% en moyenne par an pour représenter 15,3% du PIB. Cette progression des recettes totales serait imputable aux recettes fiscales qui augmenteraient de 14,0% en moyenne entre 2019 et 2023, induisant un taux de pression fiscale de 12,1%. Les recettes non fiscales enregistreraient une hausse de 8,7% en moyenne par an sur la même période, en liaison avec les ventes de licences de pêche et la compensation de pêche attendue de l'Union Européenne.

Après la hausse de 14,0% qui serait enregistrée en 2019, les dons devraient reculer et se tasser après, situant la hausse à 0,7% en moyenne sur la période du Programme (soit 4,9% du PIB).

En ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets, les réformes continueront à porter, notamment sur la modernisation et l'amélioration de la gestion financière. Ils progresseraient de 2,9% en moyenne par an sur la période 2019-2023 pour ressortir à 18,1% du PIB. Cette faible progression résulterait des dépenses en capital qui ne progresseraient que de 2,5% en moyenne par an. Quant aux dépenses courantes, un effort de maîtrise permettrait de limiter la hausse à 3,2% en moyenne par an.

Au total, la mise en œuvre du Programme pluriannuel 2019-2023 se traduirait, d'une part, par une amélioration du taux de pression fiscale qui passerait de 9,6% en 2018 à 12,4% en 2023. S'agissant de la dette publique totale, la Guinée-Bissau poursuivra, dans le cadre du programme avec le FMI, le renforcement des capacités techniques

de la Direction de la dette. Le processus de gestion de la dette sera renforcé avec l'utilisation du logiciel SYGADE.

Evaluation technique du Programme

- **Présentation du Programme**

Le Programme pluriannuel de convergence 2019-2023 de la Guinée-Bissau est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures. Toutefois, l'état de mise en œuvre des recommandations de politique économique contenues dans le Rapport de juin 2017 n'est pas présenté.

- **Cohérence du Programme**

Le Programme est cohérent avec les orientations du Plan Stratégique Opérationnel de Développement (PSOD, 2015-2020) «Terra Ranka». Il est également cohérent avec le programme économique et financier soutenu par les ressources de la facilité élargie de crédit du FMI.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Le profil des critères de convergence est marqué par une amélioration continue sur toute la période du programme.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

En 2019, selon les projections du programme, tous les critères de premier rang seraient respectés.

- **Pertinence des hypothèses**

Il ressort des projections du programme un taux de croissance moyen de 6,3% par an sur la période 2019-2023, après le ralentissement noté en 2018. L'objectif de croissance économique projeté serait réalisable au regard des performances de l'économie bissau-guinéenne observées ces dernières années. Ces bonnes perspectives restent toutefois conditionnées par le maintien d'un climat socio-politique apaisé et un déroulement satisfaisant des campagnes de commercialisation de la noix de cajou.

Dans le domaine des finances publiques, le Programme prévoit une amélioration du taux de pression fiscale et une meilleure maitrise des dépenses publiques. Le taux de pression fiscale progresserait pour passer de 9,6% en 2018 à 12,4% à la fin du Programme. Cette évolution reflèterait les résultats des efforts poursuivis en matière de renforcement des capacités des régies financières, de l'élargissement de l'assiette fiscale et de la lutte contre la fraude. Ces prévisions semblent réalistes au regard de la progression des recettes constatées aux cours de ces dernières années. Toutefois, le Gouvernement devrait renforcer les réformes pour améliorer sensiblement le taux de pression afin de tendre vers la norme communautaire. Par ailleurs, les mesures du Programme visant la maitrise des dépenses courantes et une meilleure qualité des dépenses d'investissement devraient permettre une amélioration continue du solde budgétaire global. Cependant, le fait d'enregistrer un excédent budgétaire sur toute la durée du Programme ne semble pas réaliste au regard du contexte marqué par un besoin croissant d'investissements en infrastructures de base.

Au total, en dépit de cette réserve, la réalisation des conditions de convergence avec le respect de tous les critères de premier rang serait possible en 2019.

2.4.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il ressort de l'évaluation du programme pluriannuel 2019-2023, que la Guinée-Bissau respecterait les conditions de convergence en 2019. De ce fait, la Commission le juge conforme au pacte de convergence et recommande son adoption par le Conseil des Ministres.

A cet effet, pour conforter le processus de convergence décrit par le programme, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités bissau-guinéennes à :

- poursuivre les efforts en faveur de la consolidation de la stabilité sociopolitique ;
- poursuivre l'amélioration des recouvrements des recettes à travers, notamment le renforcement des capacités des régies financières, l'intensification de la lutte contre la fraude fiscale et l'instauration effective de la TVA ;
- poursuivre la maîtrise des dépenses courantes ;
- poursuivre la diversification de la base productive en renforçant les appuis au développement de la production vivrière et en améliorant les circuits de distribution des produits ;
- procéder à un audit de la dette intérieure et mettre en place un plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations.

Tableau 06 : Evolution des indicateurs de convergence pour la Guinée-Bissau

	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB (>=-3%)	-0,6	-0,7	-3,0	0,7	1,6	2,5	3,2	2,5
Taux d'inflation (<= 3%)	1,1	<=3,0	0,6	<=3,0	<=3,0	<=3,0	<=3,0	<=3,0
Encours de la dette publique/PIB (<= 70%)	50,1	46,5	50,1	55,7	55,7	47,8	42,6	37,4
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales (<= 35%)	41,6	39,6	46,8	36,1	33,8	31,8	29,7	28,2
Taux de pression fiscale	10,4	11,8	9,6	11,9	12,0	12,0	12,3	12,4
Taux de croissance du PIB	**5,9**	**5,7**	**3,8**	**6,3**	**6,3**	**6,9**	**6,3**	**5,6**

Sources : Commission de l'UEMOA, CNPE Guinée-Bissau (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.5. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI

En 2018, les performances de l'économie malienne se maintiendraient avec un taux de croissance de 5,1%, porté par l'ensemble des secteurs d'activités et dans un contexte marqué par la mise en œuvre du « Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable » (CREDD 2016-2018).

Au niveau des finances publiques, le solde global se dégraderait pour ressortir à -3,3%, en relation avec l'augmentation des dépenses totales plus importante que celle des recettes.

Le déficit de la balance courante hors dons représenterait 5,9% du PIB contre 6,5% un an plus tôt.

La masse monétaire a progressé de 8,2% pour ressortir à 2.582,7 milliards à fin septembre 2018.

En matière de convergence, deux des trois critères de premier rang seraient respecté en 2018. Quant aux critères de second rang, celui relatif à la masse salariale le serait.

2.5.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

L'activité économique enregistrerait un taux de croissance du PIB réel de 5,1% en 2018 pour un objectif de 5,4%, en liaison avec le rétablissement progressif de la sécurité et les retombées des programmes de construction des infrastructures routières, énergétiques et des aménagements agricoles.

Le secteur primaire croîtrait de 4,7%, profitant de la bonne pluviométrie et de la bonne campagne agricole, notamment celle du coton. Il serait principalement tiré par les performances de l'agriculture d'exportation (+2,9%), l'agriculture vivrière (+6,4%), l'élevage et la chasse (4,5%) ainsi que la pêche (3,6%).

Le secteur secondaire progresserait de 5,6% en 2018, à la faveur de la bonne tenue de toutes les branches, à l'exception des autres industries (-1,0%). Les industries extractives seraient en hausse de 6,7%, en raison de l'augmentation de la production industrielle d'or qui s'afficherait à 60,1 tonnes. Les BTP progresseraient de 7,4%, en relation avec la poursuite des projets du Programme Présidentiel d'urgence social, du programme des logements sociaux et de la construction d'infrastructures routières. La branche Energie augmenterait de 8,3% consécutive à l'amélioration de l'offre d'énergie. L'industrie agroalimentaire (+6,7%) et les textiles (+4,9%) profiteraient de la bonne tenue de la production agricole.

Le secteur tertiaire enregistrerait un taux de croissance de 5,4% en 2018, contre 5,3% en 2017, en relation avec le dynamisme de l'ensemble des branches et de l'évolution des secteurs primaire et secondaire. Les activités marchands croîtraient de 5,4% et les services non marchands de 4,6%. S'agissant des services marchands, les Transports et communication progresseraient de 8,1%, les services bancaires seraient en hausse de 5,2% et le commerce de 4,3%.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2018 seraient respectivement de 1,5 point, 1,0 point et 2,6 points,

Du côté de la demande, la croissance serait principalement tirée par la consommation des administrations publiques et les investissements. La consommation finale publique croîtrait de 5,1% et celle des ménages seraient en hausse de 3,5% en 2018.

Les investissements progresseraient quant à eux de 6,2%, en liaison avec la progression de la FBCF public de 5,7% et de la FBCF privé de 6,6%.

S'agissant des échanges extérieurs en 2018, les importations croîtraient de 4,7% et les exportations augmenteraient de 8,0%.

Au total, les contributions de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs à la croissance du PIB, ressortiraient respectivement à 3,6 points, 2,2 points et -0,7 point.

Le taux d'investissement global est attendu à 22,6% du PIB contre 22,1% un an auparavant. Le taux d'épargne intérieure brute s'établirait à -1,7% contre 0,4% en 2017.

Graphique 6 : Evolution du taux de croissance et du d'inflation au Mali

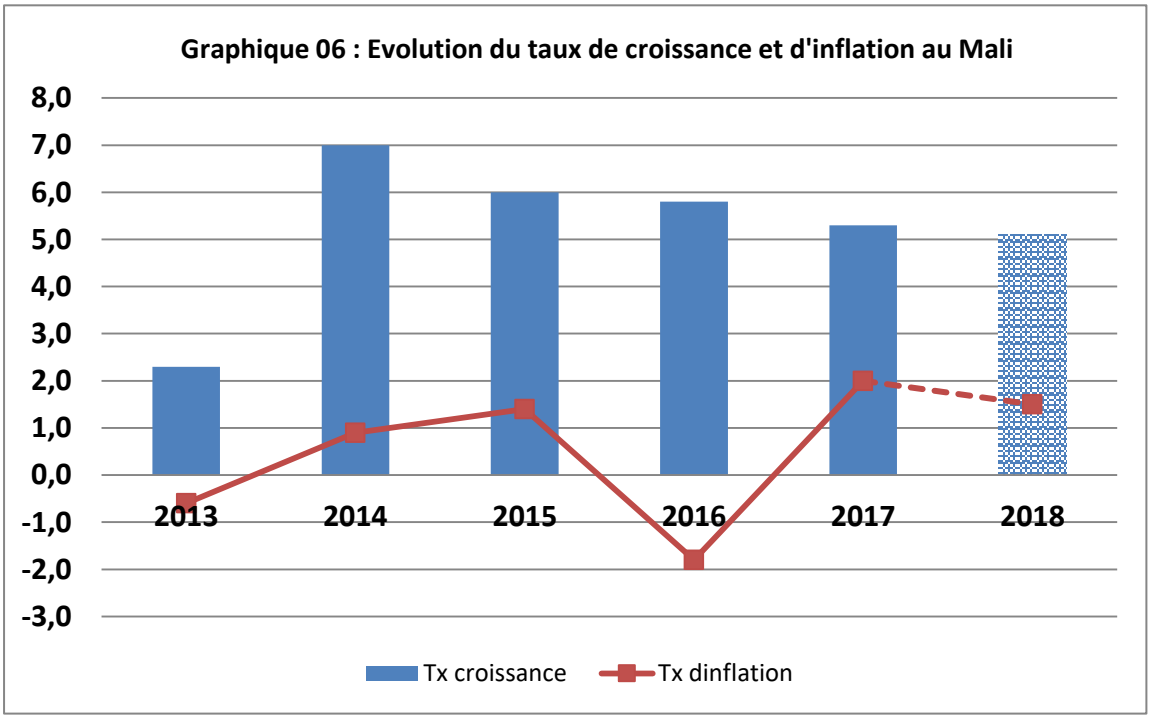

En ce qui concerne les prix, sur les neuf (9) premiers mois de l'année 2018, le taux d'inflation annuel moyen s'est situé à 1,9% contre 1,8% pour la même période en 2017. Cette évolution est principalement imputable à la hausse des prix des fonctions «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+2,6% contre 2,3%), « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (+2,5% contre 0,0%) et « Transport » (1,3% contre 0,6%). Les prix au niveau de la fonction « Communication » a baissé de 8,8% après la baisse de 2,5% de la même période en 2017. Pour toute l'année 2018, le niveau général des prix augmenterait de 2,1% contre 1,8% en 2017.

L'exécution des opérations financières de l'Etat en 2018 se caractériserait par une dégradation du solde budgétaire global, en liaison avec une augmentation des dépenses plus importante que celle des recettes.

Les recettes totales seraient en hausse de 11,4% pour atteindre 19,1% du PIB en 2018. Le taux de pression fiscale se situerait à 15,6% contre 15,2% en 2017, en raison

de la hausse de 10,7% des recettes fiscales. Cette hausse s'expliquerait, notamment par les actions suivantes : (i) la maîtrise des exonérations ; (ii) le renforcement des contrôles internes ; (iii) l'extension de l'informatisation des centres des impôts ; (iv) l'extension de l'exploitation des résultats de scanning ; (v) le renforcement de l'exploitation des résultats du scanning et ; (vi) la lutte contre la fraude et la criminalité transfrontalière.

Les recettes non fiscales augmenteraient de 21,7% pour ressortir à 2,0% du PIB en 2018. Les dons baisseraient de 20,5% pour atteindre 1,2% du PIB en 2018.

Les dépenses totales et prêts nets seraient en hausse de 10,6% pour représenter 23,6% du PIB en 2018 après 22,9% un an auparavant. Cette augmentation des dépenses serait tirée aussi bien par les dépenses courantes que par les dépenses en capital. La hausse des dépenses courantes de 14,6% s'expliquerait, entre autres, par l'augmentation des subventions et transferts (+15,7%) et de la masse salariale (+19,4%). Quant aux dépenses en capital, elles progresseraient de 12,5%, en raison de l'augmentation de 17,6% de celles financées sur ressources propres.

Au total, l'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une dégradation du solde budgétaire global qui s'établirait en 2018 à 3,3% du PIB contre 2,9% en 2017. Le déficit global hors dons ressortirait à 4,5% PIB comme en 2017.

Le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB nominal en 2018 se situerait à 35,7% contre 35,5% en 2017. Quant au service de la dette publique totale, il s'établirait à 394,2 milliards pour l'année 2018 et progresserait de 99,2% par rapport à 2017 reflétant une forte progression de la charge. Il représenterait 21,5% des recettes totales en 2018 contre 12,0% en 2017. Sur les trois dernières années, le service de la dette intérieure représente en moyenne 38,2% du total du service de la dette publique reflétant la part importante de l'encours de la dette extérieure dans le portefeuille de la dette.

Les comptes extérieurs du Mali enregistreraient en 2018 un solde global déficitaire de 84,8 milliards après un déficit de 106,0 milliards en 2017, soit une atténuation de 21,2 milliards, la dégradation du compte courant étant largement compensée par les flux nets entrants de capitaux.

L'augmentation du déficit courant s'expliquerait par la hausse des paiements de revenus primaires, la balance des biens et services demeurant quasiment stable. Rapporté au PIB, le déficit courant serait de 5,6% contre 5,9% en 2017. Hors dons, il représenterait 5,9% du PIB contre 6,5% un an plus tôt.

L'amélioration du compte financier s'expliquerait essentiellement par les entrées nettes au titre des investissements de portefeuille et des autres investissements.

Au plan monétaire, les actifs extérieurs nets des institutions de dépôt se sont établis à 152,5 milliards à fin septembre 2018, en hausse de 11,8 milliards par rapport à fin décembre 2017, reflétant la consolidation de 109,9 milliards des actifs extérieurs nets de la Banque Centrale, ceux des banques ayant diminué de 98,1 milliards.

Les créances intérieures ont augmenté de 241,0 milliards ou 8,4% pour s'établir à 3.102,0 milliards. Les créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale, se sont consolidées de 332,2 milliards pour ressortir à 633,1 milliards à fin septembre 2018. L'encours des créances sur l'économie a enregistré

une baisse de 3,6%, en passant de 2.560,0 milliards en décembre 2017 à 2.468,9 milliards en septembre 2018.

La masse monétaire a progressé de 8,2% pour ressortir à 2.582,7 milliards à fin septembre 2018.

2.5.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018

L'état de convergence en 2018 se présenterait comme suit :

Critères de premier rang :

- **le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** se situerait à -3,3% contre -2,9 % en 2017. L'objectif était de -3,3% dans le programme 2018-2022 ;
- **le taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à 2,1% contre 1,8% en 2017 ;
- **le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** représenterait 35,7% du PIB contre 35,5% en 2017. Il était prévu à 33,2% dans le programme 2018-2022 ;

Critères de second rang

- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** ressortirait à 34,5% contre 31,9% en 2017. L'objectif était de 34,5% dans le programme 2018-2022 ;
- **le taux de pression fiscale** se situerait à 15,6% contre 15,2% en 2017, l'objectif était de 15,8% dans le programme 2018-2022.

L'analyse de l'état des critères de convergence montre que le Mali respecterait en 2018, deux (2) critères de premier rang et un critère de second rang. Le critère clé du solde budgétaire global ne serait pas respecté ainsi que le taux de pression fiscale.

2.5.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2023

Le Programme pluriannuel de convergence du Mali au titre de la période 2019-2023 est parvenu à la Commission le 31 octobre 2018. Il est une actualisation du Programme 2018-2022 adopté par le Conseil des Ministres par Décision N° 15/2017/CM/UEMOA du 22 décembre 2017.

Principaux éléments du Programme

Le Programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du "Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016-2018). Le CREDD est cohérent avec les engagements pris dans le cadre du programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Les principaux objectifs du Programme sont :

- un taux de croissance moyen de 5,5% par an sur la période 2019-2023 ;
- un taux de pression fiscale qui passerait de 15,6% en 2019 à 17,3% en 2023 ;
- un déficit budgétaire global qui se réduirait progressivement de 3,0% en 2019 à 2,8% en 2023 ;
- un taux d'endettement en baisse de 33,5% en 2019 à 23,4%en 2023.

Les mesures contenues dans le Programme concernent plusieurs axes, notamment (i) la gouvernance et les réformes politiques et institutionnelles, (ii) la promotion d'une croissance inclusive, (iii) le développement du capital humain et de l'inclusion sociale, (iv) l'environnement, le changement climatique et le développement durable, ainsi que (v) la diplomatie, la coopération et le partenariat.

Pour atteindre les objectifs en matière de croissance, le Gouvernement compte poursuivre le soutien au secteur agricole à travers la subvention des intrants agricoles et la mécanisation, la mise en œuvre des projets structurants telles que les travaux de construction du barrage de Taousso, des routes et ponts, l'amélioration de l'offre d'énergie par l'interconnexion aux réseaux électriques de certains Etats voisins (Ghana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, etc). En outre, Il envisage accroître la production minière par le renforcement des programmes de cartographie et de recherche minière.

En matière d'amélioration du recouvrement des recettes, le Gouvernement entend poursuivre (i) la réduction progressive des exonérations, (ii) les efforts d'amélioration de l'administration fiscale et douanière en vue d'accroître le rendement des impôts, (iii) l'élargissement de l'assiette fiscale et (iv) l'amélioration du recouvrement des recettes domaniales. Au niveau de la maîtrise des dépenses publiques, les réformes porteront sur l'amélioration de la gestion des investissements publics par le renforcement des capacités en matière d'évaluation des projets d'investissement ainsi que le renforcement du contrôle interne et externe des dépenses publiques.

Au titre de la gestion de la dette, les réformes viseront l'amélioration du suivi des délais de paiement afin d'éviter la constitution d'arriérés.

Evaluation technique du Programme

- **Présentation du Programme**

Le cadre de présentation du Programme 2019-2023 est conforme au canevas type retenu pour l'élaboration des Programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice de mesures. Par ailleurs, l'état de mise en œuvre des recommandations de politique économique contenues dans le Rapport de juin 2017 est présenté.

- **Cohérence du Programme**

Le Programme est cohérent avec les objectifs du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) et du Programme Economique et Financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) conclu avec le FMI.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Conformément aux dispositions de l'Acte additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, tous les critères de convergence enregistreraient une amélioration continue sur toute la période du Programme.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

Le critère clé relatif au solde global s'établirait en 2019 à -3,0%, respectant la norme communautaire fixée par le Pacte de convergence.

- **Pertinence des hypothèses**

Sur la période du Programme, les objectifs de croissance de 5,5% en moyenne, portés par l'ensemble des secteurs de l'activité économique, semblent réalisables, au regard des potentialités économiques du Mali. Toutefois, l'atteinte de ces objectifs de croissance nécessiterait la poursuite de la création des conditions pour la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes ainsi que la consolidation de la cohésion sociale.

Au niveau des finances publiques, l'objectif du respect du critère clé pourrait s'avérer difficile à atteindre, si les mesures relatives au renforcement de la mobilisation ne sont pas mises en œuvre au regard de l'accroissement des dépenses publiques, notamment les dépenses sécuritaires et le soutien à l'agriculture et à la lutte contre la pauvreté. En outre, l'objectif de baisse du ratio de la masse salariale sur recettes fiscales, en vue du respect du critère de second rang y relatif sur la période du Programme, pourrait être compromis en cas de fortes pressions sociales et de recrutements importants de personnel au niveau des secteurs sociaux (Education, Santé, Enseignement).

Sur la période du Programme, le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure sur le PIB nominal baisserait de 10,1 points de pourcentage, passant en 2019 de 35,5% à 23,4%. Toutefois, il se pose un problème de pertinence de l'évolution du ratio eu regard d'une part, au rythme de progression de la pression fiscale, et d'autre part, aux besoins énormes de ressources pour la réalisation d'infrastructures et le relèvement du défi sécuritaire, ainsi que l'opérationnalisation de nouvelles régions en moyen terme.

2.5.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il ressort de l'évaluation du Programme pluriannuel de convergence 2019-2023, que le Mali respecterait les conditions de convergence en 2019. De ce fait, la Commission le juge conforme au Pacte de convergence et recommande son adoption par le Conseil des Ministres.

A cet effet, pour renforcer les performances en matière de convergence, des dispositions devraient être prises par le Gouvernement en vue de poursuivre :

- les efforts relatifs à la création d'un climat social et d'un environnement sécuritaire propices au développement des activités économiques ;
- la mise en œuvre des réformes visant l'amélioration du taux de recouvrement des recettes à travers l'élargissement de l'assiette fiscale et la modernisation des procédures de recouvrement ;
- les efforts visant la rationalisation des dépenses et la maîtrise de la masse salariale ;
- les politiques de soutien à l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire.

.

Tableau 07 : Evolution des indicateurs de convergence pour le Mali

	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB (>= - 3%)	-2,9	-3,3	-3,3	-3,0	-3,0	-2,9	-2,9	-2,8
Taux d'inflation (<= 3%)	1,8	<=3,0	2,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Encours de la dette publique/PIB (<= 70%)	35,5	33,2	35,7	33,5	31,0	28,7	26,3	23,4
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales (<= 35%)	31,9	34,5	34,5	37,3	32,3	31,7	30,8	29,9
Taux de pression fiscale	15,2	15,8	15,6	15,6	16,5	16,8	17,3	17,3
Taux de croissance du PIB	**5,4**	**5,4**	**5,1**	**5,5**	**5,5**	**5,5**	**5,6**	**5,6**

Sources : Commission de l'UEMOA, CNPE Mali (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.6 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER

L'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 5,2% contre 4,9% en 2017. Cette croissance se déroulerait dans un contexte marqué par une accélération de l'inflation, le taux ressortant à 4,1%[3] contre 2,4% en 2017.

Pour l'année 2018, l'exécution des opérations financières de l'Etat se traduirait par une amélioration des principaux soldes. Le solde global hors dons ressortirait à -12,1% du PIB en 2018 contre -12,3% en 2017. Le solde global, dons compris, passerait de -5,1% du PIB en 2017 à -4,4% en 2018 pour un objectif initial de -3,8%.

Le déficit du compte courant hors dons se situerait à 17,6% du PIB contre 18,7% un an plus tôt.

Comparée à décembre 2017, la masse monétaire a enregistré une baisse de 6,5% pour ressortir à 1.076,1 milliards à fin septembre 2018.

En matière de convergence, seul un (01) critère sur les cinq (05) serait respecté contre deux en 2017. Il s'agit du critère de premier rang relatif au taux d'endettement.

2.6.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2018, le taux de croissance du PIB serait de 5,2% pour un objectif initial de 5,5%, contre 4,9% en 2017. Cette croissance proviendrait de tous les secteurs d'activité économique.

Le secteur primaire s'accroîtrait de 5,0% contre 5,6% en 2017, en rapport avec une bonne pluviosité. Le secteur tirerait également profit des effets des investissements dans le domaine agro-sylvo-pastorale et halieutique notamment à travers l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens), et de la mise en œuvre des projets financés par le Millenium Challenge Corporation (MCC). Il s'y ajoute la reprise des activités au niveau du lac Tchad, la poursuite des politiques d'empoissonnement des mares et l'intensification des programmes d'appui au pastoralisme. Ainsi, les valeurs ajoutées des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage connaîtraient des hausses respectives de 5,2% et 4,6%.

Le taux de croissance du secteur secondaire en 2018 s'établirait à 3,7%, après une hausse de 5,6% en 2017. La branche production d'électricité, eau et gaz progresserait de 7,4%, après une baisse de 4,9% en 2017, en rapport avec une hausse de la demande et un meilleur approvisionnement de la fourniture d'énergie électrique. La branche construction enregistrerait un taux de croissance de 9,3% en liaison avec les travaux d'infrastructures. Toutefois, l'activité extractive, impactée par la baisse de la production de l'uranium, augmenterait de 1,7%, portée par l'augmentation de la production de pétrole.

S'agissant du secteur tertiaire, la croissance se consoliderait en 2018, avec un taux de 6,1% contre 3,9% en 2017. Les services marchands augmenteraient de 5,8% contre 4,4% en 2017, en raison de la bonne tenue des activités de commerce et de communication. Les services non marchands des Administrations publiques progresseraient de 5,7%.

[3] Ce niveau d'inflation est celui calculé dans la capitale Niamey

Globalement, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2018 s'établiraient respectivement à 2,1 points, 0,6 point et 2,5 points.

Du côté de la demande, la croissance continuerait d'être portée par la consommation finale et les investissements. La consommation finale en 2018, progresserait de 4,3%, en lien avec la hausse de 4,6% de la composante privée et de 3,1% de celle des administrations publiques.

Les investissements en 2018, connaîtraient une hausse de 18,1% après une augmentation de 2,4% en 2017, expliquée par la progression de 26,0% de la FBCF publique, en lien avec les travaux d'infrastructures, et l'augmentation de 13,9% de la FBCF privée. Les exportations des biens et services progresseraient de 2,1%, après une hausse de 7,1% en 2017, alors que les importations des biens et des services afficheraient un taux de +12,7%, après une augmentation de 2,1% en 2017.

Globalement, les contributions de la consommation finale, de l'investissement et du commerce extérieur à la croissance du PIB s'établiraient respectivement à 3,6 points, 5,6 points et -4,0 points.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure progresserait de 2,1 points pour se situer à 19,8% en 2018, et le taux d'investissement croitrait de 3,3 points pour s'afficher à 37,4% en 2018.

Graphique 07 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au Niger

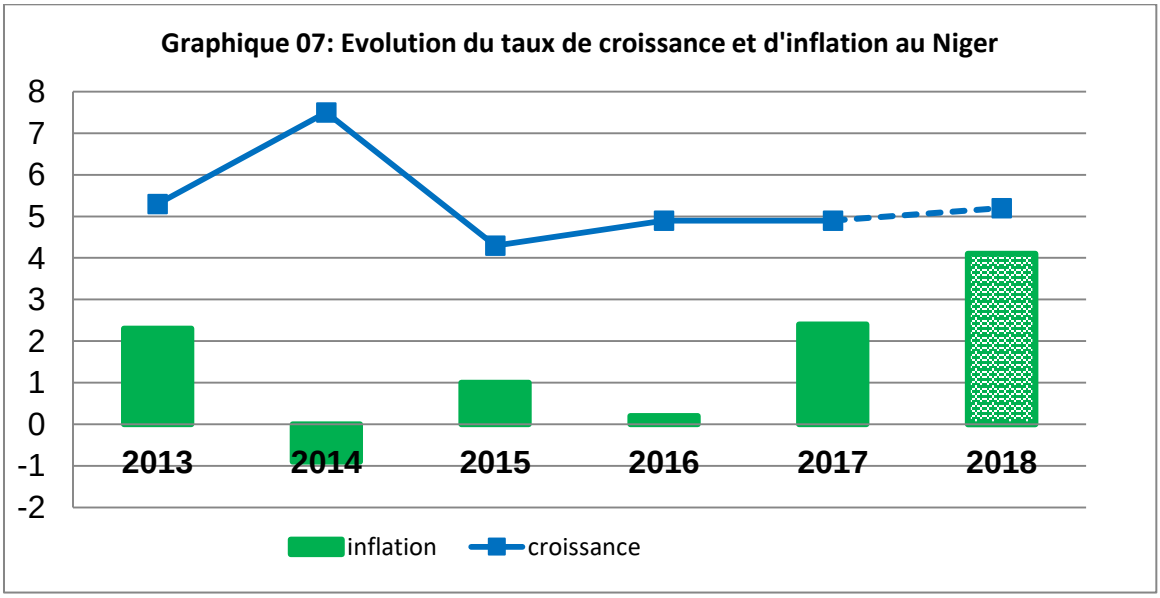

L'activité économique se déroulerait en 2018 dans un contexte de hausse des prix. En effet, au cours des neuf (9) premiers mois de l'année, les prix ont augmenté de 4,9% contre 1,8% au cours de la même période en 2017. Cette hausse s'explique par l'augmentation des prix de toutes les fonctions, à l'exception de la fonction « Meubles, articles de ménages et entretien courant » (-1,5% contre -0,7%). Les hausses des prix les plus importantes ont été observées au niveau des fonctions « Transports » (+9,2% contre -2,2%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (8,4% contre 5,4%), « Communication » (+8,7% après 10,6%), et « Santé » (+5,8% après 10,0%).

Pour l'ensemble de l'année, il est prévu un taux d'inflation de 4,1% contre 2,4% en 2017.

En 2018, l'exécution des finances publiques serait marquée par une amélioration des principaux soldes. Les recettes totales augmenteraient de 23,8% pour représenter 16,4% du PIB, contre 14,4% en 2017. Cette progression résulterait de la hausse des recettes fiscales de 23,6%, induisant un taux de pression fiscale de 14,9% contre 13,1% en 2017. La hausse des recettes fiscales s'expliquerait par la poursuite des réformes mises en œuvre pour renforcer les capacités de recouvrement des régies financières ainsi que le renforcement des dispositifs de lutte contre la fraude fiscale. Selon les objectifs du programme pluriannuel 2018-2022, le taux de pression fiscale était fixé à 17,1%.

Quant aux recettes non fiscales, elles augmenteraient de 35,2% pour représenter 1,3% du PIB contre 1,0% en 2017, en relation avec les dividendes attendus des sociétés minières et pétrolières. Les dons s'inscriraient en hausse de 14,6% pour représenter 7,6% du PIB contre 7,2% en 2017.

De leur côté, les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 15,8% pour représenter 28,5% du PIB contre 26,7% en 2017. Cette évolution proviendrait, à la fois, des dépenses courantes et des dépenses en capital. Les dépenses courantes progresseraient de 5,5% pour se situer à 13,1% du PIB, contre 13,5% en 2017, sous l'action des dépenses d'intérêt, en hausse de 26,7%, et de la masse salariale qui augmenterait de 2,5%. Les dépenses en capital progresseraient de 27,4% pour représenter 14,9% du PIB, contre 12,7% en 2017. Cette progression s'expliquerait par la mise en œuvre des projets inscrits dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2020), à l'issue de la table ronde des bailleurs organisée à Paris les 13 et 14 décembre 2017, qui a permis d'enregistrer un montant global de 23 milliards de dollars de promesse d'investissement.

Il résulterait de ces opérations, une amélioration des principaux soldes budgétaires. En effet, le solde global hors dons ressortirait à -12,1% du PIB en 2018 contre -12,3% en 2017. Le solde global, dons compris, passerait de -5,1% du PIB en 2017 à -4,4% en 2018 pour un objectif initial de -3,8%.

L'encours de la dette publique intérieure et extérieure en 2018 représenterait 45,7% du PIB contre 42,0% en 2017, soit une hausse de 3,7 points de pourcentage du PIB en un an. L'objectif initial était de 42,5%. Le service de la dette publique totale s'établirait à 228,3 milliards pour l'année 2018 et baisserait de 21,5% par rapport à 2017. Il représenterait 27,1% des recettes totales en 2018 contre 42,7% en 2017. Sur les trois dernières années, le service de la dette intérieure représente en moyenne 76,4% du total du service de la dette publique reflétant la part importante de l'encours de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette.

La balance des paiements se caractériserait en 2018 par un solde global déficitaire de 14,4 milliards contre un déficit de 134,9 milliards en 2017, en raison principalement de la bonne tenue des comptes de capital et financier, le déficit courant augmentant. La balance des biens et services subirait notamment les effets de la chute des ventes de l'uranium (-29,9%) et du pétrole (-2,4%). Le déficit du compte courant en 2018, représenterait 15,4% du PIB contre 15,7% en 2017. Hors dons, il se situerait à 17,6% du PIB contre 18,7% un an plus tôt.

Le compte de capital ressortirait excédentaire, en amélioration de 69,7 milliards et le compte financier s'inscrirait en hausse de 99,7 milliards en raison d'une progression des investissements directs et des autres investissements.

S'agissant de la situation monétaire, le niveau des actifs extérieurs nets des institutions de dépôt a diminué de 179,4 milliards par rapport à fin décembre 2017 pour s'établir à 257,7 milliards à fin septembre 2018.

L'encours des créances intérieures s'est inscrit en hausse de 88,0 milliards ou 8,7% pour ressortir à 1.098,0 milliards. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale, qui était de 119,0 milliards à fin décembre 2017, s'est renforcé de 98,5 milliards pour atteindre 217,5 milliards. L'encours des créances sur l'économie s'est contracté de 10,6 milliards, en passant de 891,0 milliards en décembre 2017 à 880,5 milliards à fin septembre 2018, soit une baisse de 1,2%.

Comparée à décembre 2017, la masse monétaire a enregistré une baisse de 6,5% pour ressortir à 1.076,1 milliards à fin septembre 2018.

2.6.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018

En 2018, l'état de la convergence se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** s'établirait à -4,4% en 2018 contre -5,1% en 2017. L'objectif fixé dans le PPC 2018-2022 était de -3,8%.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** ressortirait à 4,1% contre 2,4% en 2017 ;
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB** se situerait à 45,7% en 2018 contre 42,0% en 2017. L'objectif initial était de 42,5%.

Critères de second

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 36,1% en 2018 contre 43,5% en 2017. L'objectif fixé dans le PPC précédent était de 32,3%.
- **Le taux de pression fiscale** ressortirait à 14,9% en 2018 contre 13,1% en 2017. L'objectif initial était de 17,1%.

2.6.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2023

Le Programme pluriannuel du Niger au titre de la période 2019-2023 est parvenu à la Commission le 30 octobre 2018. Il est une actualisation du Programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de la république du Niger au titre de la période 2018-2022, adopté par la Décision n° 16/2017/CM/UEMOA, du 22 décembre 2017.

Principaux Eléments du Programme

Les objectifs du Programme 2019–2023 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Renaissance Acte II, traduit par la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG) et soutenu par le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021). Ce Plan de développement, qui s'inspire de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger-2035, vise, entre autres, à assurer une meilleure gestion et une efficacité des politiques publiques. Ces

objectifs s'inscrivent également dans le cadre de la poursuite des investissements publics, surtout dans les infrastructures, et la mise en œuvre du Programme Economique et Financier (PEF) 2016-2020 appuyé par le FMI.

Les principaux objectifs de ce cadre macro-économique sont :

- un taux de croissance moyen de 7,2% par an sur la période 2019-2023 ;
- un taux de pression fiscale en amélioration constante qui passerait de 14,9% en 2018 à 17,7% en 2023 ;
- un solde budgétaire global en amélioration constante qui se situerait à -2,0% en 2023 contre -4,4% du PIB en 2018.

Les performances économiques seraient soutenues par le dynamisme de l'ensemble des secteurs. Le secteur primaire tirerait profit des effets des investissements en cours et prévus dans le domaine agro-sylvo-pastorale et halieutique, notamment à travers l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens), et la mise en œuvre des projets financés par le Millenium Challenge Corporation (MCC). Les projections prennent également en compte la reprise des activités au niveau du lac Tchad avec la poursuite des politiques d'empoissonnement des mares et l'intensification des programmes d'appui au pastoralisme.

Le secteur secondaire bénéficierait, notamment du début de l'exportation du pétrole brut à partir de 2022 qui compenserait la mauvaise performance attendue de la production de l'uranium. La production énergétique connaîtrait une augmentation en rapport avec la mise en œuvre des projets relatifs aux deux (02) centrales d'énergie solaire de 20 MW, d'une centrale hybride de 6 MW diesel et de 13 MW solaire à Agadez, le renforcement des capacités de production de la SONICHAR avec deux (02) tranches de 25 MW chacune, la centrale à charbon de Salkadamna et le projet de construction de deux (02) lignes électriques de 132 KV de Soraz-Zinder Maradi-Malbaza. La branche construction serait portée par les nouveaux projets dans le domaine des infrastructures routières et hôtelières (construction du troisième pont Seyni Kountché, routes, immeubles administratifs, travaux énergétiques).

Le secteur tertiaire profiterait des effets d'entraînement des secteurs primaire et secondaire. Il serait porté également par une croissance forte des entreprises des TIC et des transports. La période 2019-2023 serait particulièrement marquée par la mise en place de la deuxième phase d'installation de la fibre optique, les effets de l'organisation du sommet de l'Union Africaine en 2019, les nouvelles politiques de promotion du tourisme et le développement du secteur des transports, impulsé par le démarrage de l'exportation du brut.

Les objectifs en matière de recettes budgétaires visent, notamment la poursuite de l'accroissement des ressources internes à travers le renforcement des capacités de structures de recouvrement, l'élargissement de la base fiscale, la réduction du champ des exonérations, la poursuite de la lutte contre l'incivisme fiscal et la fraude douanière, l'informatisation des services, l'achèvement des réformes des services du Ministère en charge des finances et la mobilisation des ressources supplémentaires liées à l'exploitation du pétrole et au bon allant des entreprises minières, de télécommunications, de transports et de BTP ainsi que de la mise en œuvre des plans d'actions et des mesures administratives au niveau de la Direction Générale des Douanes (DGD) et de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Les dépenses publiques seront orientées au profit des secteurs prioritaires (sécurité, infrastructures, éducation, santé, développement rural) en conformité avec les CDMT, tout en veillant à la compatibilité avec les ressources budgétaires disponibles.

Pour atteindre cet objectif, il s'agira de : (i) assurer la qualité et l'efficacité de la dépense publique par une meilleure allocation des ressources entre les secteurs ; (ii) améliorer les procédures d'exécution des dépenses publiques à travers l'élaboration par toutes les administrations dépensières des plans de passation de marchés publics adossés à un plan de trésorerie ; (iii) poursuivre l'automatisation du circuit de la dépense ainsi que son déploiement vers les ministères sectoriels ; (iv) renforcer les capacités des structures chargées du contrôle de l'exécution des dépenses publiques ; (v) redynamiser le contrôle du service fait et l'effectivité des livraisons des biens et services.

Evaluation technique du Programme

- **Présentation du Programme**

Le Programme est conforme au canevas type retenu pour l'élaboration des programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures. Toutefois, l'état de mise en œuvre des recommandations de politique économique contenues dans le Rapport de juin 2017 n'est pas présenté.

- **Cohérence du Programme**

Le programme, dans ses orientations, est cohérent avec les objectifs du programme économique et financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et ceux du Plan de Développement Economique et Social (PDES).

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Le profil des critères de convergence est marqué par une amélioration continue sur toute la période du programme.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

En 2019, selon les projections du programme, seuls deux (02) critères de premier rang seraient respectés. Le critère clé ne le serait pas.

- **Pertinence des hypothèses**

La réalisation d'un taux de croissance économique moyen de 7,2% par an sur la période 2019-2023 s'appuierait sur l'exploitation des potentialités minières dont regorge le Niger, conjuguée à l'application des mesures de réformes structurelles et sectorielles adéquates. La mise en œuvre de l'Initiative 3N et la politique de maîtrise de l'eau contribueraient à réduire la dépendance de l'agriculture, secteur prépondérant, vis-à-vis des conditions climatiques. Toutefois, l'importance de l'agriculture au Niger, la baisse de la production d'uranium et la persistance de la crise sécuritaire constituent des facteurs de risques pouvant contrarier l'atteinte de l'objectif de croissance.

Au plan des finances publiques, la mise en œuvre des réformes et mesures devrait se traduire par un accroissement sensible des recettes budgétaires. Ainsi, sur la période 2019-2023, les recettes budgétaires, portées, à la fois, par les recettes fiscales et non fiscales, progresseraient de 12,7% en moyenne annuelle. S'agissant des dépenses, l'action du gouvernement se traduirait par une progression annuelle moyenne des dépenses totales hors prêts nets de 8,1% sur la période. Cette augmentation

proviendrait d'une hausse moyenne de 7,5% des dépenses courantes et d'une progression moyenne de 8,6% des dépenses en capital. Il est à craindre que les objectifs en matière de dépense ne soient sous-estimés au regard de l'évolution historique, des besoins des populations, des retards en infrastructures et de la crise sécuritaire qui perdure.

Au cours de la période, le Gouvernement continuerait d'observer une politique prudente de gestion de la dette. La stratégie d'endettement actuelle a été élaborée en tenant compte de la politique de mobilisation des ressources extérieures et intérieures et des contraintes liées au respect des exigences en matière de coût et de risque du portefeuille global. Ainsi, le taux d'endettement passerait de 45,7% en 2018 à 44,9% en 2021 pour se fixer à 40,0% en 2023. Toutefois, à l'analyse, ce sentier semble très optimiste au regard de la tendance observée au cours des trois dernières années qui a été marquée par une hausse de plus de trois points (03) de PIB en moyenne.

Dans le domaine des prix à la consommation, le gouvernement veillera à un approvisionnement régulier des marchés en produits de consommation courante ainsi qu'à la constitution régulière du stock de sécurité alimentaire et au développement des banques céréalières. Il en résulterait une évolution des prix en deçà de la norme communautaire. Ces actions devraient permettre de maintenir le taux d'inflation en dessous du seuil de 3%, après le dépassement enregistré en 2018.

Dans l'ensemble, les objectifs contenus dans le programme permettraient au Niger de respecter deux critères de premier rang à partir de 2019. Le critère clé ne pourrait être respecté qu'à partir de 2020, en raison de l'importance des dépenses sécuritaires nécessaires pour assurer un climat des affaires propice au développement des activités. Cependant, les prévisions de recettes semblent optimistes et les dépenses pourraient progresser plus rapidement que prévu. Il est à craindre que la concrétisation de telles performances ne soit pas possible alors que la situation sécuritaire reste préoccupante. C'est cet optimisme dans les prévisions de recettes qui induit une baisse rapide des déficits budgétaires, notamment à partir de 2020.

Au total, une attention particulière devrait être accordée à la mobilisation des recettes fiscales et des dons prévus de sorte à prendre en charge les risques de dérapage sur les dépenses courantes et les contraintes liées aux dépenses d'investissement.

2.6.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La réalisation des objectifs contenus dans le programme pluriannuel 2019-2023 ne permettrait pas à l'économie nigérienne d'être conforme au Pacte de convergence. En effet, le critère clé relatif au solde budgétaire ne serait pas respecté en 2019. De ce fait, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités nigériennes à réaménager leur programme pluriannuel 2019-2023, pour respecter les conditions de convergence en 2019.

A cet effet, les Autorités nigériennes sont invitées à :

- renforcer la sécurité et contenir les menaces pour favoriser une bonne mise en œuvre du PDES ;
- améliorer le recouvrement des recettes pour dégager un espace budgétaire conséquent ;

- renforcer le dispositif de maitrise des exonérations et d'évaluation des dépenses fiscales ;
- assurer une bonne mise en œuvre de l'Initiative « Nigériens Nourrissent les Nigériens » (3N) afin de garantir la sécurité alimentaire.

Tableau 08 : Evolution des indicateurs de convergences pour le Niger

	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB (>= - 3%)	-5,1	-3,8	-4,4	-4,5	-3,0	-2,7	-2,1	-2,0
Taux d'inflation (<= 3%)	2,4	<=3	4,1	<=3,0	<=3,0	<=3,0	<=3,0	<=3,0
Encours de la dette publique/PIB (<= 70%)	42,0	42,5	45,7	46,3	46,0	44,9	41,7	40,0
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales (<= 35%)	43,5	32,3	36,1	34,1	31,0	29,4	27,5	26,6
Taux de pression fiscale	13,1	17,1	14,9	14,9	15,8	16,3	17,3	17,7
Taux de croissance du PIB	**4,9**	**5,5**	**5,2**	**6,5**	**6,0**	**5,6**	**11,0**	**6,8**

Sources : Commission de l'UEMOA, CNPE du Niger (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.7 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL

L'activité économique se consoliderait en 2018, en liaison avec la bonne tenue de l'ensemble des secteurs de l'économie. En effet, le taux de croissance du PIB réel est projeté à 6,8% contre 7,2% en 2017. L'activité économique se déroulerait dans un contexte marqué par de faibles tensions inflationnistes. Le taux d'inflation annuel moyen se situerait à 0,8% contre 1,3% en 2017.

Dans le domaine des finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat se solderait en 2018 par une dégradation du solde global qui s'établirait à -3,5% du PIB contre -3,0% en 2017. Cette évolution serait en liaison avec la progression des dépenses totales plus importante que celle des recettes totales.

Le déficit du compte courant hors dons s'établirait à 6,8% du PIB en 2018 contre 7,7% en 2017.

S'agissant des agrégats de monnaie, au cours des neuf (9) premiers mois de l'année 2018, la masse monétaire a enregistré un accroissement de 306,9 milliards ou 6,7% pour se situer à 4.914,6 milliards.

En ce qui concerne les indicateurs de convergence, le Sénégal respecterait trois (03) critères en 2018, dont deux de premier rang. Le critère clé ainsi que celui relatif au taux de pression fiscale ne seraient pas respectés.

2.7.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

L'activité économique enregistrerait un taux croissance de 6,8% en 2018 contre 7,2% en 2017. Cette évolution serait en liaison avec le dynamisme attendu de l'ensemble des secteurs de l'économie.

Dans le secteur primaire, l'activité resterait soutenue avec un taux de 7,7% après 12,9% en 2017. L'évolution du secteur primaire serait, essentiellement, liée aux performances des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui progresseraient respectivement de 9,4% et de 6,1% en 2018. Ces sous-secteurs bénéficieraient, notamment de la poursuite des actions initiées par l'État au titre de la seconde phase du Programme d'Accélération de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS).

S'agissant du secteur secondaire, il progresserait en 2018 de 6,0% après 4,5% en 2017, à la faveur de la hausse des sous-secteurs des industries extractives, de la fabrication de produits agro-alimentaires, des matériaux de construction et des BTP, de la fabrication des produits chimiques ainsi que de l'énergie.

Le sous-secteur des activités extractives continue de soutenir l'activité du secteur secondaire avec une croissance prévue en 2018 à 9,8% contre 5,6% en 2017, en liaison avec la bonne tenue de la production de phosphate, de zircon et de l'or.

La fabrication de produits alimentaires à base de céréales serait soutenue par le dynamisme des branches « abattage, transformation et conserve des viandes », « fabrication de sucre, chocolaterie et confiserie », « fabrication de corps gras alimentaires » et « fabrication de produits alimentaires céréaliers » qui ressortiraient en hausse, respectivement, de 3,2%, de 16,4%, de 8,5% et de 7,1%.

S'agissant des matériaux de construction, ils enregistreraient une hausse 3,8% en 2018, en liaison avec la poursuite des travaux d'infrastructures routières et ferroviaires. Le sous-secteur de la construction progresserait de 14,2% en 2018 contre 9,6% en

2017, en rapport avec la poursuite des chantiers publics et privé. Concernant le sous-secteur de l'énergie, il progresserait de 4,8% en 2018 en raison de la mise en service de nouvelles centrales solaires. La production de la branche « eau » serait en hausse de 2,8% en 2018, en liaison, notamment avec les investissements réalisés dans le cadre du Programme d'urgence afin de combler le déficit d'offre en eau dans la région de Dakar et en zones rurales.

Le secteur tertiaire en 2018, enregistrerait une hausse de 6,8% soutenue par la bonne tenue des activités de commerce, des transports, des services financiers et immobiliers, des télécommunications ainsi que des services d'hébergement et de restauration.

Les activités commerciales progresseraient de 5,8% contre 5,2% en 2017, en liaison avec l'accroissement de la demande intérieure, dans un contexte de renforcement du parc automobile et de maintenance du matériel agricole et industriel.

Quant au sous-secteur des transports, il resterait dynamique en hausse de 11,7% contre 10,5% en 2017, soutenu par la performance du transport routier et la bonne orientation des activités portuaires conjuguée au renforcement du transport aérien. En effet, le transport routier continue de bénéficier du renouvellement du parc des transports en commun et de l'élargissement du réseau routier. Quant au transport aérien, il serait impulsé par le nouvel aéroport international de Dakar (AIBD) et le démarrage effectif des vols de la nouvelle compagnie Air Sénégal.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2018 seraient, respectivement, de 1,1 point, de 1,4 point et de 4,3 points.

Du côté de la demande en 2018, la consommation finale progresserait de 7,5%, tirée aussi bien par sa composante privée que publique. La consommation finale privée serait en hausse de 8,0% et la consommation publique de 5,1%. La FBCF enregistrerait une hausse de 12,5% contre 8,9% en 2017, en rapport avec la poursuite de l'exécution des projets d'investissement et la vigueur des investissements privés qui bénéficieraient de l'effet d'entraînement créé par la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE).

S'agissant des échanges extérieurs, les importations et les exportations de biens et services progresseraient, respectivement, de 10,6% et 7,2% en 2018 contre 9,0% et 8,5% en 2017.

Les contributions de la consommation finale, des investissements et des échanges extérieurs à la croissance du PIB, seraient, respectivement, de 6,6 points, 2,6 points et -2,4 points.

En terme nominal, le taux d'investissement s'établirait à 28,7% contre 27,7% en 2017. Quant au taux d'épargne intérieure brute, il ressortirait à 13,5% contre 12,4% en 2018.

Graphique 8 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation du Sénégal

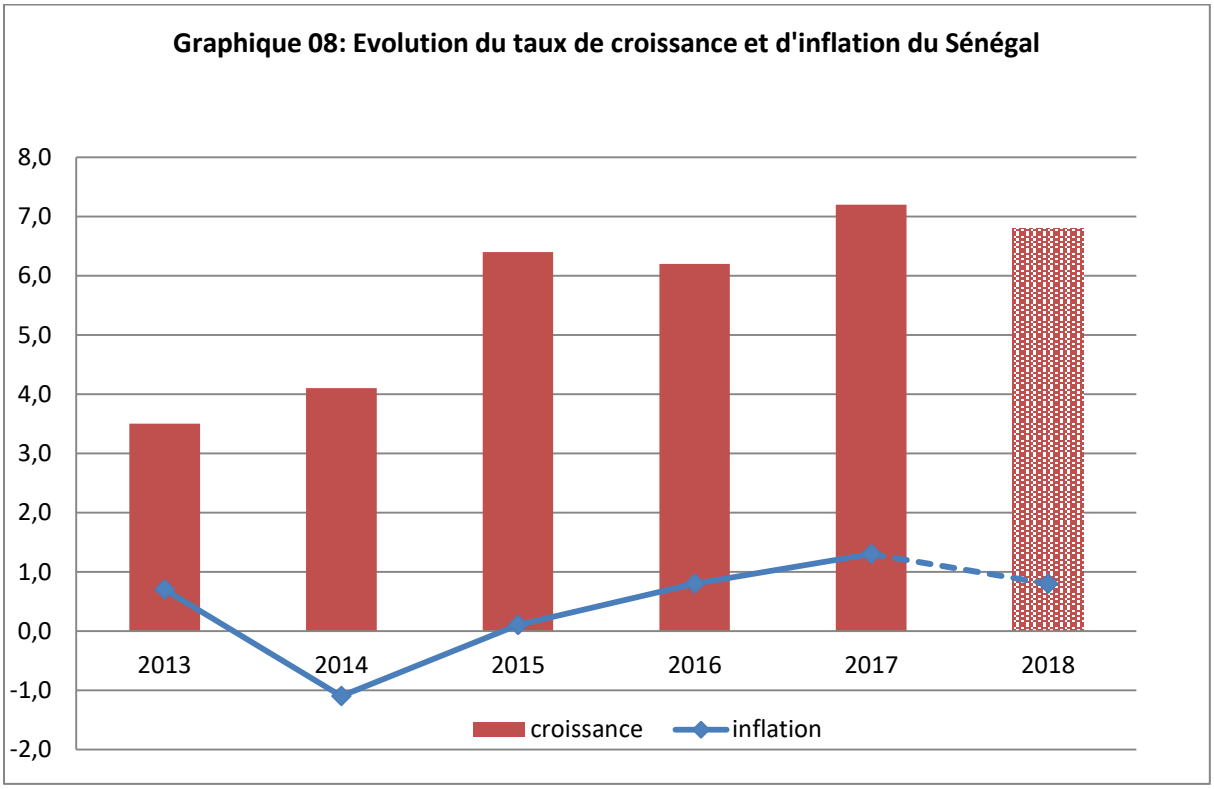

L'évolution des prix serait marquée par de faibles tensions inflationnistes en 2018. Au cours des neuf (9) premiers mois de l'année 2018, le taux d'inflation est ressorti à 0,4% contre 1,8% pour la même période en 2017. Ce resserrement des prix à la consommation s'explique essentiellement par la baisse des prix au niveau des fonctions « Communication » (-6,6% contre -2,0%), « Articles d'habillement et chaussures » (-0,5% contre +0,7%) et « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+0,9% contre 5,2%). Pour l'ensemble de l'année, il est prévu un taux d'inflation de 0,8% contre 1,3% en 2017.

En ce qui concerne les finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat se solderait par une dégradation du solde budgétaire global. Les recettes totales progresseraient de 10,1%, pour représenter 17,3% du PIB. L'évolution des recettes totales serait imputable essentiellement aux recettes fiscales en hausse de 16,3%, en liaison avec la bonne tenue aussi bien des impôts directs et indirects. Les recettes non fiscales et autres recettes parafiscales, autrefois logées au Fonds de Soutien à l'Energie (FSE), baisseraient de 30,2%.

S'agissant des dons, ils s'inscriraient en hausse de 3,6% en liaison, essentiellement, avec l'amélioration des dons en capital atténuée par le recul des dons budgétaires. Les dons représenteraient 2,0% du PIB en 2018.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 12,3% contre 1,3% en 2017 et représenteraient 22,9% du PIB. Cette évolution serait tirée aussi bien par les dépenses en capital que par les dépenses courantes. Les dépenses en capital augmenteraient de 27,1% contre un recul de 1,6% en 2017, tirées essentiellement par les dépenses d'investissement sur ressources internes, en hausse de 119,8%.

Les dépenses courantes seraient en hausse de 11,2% contre 3,0% en 2017, imputable à l'accroissement de la masse salariale (+13,8%) et des intérêts sur la dette publique (+12,5%). L'évolution de la masse salariale serait en liaison avec la prise en charge des revendications salariales de certains secteurs sociaux. Les « autres dépenses courantes » seraient en hausse de 9,6%, sous l'effet, notamment de la progression des transferts et subventions atténuée par la baisse des charges de fournitures et entretien. La progression des charges d'intérêts sur la dette est imputable, à la dette extérieure qui a augmenté de 22,3%, sous l'impulsion de l'Euro obligation.

Au total, le solde global hors dons s'établirait à -5,6% contre -5,1% en 2017. Quant au solde global, il représenterait -3,5% du PIB contre -3,0% en 2017.

En ce qui concerne la dette publique, son encours total en 2018, représenterait 50,4% contre 47,7% en 2017. Le service de la dette publique totale s'établirait à 954,5 milliards, en progression de 32,6% par rapport à 2017. Il représenterait 41,2% des recettes totales en 2018 contre 34,1% en 2017. Sur les trois dernières années, le service de la dette intérieure représente en moyenne 65,1% du total du service de la dette publique reflétant la part importante de l'encours de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette.

Les transactions extérieures en 2018, se solderaient par un excédent global de 356,6 milliards contre 244,4 milliards en 2017. Cette évolution découlerait d'un recul du déficit courant et d'une consolidation de l'excédent des comptes de capital et financier.

Le déficit du compte courant baisserait pour ressortir à 871,3 milliards en 2018, contre un niveau de 898,7 milliards en 2017, en raison essentiellement de la réduction du déficit commercial, sous l'impulsion de l'augmentation des exportations de 13,7% plus importante que celle des importations (+6,9%). Le déficit courant représenterait 6,5% du PIB en 2018 contre 7,3% en 2017. Le déficit courant hors dons s'établirait à 6,8% du PIB en 2018 contre 7,7% en 2017.

Le solde du compte de capital s'améliorerait de 20,2 milliards. S'agissant du compte financier, il ressortirait excédentaire de 983,4 milliards contre 918,8 milliards en 2017, en liaison notamment avec une forte augmentation des flux nets entrants au titre des investissements directs et des investissements de portefeuille, portés par la mobilisation de ressources sur le marché financier international.

S'agissant des agrégats monétaires, les actifs extérieurs nets des institutions de dépôt se sont renforcés de 440,6 milliards par rapport à fin décembre 2017, pour s'établir à 1.737,2 milliards à fin septembre 2018, résultant de la hausse de 530,6 milliards des actifs extérieurs nets de la Banque Centrale, ceux des banques ayant baissé de 90,0 milliards.

L'encours des créances intérieures a enregistré une baisse de 186,7 milliards ou 4,1%, pour ressortir à 4.421,4 milliards. L'encours des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale s'est replié de 13,9 milliards, pour s'établir à 385,1 milliards. L'encours des créances sur l'économie a également baissé de 4,1% pour se situer à 4.036,3 milliards.

Au cours des neuf (9) premiers mois de l'année 2018, la masse monétaire a enregistré un accroissement de 306,9 milliards ou 6,7% pour se situer à 4.914,6 milliards.

2.7.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018

L'état de la convergence se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- Le **ratio du solde global, dons compris, rapporté au PIB nominal** en 2018 ressortirait à -3,5% du PIB contre -3,0% l'année précédente. Il était prévu à -2,3% dans le Programme 2018-2022 ;
- Le **taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à 0,8% contre 1,3% en 2017;
- Le **ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PI**B nominal représenterait 50,4% du PIB contre 47,7% en 2017, l'objectif étant de 46,5% dans le Programme 2018-2022.

Critères de second rang

- Le **ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 31,8% contre 32,5% un an plus tôt. Il était prévu à 29,5% dans le Programme 2018-2022 ;
- Le **taux de pression fiscale** s'établirait à 16,0% contre 15,0% en 2017, pour un objectif de 14,4% dans le Programme 2018-2022.

Au total, trois (03) critères de convergence seraient respectés en 2018, dont deux (2) de premier rang. Le critère clé ainsi que celui relatif au taux de pression fiscale ne seraient pas respectés.

2.7.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2023

Le Programme pluriannuel du Sénégal au titre de la période 2019-2023 est parvenu à la Commission le 30 octobre 2018. Il est une actualisation du précédent Programme 2018-2022, adopté par Décision n°17/2017/CM/UEMOA du 22 décembre 2017.

Principaux éléments du Programme

Le présent Programme s'inscrit, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui est le référentiel des politiques économiques et sociales. Ainsi, la stratégie du Gouvernement reste guidée par le PSE, à travers le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) pour la seconde phase 2019-2023, articulé autour des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme, le Gouvernement poursuivra et renforcera ses efforts visant à consolider les performances enregistrées depuis 2015. Dans cette perspective, le Gouvernement table sur la bonne mise en œuvre du programme d'investissements publics et la conduite des réformes nécessaires pour libérer davantage le potentiel de croissance. En outre, les efforts visant à améliorer la sélection des projets, renforcer la qualité des dépenses et maîtriser les dépenses de fonctionnement seront poursuivis pour élargir les marges budgétaires et préserver la stabilité macroéconomique.

En matière de politique budgétaire, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des mesures visant, entre autres, l'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale et douanière, la maîtrise des dépenses fiscales et la rationalisation des dépenses publiques. Ces efforts permettraient de rendre le solde global conforme à la norme communautaire fixée par le Pacte de convergence.

Au total, les principales mesures du Programme 2019-2023 visent à :

- réaliser un taux de croissance économique moyen par an de 8,9% sur la période du Programme ;
- faire passer le taux de pression fiscale de 17,3% en 2019 à 20,9% en 2023 ;
- respecter la norme de -3,0% du critère clé sur toute la période du Programme.

Pour réaliser ces objectifs, les actions du Gouvernement vont se concentrer sur la mise en œuvre effective des projets inscrits dans le Plan d'actions prioritaires (PAP) au titre de la seconde phase 2019-2023. Ainsi, le dynamisme de l'activité économique serait maintenu sur sa tendance haussière enregistrée ces dernières années. Le taux de croissance du PIB réel est projeté à 6,9% en 2019 contre 6,8% en 2018. Ce dynamisme serait porté par la bonne tenue de l'ensemble des secteurs de l'économie. Au niveau du secteur primaire, l'activité serait tirée essentiellement par le sous-secteur agricole et les activités annexes. Les sous-secteurs de l'élevage et de la pêche maintiendraient leur bonne tendance également.

Au niveau du sous-secteur agricole et des activités annexes, l'année 2019 devrait consolider les acquis et renforcer davantage la production des principales spéculations. En outre, l'exécution de la deuxième phase du PRACAS poursuivra la mise en œuvre des actions mettant à la disposition du sous-secteur des intrants de qualité et permettant la facilitation de l'accès des producteurs aux matériels agricoles. Ainsi, le sous-secteur agricole enregistrerait une croissance moyenne de 8,8% pendant la période couverte par le Programme.

Au niveau de l'activité d'élevage, le sous-secteur bénéficierait de l'amélioration de la santé animale, de l'augmentation de la productivité et des productions animales et de la modernisation des unités de production. Pour le sous-secteur de la pêche, la stratégie des Autorités sera axée, d'une part, autour de la gestion et la valorisation durable des ressources halieutiques et, de la promotion de l'aquaculture d'autre part. Au total, le secteur primaire croitrait de 8,8% par an en moyenne pendant la période du Programme.

Au niveau du secteur secondaire, la valeur ajoutée progresserait en moyenne de 12,0% par an sur la période du Programme. Le dynamisme de ce secteur serait soutenu par la poursuite de l'exécution des projets structurants du PSE et de la vigueur des industries, en rapport avec la mise en œuvre du PAPII de la stratégie d'émergence. L'activité du secteur profiterait davantage de la bonne tenue des sous-secteurs des industries extractives, des bâtiments et travaux publics (BTP), des matériaux de construction, de la fabrication de produits chimiques, de la fabrication de produits agro-alimentaires et de l'énergie.

Au niveau du secteur tertiaire, l'activité tirerait profit du dynamisme et de la bonne orientation des secteurs primaire et secondaire. La performance de ce secteur serait soutenue par les activités de commerce, de transports ainsi que les services financiers et les services d'hébergement et de restauration. La croissance moyenne annuelle attendue du secteur tertiaire marchand serait de 7,7% au cours de la période du Programme.

Au titre de la politique budgétaire, le Gouvernement poursuivra sa politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique. En plus des mesures en cours visant à élargir l'assiette fiscale et

rendre l'administration fiscale plus efficace, l'Etat poursuivra la maîtrise des dépenses fiscales qui revêtent une importance capitale au regard de leur niveau très élevé. Il est attendu de la mise en œuvre de cette politique budgétaire une réduction substantielle du niveau du déficit budgétaire, pour le ramener en dessous de la norme communautaire de 3,0% du PIB à l'horizon de convergence fixé au 31 décembre 2019.

Au total, la mise en œuvre des réformes permettrait d'assurer une hausse des recettes budgétaires induite par une augmentation des recettes fiscales de 17,1% en moyenne par an, pour représenter un taux de pression fiscale de 19,5% sur la période du Programme.

Au niveau des dépenses totales et prêts nets, des efforts de maîtrise seraient poursuivis et la hausse attendue serait de 14,2% en moyenne par an et représenteraient en moyenne 25,2% du PIB. Les dépenses courantes augmenteraient de 10,0% en moyenne par an tandis que les dépenses d'investissement croîtraient au rythme de 25,5% par an au cours de la même période.

En ce qui concerne la dette publique, le taux d'endettement public passerait de 49,2% du PIB en 2019 à 42,0% en 2023. Cette baisse du taux d'endettement est consécutive à un changement de base qui a induit une hausse du PIB nominal de l'ordre de 30%.

Evaluation technique du Programme

- **Présentation du Programme**

Le Programme pluriannuel 2019-2023 du Sénégal, qui contient les annexes statistiques, est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Toutefois, l'état de mise en œuvre des recommandations de politique économique contenues dans le Rapport de juin 2017 n'est pas présenté.

- **Cohérence du Programme**

Le Programme est, dans ses orientations, cohérent avec la Loi de Finances, gestion 2019 ainsi que le programme économique et financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) dont l'objectif principal est d'améliorer la gouvernance des finances publiques afin de doter le Sénégal d'un cadre macroéconomique stable et assaini.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Tous les critères de premier et de second rang enregistreraient une amélioration continue sur toute la période que couvre le Programme.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

Le critère clé, le solde global s'établirait à -3,0% en 2019 respectant ainsi la norme communautaire fixée par le Pacte de convergence.

- **Pertinence des hypothèses**

Les objectifs macro-économiques retenus dans le Programme pluriannuel 2019-2023 seraient atteints à travers la mise en œuvre de la phase II du Plan Sénégal Emergent (PSE) 2035. Dans cette perspective, il est attendu la réalisation d'un taux de

croissance moyen du PIB réel de 8,9% qui serait soutenu par la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires. Toutefois, ces projections de croissance du PIB semblent optimistes au regard des risques liés à l'orientation future des cours mondiaux du pétrole et des retards dans l'exécution des investissements nécessaires à l'exploitation du pétrole et du gaz.

Au titre des finances publiques, le Programme indique que les mesures de mobilisation accrue de recettes budgétaires seraient poursuivies et renforcées. Il est attendu un renforcement des efforts visant la maîtrise et la réduction des dépenses fiscales. L'opérationnalisation effective de la plateforme d'échange et de partage d'informations entre les services des impôts et de douane devrait permettre d'améliorer le suivi des contribuables et de renforcer l'efficacité dans le recouvrement. Cette situation conduirait à un taux de pression fiscale de 17,3% du PIB en 2019 à 20,9% en 2023. Ce niveau de taux de pression fiscale ne reflèterait pas les perspectives des dépenses publiques au regard des potentialités que dispose le pays.

Au total, il est attendu à moyen terme une stabilisation autour de 3,0% du PIB. Toutefois, cet équilibre fragile demeure une préoccupation majeure dans la réalisation des objectifs du Programme.

2.7.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du Programme pluriannuel 2019-2023 indique que le Sénégal respecterait les conditions de convergence fixées à l'horizon 2019. Le solde global se stabiliserait sur toute la période du Programme en se situant à -3,0% du PIB à partir de 2019. Pour ce qui est des critères de second rang, le taux de pression fiscale serait respecté à partir de 2021. De ce fait, la Commission le juge le Programme conforme au Pacte de convergence et recommande son adoption par le Conseil des Ministres.

Afin de consolider le processus de convergence décrit par le Programme et de consolider les conditions de convergence, la Commission recommande aux Autorités sénégalaises d'accorder la priorité aux mesures suivantes :

- poursuivre les efforts de mobilisation des recettes en vue d'accroître l'espace budgétaire ;
- créer les conditions optimales pour le démarrage effectif de l'exploitation du pétrole et du gaz à partir de 2022;
- assurer une bonne gestion de la dette publique, en vue de préserver sa viabilité ;
- prendre les dispositions pour rétropoler les séries du PIB sur la base 2014.

Tableau 09 : Evolution des indicateurs de convergence pour le Sénégal

	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
		PI	PR					
Critères de premier rang								
Solde global/PIB (>= - 3%)	-3,0	-2,3	-3,5	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Taux d'inflation (<= 3%)	1,3	≤3,0	0,8	≤3,0	≤3,0	≤3,0	≤3,0	≤3,0
Encours de la dette publique/PIB (<= 70%)	47,7	46,5	50,4	49,2	47,8	46,8	44,9	42,0
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales (<= 35%)	32,5	29,5	31,8	29,3	27,9	24,5	24,9	23,2
Taux de pression fiscale	15,0	14,4	16,0	17,3	18,4	20,4	20,4	20,9
Taux de croissance du PIB	7,2	7,0	6,8	6,9	7,5	7,9	9,4	12,9

Source : Commission, CNPE Sénégal (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

2.8 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO

En 2018, l'activité économique connaîtrait un taux de croissance de 4,8% contre 4,4% en 2017 dans un contexte de maîtrise de l'inflation avec un taux annuel moyen de -0,3% contre -0,8% en 2017.

L'exécution des opérations financières de l'Etat serait caractérisée par une dégradation du déficit budgétaire global qui ressortirait à 3% du PIB contre 0,3% en 2017.

Le déficit courant hors dons de la balance des paiements s'établirait à 7,3% du PIB contre 8,6% un an plus tôt.

La masse monétaire a progressé de 7,2% pour s'établir à 1.692,5 milliards à fin septembre 2018.

En matière de convergence, deux (2) critères de premier rang sur les trois et les deux critères de second rang seraient respectés en 2018. Seul le critère relatif à l'encours de la dette publique rapporté au PIB ne serait pas respecté.

2.8.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2018, le taux de croissance du PIB se situerait à 4,8% contre 4,4% en 2017, pour un objectif initial de 5,2% contenu dans le Programme pluriannuel 2018-2022, sous l'impulsion de l'ensemble des secteurs.

Le secteur primaire enregistrerait une hausse de 5,6%, contre 7,7% en 2017 et une prévision initiale de 9,6% du Programme 2018-2022. L'évolution du secteur s'expliquerait par la hausse des productions des sous-secteurs « agriculture », « élevage » et « forêt, pêche ». L'agriculture connaîtrait une hausse de 6,0% contre 3,3% en 2017, en lien avec les performances tant au niveau des cultures vivrières que des cultures de rente. La production vivrière en hausse +4,0% contre 2,0% en 2017 bénéficierait de l'effet combiné des bonnes conditions agro-climatiques et de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel (PNIASAN). L'agriculture d'exportation serait également en hausse de 12,1% contre 7,8% avec, notamment une progression des productions de coton (+16,7%), de café (+10,0%) et de cacao (+10,0%). En ce qui concerne l'élevage, la croissance de sa valeur ajoutée s'établirait à 6,2% en 2018 contre 18,7% en 2017.

Le secteur secondaire progresserait de 8,8%, à la faveur de la consolidation des branches « industries extractives », « production manufacturière » et « BTP ». S'agissant des « industries extractives », elles enregistreraient un accroissement de 14,7%, après 2,2% en 2017. La valeur ajoutée du clinker augmenterait de 3,9% après une progression de 5,3% en 2017. En 2018, la production de phosphate connaîtrait une forte progression de 30,7% après le recul de 12,3% un an plus tôt. La production des industries manufacturières augmenterait de 2,4%. La croissance de la valeur ajoutée des "BTP" serait de 14,3% tandis que le sous-secteur « électricité, eau et gaz » progresserait de 4,5% comme en 2017.

Le secteur tertiaire enregistrerait une hausse de 2,5%, sous l'effet principalement de ses composantes ci-après : "Commerce" (+3,1% contre +1,8% en 2017) et "Transports, Entrepôts et Communications" (+9,1% après +14,4% en 2017).

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB en 2018 seraient respectivement de 1,8 point, 1,8 point et 1,2 point.

En ce qui concerne l'évolution de la demande en 2018, l'activité économique serait essentiellement soutenue par la consommation finale et les investissements. La consommation finale progresserait de 1,2%. Quant à la FBCF, elle s'inscrirait en hausse de 13,1%, en lien principalement avec la bonne orientation des investissements privés (+18,9%).

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services progresseraient de 2,8% tandis que les exportations de biens et services baisseraient de 2,0% en 2018.

Les contributions de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs à la croissance du PIB en 2018 seraient respectivement de 1,4 point, 7,0 points et -3,6 points.

En terme nominal, le taux d'investissement se situerait à 22,3% en 2018 contre 20,2% en 2017, en liaison avec les effets favorables des actions pour une l'amélioration du climat des affaires. Le taux d'épargne intérieure brute se situerait à 4,5% en 2018 après 2,0% en 2017.

Graphique 9 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation du Togo

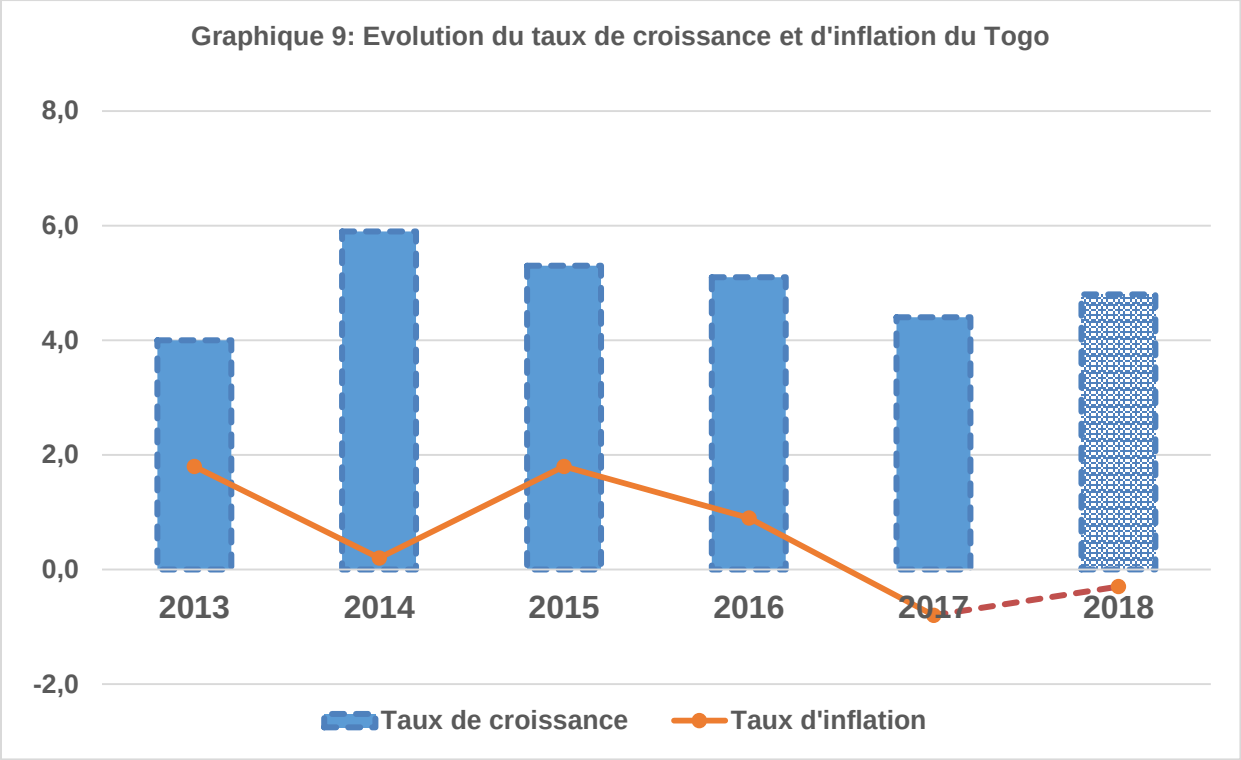

S'agissant de l'évolution des prix, l'inflation resterait très modérée en 2018. En effet, la moyenne de l'IHPC sur les neuf (9) premiers mois a augmenté de 0,4% contre une baisse de 0,8% pour la même période en 2017. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des prix observée au niveau des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+0,4% contre -4,3%) et « Restaurant et hôtel » (+2,1% après +1,3%). Ces hausses n'ont pu être contrebalancées par la baisse des prix des autres fonctions, notamment « Articles d'habillement et chaussures » (-

1,0% contre 1,1%) et « Logements, eau, électricité et gaz » (-0,7% contre 1,2%). Pour l'année 2018, le taux d'inflation annuel moyen est attendu à -0,3% contre -0,8% 2017.

En 2018, l'exécution des finances publiques se caractériserait par une aggravation du déficit budgétaire global, en relation avec l'augmentation des recettes totales moins importante que celle des dépenses totales.

Les recettes totales hors dons progresseraient de 13,4%, représentant 24,0% du PIB en 2018. Les recettes fiscales augmenteraient de 9,5% pour ressortir à 21,0% du PIB contre 20,6% en 2017. Les performances enregistrées en 2018, s'expliqueraient par la poursuite des efforts au niveau du recouvrement des arriérés d'impôts et des impôts et taxes en contentieux. A cet effet, l'Office Togolais des Recettes (OTR) a mis en place une équipe mixte chargée de mobiliser ces recettes. Par ailleurs, l'OTR poursuit le renforcement de la lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande, la collecte des recettes par l'intermédiaire du système bancaire, le renforcement de l'analyse de risques, l'informatisation des services fiscaux et les efforts accrus de sensibilisation des contribuables.

Les recettes non fiscales augmenteraient de 50,9% pour ressortir à 3,0% du PIB, contre 2,1% en 2017. Les dons seraient en hausse de 47,5% pour atteindre 4,5% PIB en 2018 contre 3,2% en 2017, en relation avec la poursuite des décaissements liés aux appuis budgétaires obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du Programme économique et financier conclu en mai 2017 avec le FMI.

Les dépenses totales et prêts nets seraient en hausse de 28,7% en lien avec la hausse des dépenses courantes et des dépenses en capital. Les dépenses courantes augmenteraient de 11,0% en raison des hausses de 6,5% des dépenses de personnel, de 9,9% des transferts et subventions et de 46,0% des intérêts dus au titre de la dette publique. Quant aux dépenses en capital, elles progresseraient de 83,9% pour représenter 11,0% du PIB, traduisant un effet de rattrapage par rapport à 2017.

Au total, le déficit global dons compris enregistrerait une dégradation en 2018 en s'établissant à 3,0% du PIB contre 0,3% en 2017. Le déficit global hors dons passerait de 3,5% en 2017 à 7,5% en 2018.

Le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB nominal en 2018 se situerait à 71,5%, contre 73,3% en 2017. Cette amélioration s'expliquerait par les efforts du Gouvernement pour apurer progressivement le stock des préfinancements. Le service de la dette publique totale s'établirait à 464,0 milliards pour l'année 2018 en baisse de 7,9% par rapport à 2017. Il représenterait 65,9% des recettes totales en 2018 contre 81,2% en 2017. Sur les trois dernières années, le service de la dette intérieure représente en moyenne 81,3% du total du service de la dette publique reflétant la part importante de l'encours de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette.

Les transactions extérieures en 2018 se solderaient par un excédent de 24,0 milliards après un déficit de 36,7 milliards en 2017. Cette amélioration découlerait du recul du déficit courant, conjugué à une évolution favorable des comptes de capital et financier.

Le déficit courant se réduirait de 22,0 milliards pour ressortir à 200,9 milliards en 2018, en raison essentiellement d'une amélioration de la balance commerciale, suite à une augmentation plus importante des exportations (+2,5%) comparée à celle des importations (+0,7%). Le déficit courant représenterait 6,9% du PIB en 2018 contre 8,1% en 2017. Hors dons, il s'établirait à 7,3% en 2018 du PIB contre 8,6% un an plus tôt.

S’agissant du compte financier, il ressortirait excédentaire de 54,9 milliards contre 19,4 milliards en 2017, en liaison essentiellement avec une augmentation des flux nets entrants au titre des investissements directs.

Au niveau monétaire, les actifs extérieurs nets des institutions de dépôt se sont dégradés de 75,5 milliards (-13,8%) par rapport à fin décembre 2017, pour s'établir à 471,4 milliards à fin septembre 2018. Cette évolution est imputable à la baisse de 65,0 milliards des actifs extérieurs nets de la Banque Centrale, ceux des banques ayant diminué de 10,4 milliards.

L'encours des créances intérieures s'est établi à 1.505,7 milliards, en accroissement de 163,9 milliards ou 12,2%. Les créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Publique Centrale, qui étaient de 164,9 milliards à fin décembre 2017, se sont accrues de 93,0 milliards pour ressortir à 257,9 milliards à fin septembre 2018. Les créances sur l'économie ont, également, progressé de 70,9 milliards pour ressortir à 1.247,8 milliards.

La masse monétaire a progressé de 7,2% pour s'établir à 1.692,5 milliards à fin septembre 2018.

2.8.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018

L'état de convergence en 2018 se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- Le **ratio du solde budgétaire global, dons compris rapporté au PIB nominal** en 2018 ressortirait à -3,0% contre -0,3% en 2017 et -0,1% comme prévision initiale.
- Le **taux d'inflation annuel moyen** s’établirait à -0,3% contre -0,8% en 2017
- Le **ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** représenterait 71,5% en 2018 contre 73,3% en 2017 et 51,7% comme prévision initiale.

Critères de second rang

- Le **ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 33,3% contre 34,2% en 2017 pour une prévision initiale de 29,2% ;
- Le **taux de pression fiscale** se situerait à 21,0% pour un objectif de 22,9% en 2018, contre 20,6% en 2017.

En matière de convergence, deux (2) critères de premier rang sur les trois et les deux critères de second rang seraient respectés en 2018. En effet, le critère relatif à l’encours de la dette publique rapporté au PIB ne serait pas respecté.

2.8.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019-2023

Le Programme pluriannuel de convergence du Togo est parvenu à la Commission de l'UEMOA le 31 octobre 2018. Il est une actualisation du Programme 2018-2022 adopté par Décision N° 18 /2017/CM/UEMOA du 22 décembre 2017. Il tient compte des mesures préconisées dans le Programme économique et financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) conclu avec le FMI le 05 mai 2017.

Principaux éléments du Programme

Le Programme pluriannuel 2019-2023 se fonde sur les orientations contenues dans le Plan national de développement (PND) (2018-2022) qui remplace désormais la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2018 et tient compte des mesures préconisées dans le cadre du programme économique et financier appuyé par la FEC conclu avec le FMI.

Le Programme pluriannuel 2019-2023 vise à consolider et à améliorer les résultats obtenus sur le plan macroéconomique et en matière de réformes structurelles en vue de la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté. Il est élaboré dans un contexte marqué par la poursuite des efforts du Gouvernement en matière de stabilisation du cadre macroéconomique. Le Gouvernement s'est engagé sur la période du Programme pour une amélioration de la gestion des finances publiques et une maîtrise de l'endettement public. Ces actions seront complétées par la poursuite des réformes en vue d'améliorer le climat des affaires et favoriser l'investissement privé.

Les principaux objectifs du Programme sont :

- un taux de croissance du PIB de 5,0% en 2019 et en moyenne par an de 5,1% sur la période 2019-2023 ;
- un taux de pression fiscale qui serait de 21,5% 2019 et se maintiendrait à 20,5% en moyenne sur la période du Programme ;
- un déficit budgétaire global qui se réduirait progressivement passant de 3,0% en 2018 à un excédent de 0,7% en 2023 ;
- un taux d'endettement qui respecterait la norme communautaire à partir de 2019 avec un taux de 69,2% et qui passerait à 61,5% en 2023.

Le Programme prévoit un taux de croissance moyen de 5,1% du PIB réel par an sur la période 2019-2023. Tous les secteurs de l'économie contribueraient à cette croissance. La contribution à la croissance sur la période sous revue serait en moyenne de 1,7 point pour le secteur primaire, 1,8 point pour le secteur secondaire et 1,0% pour le secteur tertiaire marchand.

En ce qui concerne le secteur primaire, la valeur ajoutée connaîtrait une croissance moyenne de 5,5% par an sur la période du Programme. Cette croissance serait impulsée aussi bien par l'agriculture vivrière (+4,3%) que celle de rente (+8,7%). La bonne tenue de l'agriculture s'expliquerait par la poursuite des actions entreprises pour renforcer la production du secteur à travers le Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel (PNIASAN 2017-2026). Ce programme financé à hauteur de 750 milliards de francs CFA, vise une agriculture moderne, durable et qui répond à l'insécurité alimentaire nationale et régionale. Il

prévoit, entre autres, le développement des pôles de transformation agricole à travers un projet de création des agropoles.

S'agissant du secteur secondaire, sa valeur ajoutée progresserait de 7,8% en moyenne sur la période 2019-2023. Les performances du secteur seraient liées à la bonne tenue des industries extractives (+9,5%), des BTP (+10,9%) et des industries manufacturières (+4,0%). Le Gouvernement compte sur une participation accrue du secteur privé pour le développement du tissu industriel. Les BTP bénéficieraient de l'intensification de la réalisation des grands projets d'investissement, notamment les travaux de construction d'infrastructures de transport.

Quant au secteur tertiaire, il enregistrerait une croissance annuelle moyenne de 3,6% sur la période 2019-2023, tirée essentiellement par le «commerce» (2,7%) et les « transports» (3,5%). Le secteur profiterait de la capacité étendue du port de Lomé, grâce à l'installation d'équipements modernes de transbordement et du rôle de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema comme un hub régional pour le transport aérien intercontinental.

En matière de finances publiques, le Gouvernement vise à travers le Programme une gestion saine des finances publiques, notamment à travers les efforts d'élargissement de l'assiette fiscale et de rationalisation des dépenses publiques. Les recettes totales connaîtraient une croissance moyenne de 4,2% par an portée par une augmentation moyenne annuelle des recettes fiscales de 5,3% pour se stabiliser à 20% du PIB à partir de 2021. Pour y parvenir, L'Office Togolais des Recettes (OTR) entend poursuivre et parachever le recensement du foncier en vue de liquider et de mettre en recouvrement les impôts et taxes fonciers. Parallèlement, une stratégie sera mise en place pour un meilleur remboursement des crédits de TVA, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts (CGI). Par ailleurs, les actions spécifiques ci-après seront menées : i) l'augmentation du nombre de contrôles des déclarations par recoupement avec les informations fournies par des tiers ; ii) l'instauration d'un acompte forfaitaire à l'importation pour les importateurs jugés comme fiscalement inactifs au niveau des impôts; iii) le contrôle rigoureux des évaluations en douane; et (iv) l'interdiction d'enlèvement des marchandises en douane pour les importateurs qui ont des arriérés d'impôts.

Evaluation technique du Programme

- **Présentation du Programme**

Le Programme du Togo est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures. Toutefois, l'état de mise en œuvre des recommandations de politique économique contenues dans le Rapport de juin 2017 n'est pas présenté.

- **Cohérence du Programme**

Le Programme est, dans ses orientations, cohérent avec les objectifs de développement économique et financier à moyen et long terme définis à partir des orientations du nouveau Plan National de Développement (PND). Il est également cohérent avec le Programme économique conclu en mai 2017 avec le FMI.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Dans l'ensemble, le profil des critères se caractériserait par une bonne tenue des critères sur toute la période couverte par le Programme. Il est noté une amélioration continue du critère relatif au solde budgétaire, se traduisant par des excédents à partir de 2022. Des efforts permettraient de réduire considérablement le taux d'endettement pour le ramener en dessous du plafond communautaire dès 2019 et de respecter ce critère durant toute la période du programme.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

En 2019, tous les critères de convergence seraient respectés.

- **Pertinence des hypothèses**

Le Programme pluriannuel de convergence du Togo vise à réaliser un taux de croissance annuel moyen de 5,1% du PIB réel sur la période 2019-2023 axé notamment sur les investissements privés. Dans un contexte de faiblesse du taux d'investissement public, sur la période du Programme, s'établissant à 7,3% en 2019 comme en 2023, seule une bonne réaction du secteur privé pour prendre le relais de la demande intérieure est susceptible d'assurer un taux de croissance au niveau projeté. La poursuite du soutien du Gouvernement à la modernisation de l'agriculture à travers le PNIASAN devrait permettre d'atteindre les résultats escomptés au niveau de l'agriculture. Le Programme est soutenu par la poursuite d'importantes réformes, notamment en matière de gouvernance budgétaire, de développement du secteur financier, de gestion des entreprises publiques et d'amélioration de l'environnement des affaires.

Toutefois, la réalisation de cette performance nécessite de maintenir un climat socio-politique apaisé, afin de favoriser les investissements privés qui devraient être le moteur de la croissance. Aussi, la mise en œuvre de façon satisfaisante du Programme économique conclu avec le FMI serait un bon signal pour le renforcement graduel de la confiance du secteur privé.

La progression des recettes fiscales projetées situerait le taux de pression fiscale autour de 20,5% en moyenne sur la période 2019-2023. En revanche, l'évolution programmée des dépenses totales suscite des interrogations. Le Togo prévoit passer de 28,8% du PIB en 2019 à 23,3% en 2023, soit une baisse des dépenses publiques de 5,5 points en cinq ans en liaison avec un recul régulier de la part des investissements publics dans le PIB, de même que celle des dépenses courantes. La maîtrise des dépenses ainsi projetées semble contraster avec les investissements dans les secteurs prioritaires à savoir, les infrastructures et les secteurs sociaux (santé, éducation et agriculture) prévus au titre du Programme.

S'agissant de la dette publique, du fait des reclassements demandés en 2017 par le FMI (notamment l'intégration du stock des préfinancements dans le volume de la dette), le poids a dépassé la norme maximale de 70% fixée par les critères communautaires. En 2018, le Programme économique a mis un accent particulier sur l'apurement total du stock des préfinancements et le non-recours à la dette non-concessionnelle. Ces mesures, conjuguées à la bonne exécution du budget, permettraient de réduire l'encours de la dette de 78,0% du PIB en 2016 à 69,2% en 2019 et 61,5% en 2023.

2.8.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les performances de l'économie togolaise continueraient en 2019 et permettraient de réaliser une croissance autour de 5,0%. Malgré un contexte sociopolitique difficile, les efforts des régies financières et des Autorités permettraient une évolution favorable des recouvrements et des différents secteurs d'activité économique.

L'évaluation du présent Programme pluriannuel montre que le Togo respecterait les conditions de convergence sur la période 2019-2023, avec un important effort de réduction du niveau du taux d'endettement, grâce à une bonne maîtrise des dépenses publiques qui devrait conduire à une amélioration continue du solde budgétaire. De ce fait, la Commission juge le Programme du Togo conforme aux objectifs du Pacte et recommande son adoption par le Conseil des Ministres.

L'analyse dudit Programme pluriannuel révèle que l'atteinte des objectifs visés dépendra de la réalisation effective de la mise en œuvre d'importantes réformes budgétaires, et de la bonne orientation des investissements privés, dans un environnement socio-politique apaisé. A cet effet, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités togolaises à :

- poursuivre les actions visant à apaiser le climat socio-politique ;
- poursuivre les efforts de mobilisation des recettes fiscales et de maîtrise des dépenses courantes ;
- renforcer la gestion de la dette publique en vue de préserver sa viabilité ;
- poursuivre les actions visant l'amélioration du climat des affaires afin de favoriser une augmentation sensible des investissements privés ;
- prendre les dispositions pour aligner les prévisions du PIB sur les données des comptes nationaux définitifs.

Tableau 10 : Evolution des indicateurs de convergences pour le Togo

	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
		(PI)	(PR)					
Critères de 1er rang								
Solde global/PIB (>= - 3%)	-0,3	-0,1	-3,0	-0,4	-0,2	-0,2	0,2	0,7
Taux d'inflation (<= 3%)	-0,8	<=3,0	-0,3	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Encours de la dette publique/PIB (<= 70%)	73,3	51,7	71,5	69,2	68,0	65,4	64,5	61,5
Critères de second rang								
Masse salariale/Recettes fiscales (<= 35%)	34,2	29,2	33,3	32,2	32,4	32,5	32,3	32,0
Taux de pression fiscale (>= 20%)	20,6	22,9	21,0	21,5	20,9	20,0	20,0	20,0
Taux de croissance du PIB	4,4	5,2	4,8	5,0	5,1	5,2	5,2	5,1

Sources : Commission de l'UEMOA, CNPE Togo (PI : prévisions initiales ; PR : prévisions révisées)

3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION

En 2018, l'activité économique de l'Union enregistrerait un taux de croissance de 6,6% comme en 2017, dans un contexte de stabilité des prix. Le taux d'inflation serait de 0,9% contre 0,8% en 2017, en liaison avec le bon approvisionnement des marchés en produits de grande consommation dans la plupart des Etats membres. Pour 2019, il est attendu un taux de croissance de 7,0%.

L'exécution des opérations financières des Etats se traduirait en 2018 par une réduction du déficit budgétaire global, en liaison principalement avec un bon niveau de mobilisation des recettes et dons. Le déficit global représenterait 4,0% du PIB contre 4,3% en 2017. Pour 2019, le déficit global représenterait 3,0% du PIB.

Le déficit courant hors dons de la balance des paiements ressortirait à 7,8% du PIB contre 7,4% en 2017.

En liaison avec la progression de ses contreparties, la masse monétaire s'est consolidée de 5,6% à fin septembre 2018 par rapport à la situation à fin décembre 2017. Sur la base du cadrage macroéconomique établi par la Banque Centrale en octobre 2018, il est prévu à fin décembre 2018, une hausse de la masse monétaire de 9,8%.

En matière de convergence, un (1) seul Etat membre respecterait les trois (3) critères de premier rang en 2018, contre trois (3) Etats membres en 2017. Pour 2019, tous les Etats membres respecteraient les trois critères de premier rang, à l'exception du Niger.

3.1 PRODUCTION

Le dynamisme de l'activité économique amorcé depuis 2012 se poursuivrait en 2018 avec un taux de croissance de 6,6%, porté par une bonne performance de tous les secteurs.

La bonne tenue du secteur primaire serait en rapport avec la hausse de la production agricole consécutive à la poursuite des actions conduite dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole dans les Etats membres. Le secteur secondaire serait porté par la bonne tenue des BTP, en liaison avec la poursuite des travaux de construction d'infrastructures de base et le dynamisme des industries extractives. Les performances du secteur tertiaire proviendraient de la bonne tenue des branches « commerce » et « transports et communications ». L'évolution du commerce serait en relation avec la commercialisation des produits agricoles. Les résultats attendus au niveau des transports s'expliqueraient par la modernisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires, alors que la bonne tenue des communications serait en rapport avec les différentes innovations des sociétés de télécommunication et la promotion de nouveaux services.

Par pays, le taux de croissance se présenterait en 2018 comme suit : Bénin (6,8%), Burkina Faso (6,7%), Côte d'Ivoire (7,7%), Guinée-Bissau (3,8%), Mali (5,1%), Niger (5,2%), Sénégal (6,8%) et Togo (4,8%).

En perspective, la dynamique de l'activité économique dans l'Union en 2019 devrait se consolider avec un taux de croissance de 7,0%. Par pays, le taux de croissance s'afficherait comme ci-après : Bénin (7,6%), Burkina Faso (7,0%), Côte d'Ivoire (7,8%), Guinée-Bissau (6,3%), Mali (5,5%), Niger (6,5%), Sénégal (6,9%) et Togo (5,0%). Les principales menaces qui pèsent sur ces perspectives sont notamment la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel et le risque phytosanitaire lié à la chenille légionnaire d'automne.

Graphique 10 : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation de l'Union

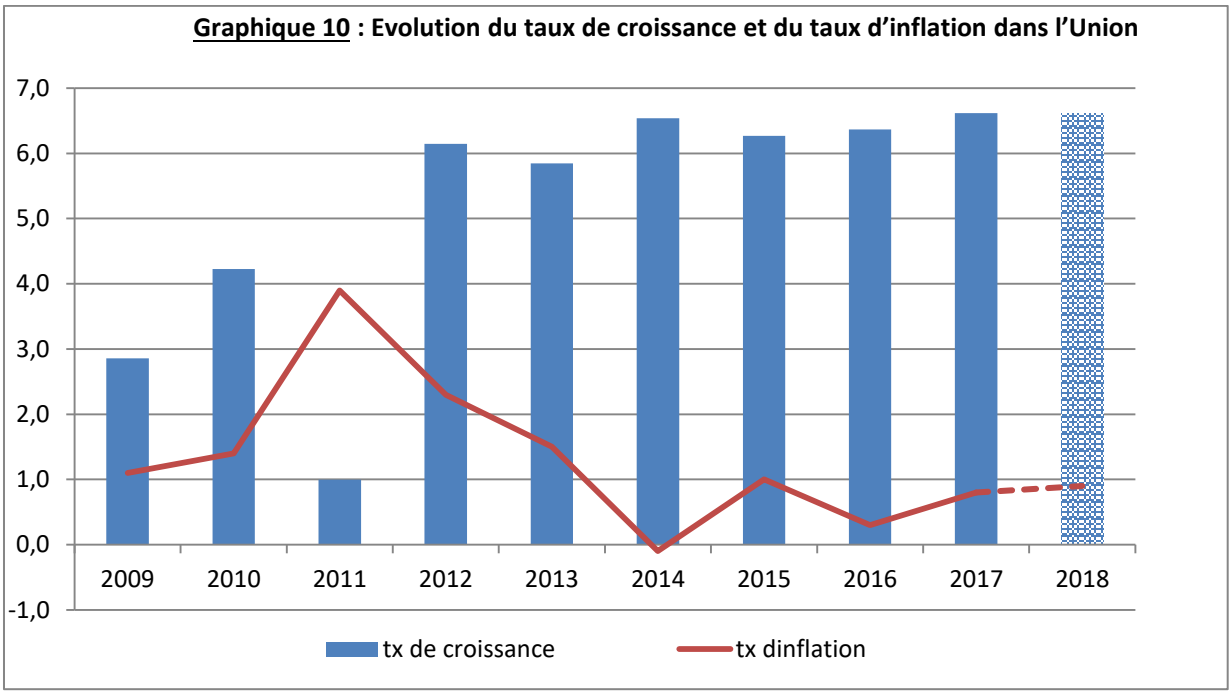

3.2 PRIX ET INFLATION

En 2018, la hausse des prix devrait rester modérée en liaison avec le bon approvisionnement des marchés en produits de grande consommation dans la plupart des Etats membres et l'évolution attendue des cours des produits alimentaires sur le marché international. Sur les neuf (9) premiers mois de l'année 2018, les prix ont augmenté de 1,2% contre 0,8% au cours de la même période en 2017. Cette évolution résulte de la variation des prix des fonctions ci-après, « Articles d'habillement et chaussures » (+1,9% contre +0,8%), « Transport » (+1,6% contre -0,7%), « loisir et culture » (+2,1% contre 0,3%), « Restaurant et hôtel » (+3,7% contre 2,0%), « Biens et services divers » (+2,7% contre +1,0%). Pour l'ensemble de l'année 2018, le taux d'inflation annuel moyen serait de 0,9% contre 0,8% en 2017.

Tous les États membres, à l'exception du Niger, respecteraient la norme communautaire en matière d'inflation. Par pays, le taux d'inflation se présenterait comme suit : Bénin (1,3%), Burkina Faso (1,1%), Côte d'Ivoire (0,5%), Guinée-Bissau (0,6%), Mali (2,1%), Niger (4,1%), Sénégal (0,8%) et Togo (-0,3%). Pour 2019, au regard des perspectives de production du secteur agricole et de l'évolution des cours sur le marché international, la hausse des prix resterait modérée.

3.3 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

L'exécution des opérations financières des Etats se traduirait en 2018 par une baisse du déficit global, hors dons, et du déficit global. Les recettes totales progresseraient de 10,3% pour représenter 18,6% du PIB contre 18,3% en 2017. Cette progression serait induite par un accroissement des recettes fiscales de 12,2%, entrainant un taux de pression fiscale de 16,2% contre 15,7% en 2017. Le niveau attendu des recettes serait impulsé par les mesures d'élargissement des assiettes ainsi que le renforcement des contrôles, de la lutte contre la fraude et de l'interconnexion des régies. Les plus fortes progressions sont attendues au Niger (+23,8%), au Togo (+13,4%) et au Mali (+11,4%). Par pays, le taux de pression fiscale en 2018 se présenterait comme suit : Bénin (14,8%), Burkina Faso (17,4%), Côte d'Ivoire (16,5%), Guinée-Bissau (9,6%), Mali (15,6%), Niger (14,9%), Sénégal (16,0%) et Togo (21,0%).

Les recettes non fiscales augmenteraient de 11,0% pour représenter 2,1% du PIB en 2018, en liaison avec les recettes liées aux licences payées par les sociétés de téléphonie.

Les dons seraient en hausse de 16,6% pour représenter 2,4% du PIB en 2018 contre 2,2% en 2017. Cette hausse concernerait tous les Etats membres, à l'exception du Mali.

S'agissant des dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 9,1% pour représenter 24,9% du PIB. La progression résulterait principalement des hausses au Togo (+28,7), au Niger (+15,8%), au Sénégal (+12,3%), au Mali (+10,6%) et en Guinée-Bissau (+9,2%). Elle serait portée par les dépenses en capital, en hausse de 14,4% et des dépenses courantes (+7,4%). Les paiements au titre des intérêts de la dette augmenteraient de 17,7%. Les hausses les plus importantes seraient enregistrées au Togo (+46,0%), au Burkina Faso (43,4%), au Niger (+26,7%) et au Bénin (+24,9%).

L'accroissement des dépenses en capital serait lié à la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques contenus dans les plans de développement en cours de mise en œuvre dans les différents Etats membres. La hausse attendue serait particulièrement élevée au Togo (+83,9%), au Niger (27,4%) et au Sénégal (+27,1%).

Au total en 2018, le déficit global, hors dons, et le déficit global représenteraient respectivement 6,3% et 4,0% du PIB contre 6,5% et 4,3% en 2017.

Le taux d'endettement de l'Union ressortirait en 2018 à 47,8% contre 45,4% en 2017.

A l'horizon de convergence fixé en 2019, le solde global, dons compris, sur le PIB nominal serait de -3,0% contre -4,0% en 2018. Quant au solde global, hors dons, il serait de -5,3% du PIB nominal contre -6,3% en 2018. L'amélioration de ces soldes résulterait de la hausse modérée des dépenses conjuguée à une mobilisation plus importante des recettes.

Les recettes totales progresseraient de 11,3% pour représenter 19,1% du PIB, en relation avec l'accroissement des recettes fiscales de 13,5%. Il en résulterait un taux de pression fiscale de 17,0%. Cette évolution serait favorisée par la poursuite des efforts des Etats membres pour une meilleure administration de l'impôt et

l'élargissement de l'assiette fiscale. Les plus fortes hausses sont attendues en Guinée-Bissau (+35,2%) et au Burkina Faso (+24,8%). Par pays, le taux de pression fiscale en 2019 se présenterait comme suit : Bénin (14,5%), Burkina Faso (19,9%), Côte d'Ivoire (17,0%), Guinée-Bissau (11,9%), Mali (15,6%), Niger (14,9%), Sénégal (17,3%) et Togo (21,5%). Les recettes non fiscales baisseraient de 9,9% pour représenter 1,8% du PIB.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 6,2% pour représenter 24,4% du PIB en 2019 contre 24,9% en 2018. Cet accroissement serait principalement imputable aux dépenses en capital qui s'accroîtraient de 7,7%, sous l'effet de la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socioéconomiques contenus dans les différents plans de développement.

Les dépenses courantes augmenteraient de 6,1%, en relation avec l'accroissement de la masse salariale de 8,5% et des intérêts de la dette de 18,3%. Les plus importantes hausses de la masse salariale seraient observées au Burkina Faso (+19,4%) et au Mali (+15,3%). Pour les intérêts de la dette, la Guinée-Bissau (36,6%), le Mali (+29,0%), la Côte d'Ivoire (+21,1%) et le Niger (+17,6%) enregistreraient les plus fortes augmentations.

Le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 47,6% en 2019 contre 47,8% en 2018. Il convient de relever la forte progression du service de la dette, en liaison avec l'augmentation de la dette intérieure.

3.4 COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

La situation extérieure de l'Union se traduirait par un solde global excédentaire de 568,3 milliards en 2018, après un excédent de 304,1 milliards un an plutôt. Cette consolidation des équilibres extérieurs serait liée à l'amélioration des entrées nettes de capitaux au titre des comptes de capital et financier, dont les effets seraient atténués par une aggravation du déficit courant.

Le déficit courant s'accroîtrait de 5,5% pour ressortir à 4.993,1 milliards en 2018, en raison de l'aggravation du déficit de la balance des biens (+15,6%), en lien avec la hausse du prix du pétrole. Toutefois, rapporté au PIB, il baisserait de 0,2 point de pourcentage, en passant de 7,4% du PIB en 2017 à 7,2% du PIB. Le déficit courant hors dons ressortirait à 7,8% du PIB contre 8,2% en 2017.

L'excédent du compte de capital progresserait de 17,8% par rapport à l'année précédente, en relation notamment avec la hausse des dons-projets.

La progression des entrées nettes au titre du compte financier en 2018, serait principalement imputable aux flux au titre des investissements de portefeuille, en raison essentiellement des émissions d'euro-obligations par la Côte d'Ivoire et le Sénégal pour un montant net de 2.010,9 milliards de FCFA. La consolidation du compte financier a été également confortée par la hausse des investissements directs étrangers (+10,2%), notamment dans les secteurs minier et pétrolier ainsi que celle des emprunts publics nets (+18,2%).

Pour l'année 2019, le profil des échanges extérieurs des pays de l'UEMOA afficherait un solde global excédentaire de 30,4 milliards contre un excédent de 568,3 milliards un an plutôt. Cette contraction du solde global serait liée essentiellement au repli des entrées nettes de capitaux au titre du compte financier, après les flux nets enregistrés

subséquemment aux émissions d'euro-obligations par la Côte d'Ivoire et le Sénégal une année plus tôt. En ce qui concerne le déficit des transactions courantes, il baisserait de 0,7 point de pourcentage du PIB, dans un contexte d'amélioration de la balance des biens et services (+0,7 point de pourcentage du PIB) et de baisse du déficit du revenu primaire (-0,1 point de pourcentage du PIB).

3.5 SITUATION MONETAIRE

La situation monétaire de l'Union à fin septembre 2018, comparée à celle à fin décembre 2017, est caractérisée par un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et la hausse des créances intérieures.

Les actifs extérieurs nets des institutions de dépôt se sont accrus de 920,7 milliards pour ressortir à 5.093,1 milliards à fin septembre 2018. Cette évolution s'explique par la hausse de 1.157,2 milliards des actifs extérieurs nets de la Banque Centrale atténuée par la baisse de 236,6 milliards de ceux des banques.

L'encours des créances intérieures a augmenté de 552,4 milliards ou 2,0%, par rapport à son niveau à fin décembre 2017, pour se situer à 27.990,4 milliards, sous l'effet combiné du flux des créances nettes sur l'Administration Publique Centrale (APUC) et de l'accroissement des créances sur l'économie.

Les créances nettes des institutions de dépôt sur les APUC de l'UEMOA se sont établies à 7.495,3 milliards, en hausse de 218,5 milliards par rapport à leur niveau de décembre 2017. Cette évolution résulte notamment de la diminution des dépôts des Etats dans les banques.

Depuis le début de l'année, les concours des institutions de dépôt à l'économie ont augmenté de 333,9 milliards ou 1,7%, pour s'établir à 20.495,2 milliards à fin septembre 2018.

En liaison avec la progression de ses contreparties, la masse monétaire s'est consolidée de 1.370,4 milliards ou 5,6%, pour ressortir à 26.020,1 milliards. Ce renforcement de la liquidité globale s'est reflété dans le raffermissement des dépôts de 1.404,1 milliards ou 0,1%, atténuée par la baisse de la circulation fiduciaire de 33,8 milliards ou 0,6%.

Sur la base du cadrage macroéconomique établi par la Banque Centrale en octobre 2018, il est prévu à fin décembre 2018, une hausse de la masse monétaire de 9,8%. Cette évolution de la masse monétaire serait tirée par la progression de 9,4% des créances des institutions de dépôt sur les secteurs résidents de l'Union et la hausse de 987,9 milliards des actifs extérieurs nets. Les créances nettes des institutions de dépôt sur les Administrations Publiques Centrales baisseraient de 725,6 milliards. Exprimées en pourcentage du PIB, les créances sur l'économie s'établiraient à 31,7% en 2018 contre 31,4% en 2017.

3.6 ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de convergence en 2018, se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal, supérieur ou égal à -3%**

Deux (2) Etats membres, la Guinée-Bissau (-3,0%) et le Togo (-3,0%) respecteraient ce critère. Pour les autres Etats membres, la situation se présenterait comme suit : Bénin (-4,7%), Burkina Faso (-4,9%), Côte d'Ivoire (-4,0%), Mali (-3,3%), le Niger (-4,4%) et le Sénégal (-3,5%). Pour 2019, tous les Etats membres, à l'exception du Niger, respecteraient ce critère.

- **Le taux d'inflation annuel moyen de 3% maximum par an**

Tous les États membres, à l'exception du Niger, respecteraient ce critère en 2018. Par pays, le taux d'inflation se présenterait comme suit : Bénin (1,3%), Burkina Faso (1,1%), Côte d'Ivoire (0,5%), Guinée-Bissau (0,6%), Mali (2,1%), Niger (4,1%), Sénégal (0,8%) et Togo (-0,3%). Pour 2019, tous les Etats membres respecteraient ce critère.

- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, inférieur ou égal à 70%**

En 2018, seul le Togo avec un taux de 71,5% contre 73,3% en 2017, ne respecterait pas ce critère. Pour l'année 2019, tous les Etats membres respecteraient ce critère.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, inférieur ou égal à 35%**

Trois (3) Etats membres respecteraient ce critère en 2018. Il s'agit du Mali, du Sénégal et du Togo. Pour les autres Etats membres, le ratio varie entre 36,1% (Niger) et 50,5% (Burkina Faso). En 2019, le Niger, le Sénégal et le Togo respecteraient ce critère.

- **Le taux de pression fiscale, supérieur ou égal à 20%**

Seul le Togo respecterait ce critère en 2018 avec un taux de 21,0%. Pour les autres Etats membres, la situation se présenterait comme suit : Bénin (14,8%), Burkina Faso (17,4%), Côte d'Ivoire (16,5%), Guinée-Bissau (9,6%), Mali (15,6%), Niger (14,9%) et Sénégal (16,0%). Le Togo demeurerait le seul Etat membre à respecter ce critère en 2019.

Au total, en 2018, un (1) Etat membre respecterait l'ensemble des critères de convergence de premier rang, contre trois (3) Etats membres en 2017. Pour 2019, les prévisions indiquent que tous les Etats membres, à l'exception du Niger, respecteraient les trois critères de premier rang.

3.7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, les bons résultats macroéconomiques observés au cours des cinq dernières années se poursuivraient en 2018. En matière de convergence, seul la Guinée-Bissau respecterait tous les critères de premier rang. Pour 2019, tous les Etats membres, à l'exception du Niger, respecteraient les trois (3) critères de premier rang.

Au regard des données contenues dans les Programmes Pluriannuels de Convergence 2019-2023, les perspectives de convergence en 2019 sont très favorables. Toutefois, ces résultats dépendront principalement des efforts de mobilisation des recettes et d'amélioration de l'efficacité de la dépense d'une part, et de la bonne exécution des Programmes Economiques et Financiers, d'autre part.

L'atteinte des objectifs de convergence nécessiterait la garantie d'un environnement sécuritaire renforcé et d'un climat socioéconomique et politique apaisé dans tous les Etats membres. En outre, des dispositions doivent être prises pour poursuivre la mise en place ou en œuvre :

- des mesures d'accélération de la croissance économique tout en la rendant plus inclusive ;
- des politiques de diversification effective de la production ;
- des réformes structurelles et des politiques sectorielles afin de favoriser le développement des activités économiques ;
- l'arrêt de la dette flottante non conventionnée et des préfinancements;
- du renforcement des capacités des membres des cellules nationales en charge des PPP afin de les doter des moyens permettant de bien négocier les projets en PPP ;
- des mesures visant à accroître le niveau de mobilisation des recettes par :
    - une amélioration de la performance des administrations fiscales et douanières ;
    - une amélioration du rendement fiscal des secteurs minier, informel, agro-pastoral ainsi que le foncier ;
    - une meilleure prise en charge de la problématique de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
    - une rationalisation des dépenses fiscales.

Tableau 11 : **ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2018**

	ETAT DE REALISATION DES CRITERES EN 2018 PAR ETAT ET RAPPEL DES PERFORMANCES EN 2016 ET 2017								Nombre de pays ayant respecté le critère		
	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	2018	2017	2016
Solde budgétaire global, dons compris, sur PIB nominal (norme >=-3%)	-4,7	-4,9	-4,0	-3,0	-3,3	-4,4	-3,5	-3,0	2	3	0
Taux d'inflation annuel moyen (norme <=3%)	1,3	1,1	0,5	0,6	2,1	4,1	0,8	-0,3	7	8	8
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme <=70%)	56,7	42,9	48,2	50,1	35,7	45,7	50,4	71,5	7	7	7
Masse salariale sur recettes fiscales (norme <= 35%)	44,2	50,5	41,4	46,8	34,5	36,1	31,8	33,3	3	3	3
Taux de pression fiscale (norme >=20%)	14.8	17,4	16,5	9,6	15,6	14,9	16,0	21,0	1	1	1
2018	2	2	2	3	3	1	3	4			
2017	2	2	2	3	3	2	4	4			
2016	2	2	2	2	3	2	3	3			